

## Schéma de Cohérence Territoriale

### Diagnostic

---



*Etat initial de l'environnement*

12 novembre 2007

**SAFI**

 **SCET**

**ingérop**

 **aebk**

## Sommaire

<a href="#">PREAMBULE.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">INTRODUCTION.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">1 MILIEUX ET BIODIVERSITE.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">1.1 LES COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE FACTEURS DE DIVERSITE.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">1.1.1 La géologie.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">1.1.2 Le climat.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">1.1.3 Le relief.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">1.1.4 L'hydrographie.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">1.1.5 Des milieux variés.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">1.2 DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES.....</a>	<a href="#">16</a>
<a href="#">1.2.1 Les inventaires des espaces remarquables.....</a>	<a href="#">16</a>
<a href="#">1.2.2 Les mesures de protection renforcées.....</a>	<a href="#">19</a>
<a href="#">1.2.3 Le littoral.....</a>	<a href="#">23</a>
<a href="#">2 PAYSAGE ET CADRE DE VIE.....</a>	<a href="#">32</a>
<a href="#">2.1 PATRIMOINE.....</a>	<a href="#">32</a>
<a href="#">2.2 LE PAYSAGE : QUATRE ENTITES.....</a>	<a href="#">35</a>
<a href="#">2.2.1 Définition des entités.....</a>	<a href="#">35</a>
<a href="#">2.2.2 Le littoral.....</a>	<a href="#">38</a>
<a href="#">2.2.3 Les plateaux du Léon et du Trégor.....</a>	<a href="#">40</a>
<a href="#">2.2.4 Le Pays intérieur et ses vallées.....</a>	<a href="#">42</a>
<a href="#">2.2.5 Les Monts d'Arrée.....</a>	<a href="#">44</a>
<a href="#">2.2.6 Unités paysagères.....</a>	<a href="#">45</a>
<a href="#">2.2.7 LES PAYSAGES URBAINS.....</a>	<a href="#">47</a>
<a href="#">3 LES RESSOURCES NATURELLES.....</a>	<a href="#">53</a>
<a href="#">3.1 L'EAU.....</a>	<a href="#">53</a>
<a href="#">3.1.1 Qualité de l'eau brute.....</a>	<a href="#">53</a>
<a href="#">3.1.2 La ressource en eau potable.....</a>	<a href="#">54</a>
<a href="#">3.1.3 Des mesures de gestion pour la reconquête de la qualité de l'eau.....</a>	<a href="#">56</a>
<a href="#">3.2 LE MILIEU MARIN.....</a>	<a href="#">58</a>
<a href="#">3.3 L'AIR.....</a>	<a href="#">61</a>
<a href="#">3.4 LES SOLS ET LES SOUS-SOLS.....</a>	<a href="#">63</a>
<a href="#">3.4.1 Les sols.....</a>	<a href="#">63</a>
<a href="#">3.4.2 Le sous-sol.....</a>	<a href="#">63</a>
<a href="#">3.5 L'ASSAINISSEMENT.....</a>	<a href="#">67</a>
<a href="#">3.6 LES ENERGIES RENOUVELABLES.....</a>	<a href="#">69</a>
<a href="#">3.6.1 Energie éolienne.....</a>	<a href="#">69</a>
<a href="#">3.6.2 Energie solaire.....</a>	<a href="#">72</a>
<a href="#">3.6.3 Bois.....</a>	<a href="#">72</a>
<a href="#">3.6.4 Promotion des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie.....</a>	<a href="#">72</a>
<a href="#">4 LES NUISANCES ET LES RISQUES.....</a>	<a href="#">76</a>
<a href="#">4.1 LES RISQUES NATURELS.....</a>	<a href="#">76</a>
<a href="#">4.1.1 Risque inondation.....</a>	<a href="#">76</a>
<a href="#">4.1.2 Les autres risques : incendie, mouvement de terrain.....</a>	<a href="#">77</a>
<a href="#">4.2 LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES.....</a>	<a href="#">79</a>
<a href="#">4.3 LES ACTIVITES BRUYANTES ET POLLUANTES.....</a>	<a href="#">82</a>

<a href="#">4.3.1 Les nuisances sonores.....</a>	<a href="#">82</a>
<a href="#">4.3.2 Autres activités .....</a>	<a href="#">82</a>
<a href="#">4.4 LA GESTION DES DECHETS.....</a>	<a href="#">84</a>
<a href="#">SYNTHESE GENERALE.....</a>	<a href="#">88</a>

## PREAMBULE

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été fixé par arrêté préfectoral du 16 octobre 2001.

Cette procédure est l'occasion pour entreprendre une réflexion approfondie sur le développement et l'aménagement de l'espace tout en faisant intervenir une large concertation locale.

Avant de s'attacher plus précisément au contenu du diagnostic intermédiaire, il convient de recadrer la procédure.

### • **Articles fondateurs du Code de l'Urbanisme**

Avant d'aborder la présentation du projet de SCOT de Morlaix Communauté, quelques rappels de la finalité assignée à ce document paraissent utiles.

L'article L.121-1 en mentionne les grandes lignes. Il s'agit de :

- définir les équilibres entre le développement urbain et la protection de l'espace naturel dans ses différentes vocations (agricoles, forestières, naturelles et paysagères...) en respectant les objectifs du développement durable,
- instaurer une diversité suffisante des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, en répondant aux besoins en matière d'habitat, d'activités économiques et d'activités de sport et loisirs,
- concevoir un développement urbain :
  - o économe sur le plan de la consommation de l'espace,
  - o favorisant la maîtrise des besoins de déplacements et la modération de la circulation automobile,
  - o sauvegardant la qualité de l'air, de l'eau et protégeant tous les éléments du patrimoine, qu'ils soient urbains, naturels ou paysagers...,
  - o prévenant les différents types de risques, naturels ou technologiques ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature.

Ces préconisations s'appliquent d'ailleurs à tous les documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale...).

Les collectivités doivent également harmoniser, dans le respect réciproque, leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace (article L.110 du code de l'urbanisme).

Le Schéma de Cohérence territoriale doit donc rendre cohérents entre eux les documents de planification, locaux ou thématiques, élaborés par les collectivités sur un même territoire. Les principaux d'entre eux devront être compatibles avec le SCOT :

- les cartes communales ou Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Morlaix Communauté,
- le Programme Local de l'Habitat (en cours de révision),
- le Schéma des Déplacements Urbains et Communautaires (en cours)
- le Schéma de développement commercial.

Le SCOT devra également être compatible avec la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA).

Ainsi ces documents doivent être compatibles avec les SCOT. Cela signifie qu'ils ne doivent contenir aucune disposition qui irait à l'encontre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCOT n'entrera donc pas dans les mêmes détails et ne traitera pas les questions liées au transport, au logement... de façon aussi précise que ces documents, le SCOT étant une réflexion sur le devenir du territoire à moyen et long terme qui propose une stratégie globale.

- **Territoire**

Le SCOT porte sur l'ensemble des 28 communes de Morlaix Communauté.

- **Concertation**

Les principales forces vives du territoire (municipalités, acteurs du monde économique, culturel, associations, services de l'Etat et autres collectivités territoriales) ont été largement associées à la réalisation de ce diagnostic et ont permis de valider un diagnostic prospectif du territoire. Les acteurs se sont ainsi rencontrés au sein d'ateliers thématiques, de groupes acteur.

- **Composition du dossier SCOT**

Les textes précisent que le dossier SCOT est constitué de quatre grandes parties :

- Le **Rapport de présentation**. Il comprend le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les choix retenus pour réaliser le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les incidences du projet sur l'environnement.
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) décrit le projet de schéma proprement dit,
- Le **Document d'Orientations Générales** regroupe toutes les dispositions prescriptives du schéma et en précise la portée juridique,
- Les **Documents graphiques** ayant valeur de prescription.

- **Le Diagnostic**

Le diagnostic se présente sous trois formes :

- Le Cadre de vie et l'Etat initial de l'environnement qui aborde les différentes facettes du paysage de Morlaix Communauté et permet de dégager les principaux enjeux environnementaux présents sur le territoire du SCOT.
- Un livre diagnostic/état des lieux dénommé Etat Initial de l'aménagement qui dresse un bilan de l'état des lieux de l'évolution démographique, de l'habitat, du fonctionnement économique et social, du tourisme.
- Un diagnostic stratégique. Ce diagnostic composera avec l'Etat Initial de l'Environnement, le diagnostic prospectif (prévisions économiques et démographiques, scénarios d'évolutions du territoire et scénario retenu) et les incidences de l'option choisie sur l'environnement, le rapport de présentation.

# INTRODUCTION

Le décret du 28 mars 2001 précise que le rapport de présentation des SCOT comporte une partie spécifique qui analyse l'état initial de l'environnement.

Cette analyse permet de dégager les principaux enjeux environnementaux présents sur le territoire du SCOT.

Cet état initial sera réalisé au travers de l'étude de différents thèmes :

- 1 – Milieux et biodiversité
- 2 – Paysage et cadre de vie
- 3 – Ressources naturelles
- 4 – Nuisances et les risques

Il a été réalisé à partir des études existantes (liste en annexe) et des données contenues dans le porter à connaissance de l'Etat.

Il a été finalisé en décembre 2004, à la fin de la phase diagnostic du SCOT et complété en octobre 2007 afin d'intégrer les avis des personnes publiques associées et les remarques émises lors de l'enquête publique.

## 1.1 LES COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE FACTEURS DE DIVERSITE

### 1.1.1 La géologie

La roche prédominante est un schiste tendre, verdâtre, sans fossile.

Au nord, on trouve une dominante de schistes et de mélanges schistes et quartzites, les schistes étant des roches sombres fissiles et les quartzites des roches massives à grain fin, grises, plus ou moins sombres, souvent bleu-vert.

On trouve également des schistes gréseux aux abords de la rivière de Morlaix et des micaschistes vers le plateau au nord.

Le territoire est traversé d'est en ouest par une ligne granitique convexe vers le nord. Sur cette large bande granitique se dressent les crêtes dominantes des Monts d'Arrée.

Tout le plateau du Trégor est ainsi « clôturé » par une corolle de granit.

On trouve différentes variétés de granit : granit feuilleté, granit de Perros-Guirec, granit à grain fin de Trébeurden-Trégastel, granit de Ploumanac'h, granit de Plouaret, granit à deux micas.

Vers Plougonven, on retrouve une importante zone à orthogneiss. Toutes ces roches sont plus dures que les schistes, presque aussi acides, moins sensibles à la décomposition sous le climat actuel.

Les alluvions modernes qui occupent les fonds de vallées sont essentiellement argilo-sableuses, brunes, jaunes ou très grisâtres en raison de la présence de matière organique d'origine végétale. Elles renferment assez souvent des niveaux tourbeux contenant des débris végétaux variés. On trouve également une dominance de limons sur les plateaux du nord.

La nature du sol a conditionné le mode d'occupation du sol avec la présence de cultures et d'herbages sur les schistes variés et/ou les limons et des bois et des landes sur les reliefs granitiques.

### 1.1.2 Le climat

Le territoire bénéficie d'un climat océanique (faible amplitude thermique, précipitations fréquentes et peu importantes) modulé en fonction du relief et de la proximité du littoral.

Dans la partie littorale, l'influence adoucissante de l'océan atténue les variations saisonnières ; l'hiver est particulièrement doux, les températures sont en moyenne supérieures de 2 à 3°C à celles de l'intérieur des terres, les pluies sont moins abondantes.

Ce climat est propice à l'agriculture de primeur et à l'élevage.

A mesure que l'on pénètre dans l'intérieur du territoire, les hauteurs, même faibles, provoquent des pluies plus fréquentes et fortes (1500 mm aux points le plus haut des Monts d'Arrée), voire de la neige, du brouillard et du verglas. Ces différences climatiques se traduisent dans la végétation. Par exemple, le hêtre qui pousse abondamment au nord cède sa place au chêne vers le sud de Morlaix Communauté.

- **Le vent**

Les vents de sud ouest sont prédominants. Les vents d'Ouest soufflent en toute saison, cependant ils sont plus fréquents et plus intenses en hiver. La brise de Nord-Est domine au printemps, et le «Noroît » tempère les étés.

Le seuil de « vent fort » est dépassé en moyenne 76 jours par an. La tempête souffle avec violence (100km/h) 12 à 15 fois en moyenne dans l'année sur la côte, 2 à 3 fois lorsque l'on s'éloigne de la côte vers l'intérieur.

L'empreinte du vent marque les paysages et l'habitat :

- les arbres sont inclinés ou absents des lieux trop exposés, la végétation est souvent grillée au bord de mer par les sels que transportent les embruns,
- l'habitat traditionnel recherchait la meilleure orientation pour s'abriter dans les replis du terrain, souvent sans ouverture vers le nord.

Le remembrement qui a supprimé des talus et des haies dans le bocage a entraîné dans les zones exposées aux vents forts des conséquences préjudiciables tant au niveau de la structure des sols que de l'hydrologie.

### 1.1.3 Le relief

Le territoire de Morlaix Communauté résume bien la topographie du Finistère est avec, au sud, les Monts d'Arrée et, au nord, la frange littoral où alternent plages et zone rocheuses.

Il est également structuré par les vallées qui sont orientées sud-nord.

- **Les Monts d'Arrée**

Les Monts d'Arrée (Roc'h Trévézel : 383m ) constituent une barrière naturelle qui structure le département dans son ensemble. Les différents Roc'h qui oscillent autour de 383-385 m sont les points culminants de la Bretagne.

Les « contreforts » des Monts d'Arrée s'étendent en pente douce vers le sud (altitudes allant de 200 à 100 mètres)

- **Les Vallées**

Des cours d'eau ont creusé des vallées plus ou moins larges réparties uniformément qui structurent le grand paysage de Morlaix Communauté. Les principales sont la rivière de Morlaix, le Queffleuth, la Penzé, le Dourduff. Elles sont plus ou moins creusées selon les secteurs.

- **Les Plateaux**

Les deux plateaux au relief très doux du Léon (à l'ouest de Morlaix) et du Trégor (à l'est de Morlaix) sont séparés par « le bassin de Morlaix »<sup>1</sup>.

- **Le Littoral**

La côte est particulièrement riche en baies, estuaires, récifs, îles, criques.

De Carantec à Morlaix puis à Plougasnou, la côte est une alternance de pointes (Carantec, Barnenez), de pentes rocheuses légèrement abrupts (estuaires de la rivière de Morlaix) ou encore de plages de sable.

Cette côte est aussi marquée par des écueils. L'estran présente une faible dénivellation marquant avec force le phénomène d'amplitude des marées, et se traduisant par une modification significative du paysage en fonction des marées.

---

<sup>1</sup> D'après J.GAREAU « Géomorphologie structurale en Bretagne péninsulaire : la région de Morlaix » Norois ? Poitiers, n°118 – Avril-juin 1983.



## 1.1.4 L'hydrographie

Le territoire est essentiellement structuré autour de 4 unités hydrographiques constituées d'ouest en est par la Penzé, la Rivière de Morlaix, le Dourduff, le Douron et leurs affluents.

A l'ouest, quelques ruisseaux qui prennent naissance dans les Monts d'Arrée comme le Bothuan, qui vient gonfler la Penzé, rivière débouchant dans l'estuaire entre Carantec et St Pol de Léon.

Plus vers l'est, d'autres ruisseaux (Le Relecq, Le Briou) en provenance des Monts d'Arrée viennent former la rivière Le Queffleuth qui se joint au Jarlot et au Tromogant puis à la Pennelé pour former la rivière de Morlaix. A l'est de Morlaix, le Dourduff vient également se jeter dans la baie.

Plusieurs petits fleuves côtiers se jettent directement dans la Manche (cas du Cormiou et de la Donan sur la partie ouest du plateau Trégorrois).

Ces différents cours d'eau sont à l'origine de la création d'écosystèmes particuliers : milieux aquatiques d'eaux douces, d'eaux saumâtres.

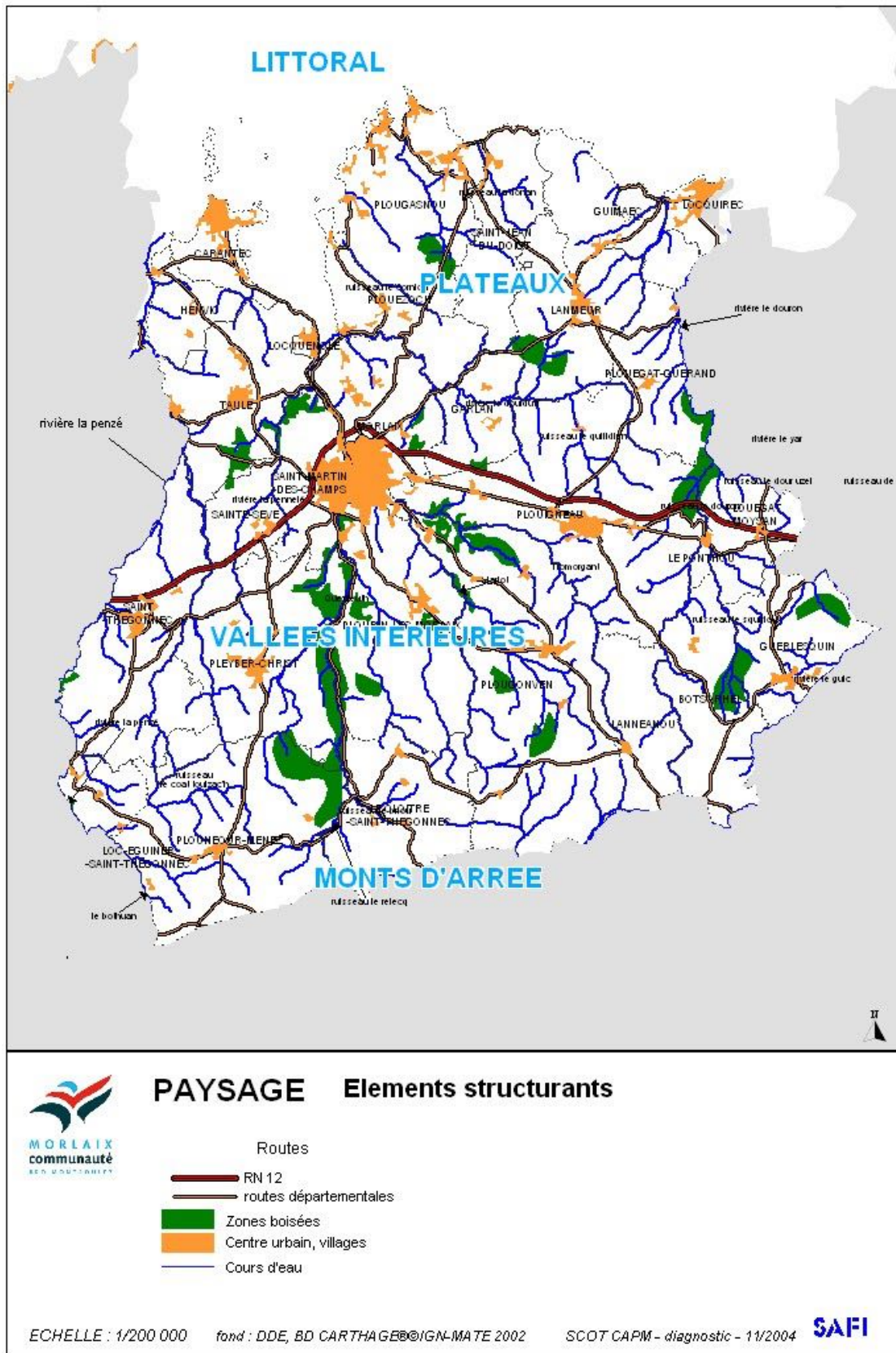
Par ailleurs, les estrans, résultats des érosions hydrologiques sont des milieux très particuliers et extrêmement riches d'un point de vue écologique.

La grande diversité faunistique et floristique est un point fort pour Morlaix Communauté.

De la présence de ces réseaux particulièrement denses ont découlé de nombreuses activités : commerce, papeterie, moulins...L'architecture typique de ces activités, joue encore aujourd'hui un rôle paysager important.

Malgré des pluies relativement abondantes sur le secteur, ces rivières côtières restent de faible débit. Tous ces cours d'eau coulent dans des vallées encaissées ce qui pendant longtemps fut un frein au développement des communications.

carte 1- Eléments structurants du territoire



## 1.1.5 Des milieux variés

La diversité des écosystèmes présents sur le territoire favorise la richesse et la variété des types de végétation.

- **Les estuaires et les baies**

Ces milieux très particuliers entre terre et mer correspondent aux estrans vaseux et sont constitués de slikke (étendue boueuse, lisse, nue, recouverte à chaque marée) et de schorre (ou pré salé), à végétation basse, couvert plus épisodiquement. La végétation est principalement constituée de Salicornes et de prairies pionnières.

Ces milieux sont principalement localisés dans les baies (Morlaix Carantec) et les estuaires de la Pennelé et de la Penzé.

- **Sables littoraux et dunes**

Ce milieu fragile se retrouve notamment sur l'île Calot. Plusieurs zones se succèdent (dune bordière, dune fixée, arrière dune), avec une végétation spécifique associée : espèce halophyle, oyat, fétuque et pelouses.

- **Falaises et rochers**

La végétation est constituée, pour l'essentiel, de pelouses littorales rases avec des espèces colorées comme les bruyères, l'ajonc et le genêt ainsi que les lichens.

Par ailleurs, au niveau de la strate mésolittorale soumise aux effets des marées se trouve un des biotopes les plus riches d'Europe (prolifération de centaines de variétés d'algues et d'une faune particulière).

Le littoral présente plusieurs secteurs rocheux, de plus la baie de Morlaix est très riche en îlots.



- **Les fonds de vallée**

Il s'agit de prairies humides à jonc et autre végétation typique de ce milieu. Elles sont riches tant d'un point de vue écologique que paysager.

## • Les boisements

Les boisements sont surtout localisés le long des cours d'eau, où le relief n'a pas permis le développement de l'agriculture : cette répartition s'observe en particulier le long du Queffleuth, de la Rivière de Morlaix, du Douron et du ruisseau de Coat Toulzac'h.

Ils sont plus épars à l'approche du littoral (ou même absents sur le plateau du Léon) ou sur les versants des Monts d'Arrée (où la lande domine) à l'exception des plantations de résineux.

En Bretagne la forêt occupe 12% du territoire ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (28%). Ces espaces se distinguent également par le mode de gestion avec une très forte proportion de gestion privée. Sur le territoire de Morlaix Communauté, l'ONF gère seulement deux bois :

- **les bois de Bodinéry** sur la commune de Saint-Thégonnec : ces bois sont en périmètre de protection de captage et appartiennent au Syndicat des eaux de la Penzé
- **les bois de Lannigou** à Taulé, propriété du Conseil Général.

Plusieurs hectares sont gérés par un groupement forestier à Plougonven.



## • Les tourbières

Une tourbière, par définition, est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Ces écosystèmes se caractérisent par :

- un sol saturé en permanence d'eau
- des conditions de vie anaérobie qui empêchent l'action des micro-organismes et stoppent la décomposition de la matière organique,
- une accumulation très lente de cette matière végétale qui forme la tourbe
- la présence d'une flore spécifique : sphaignes, droséras (plante carnivore)...

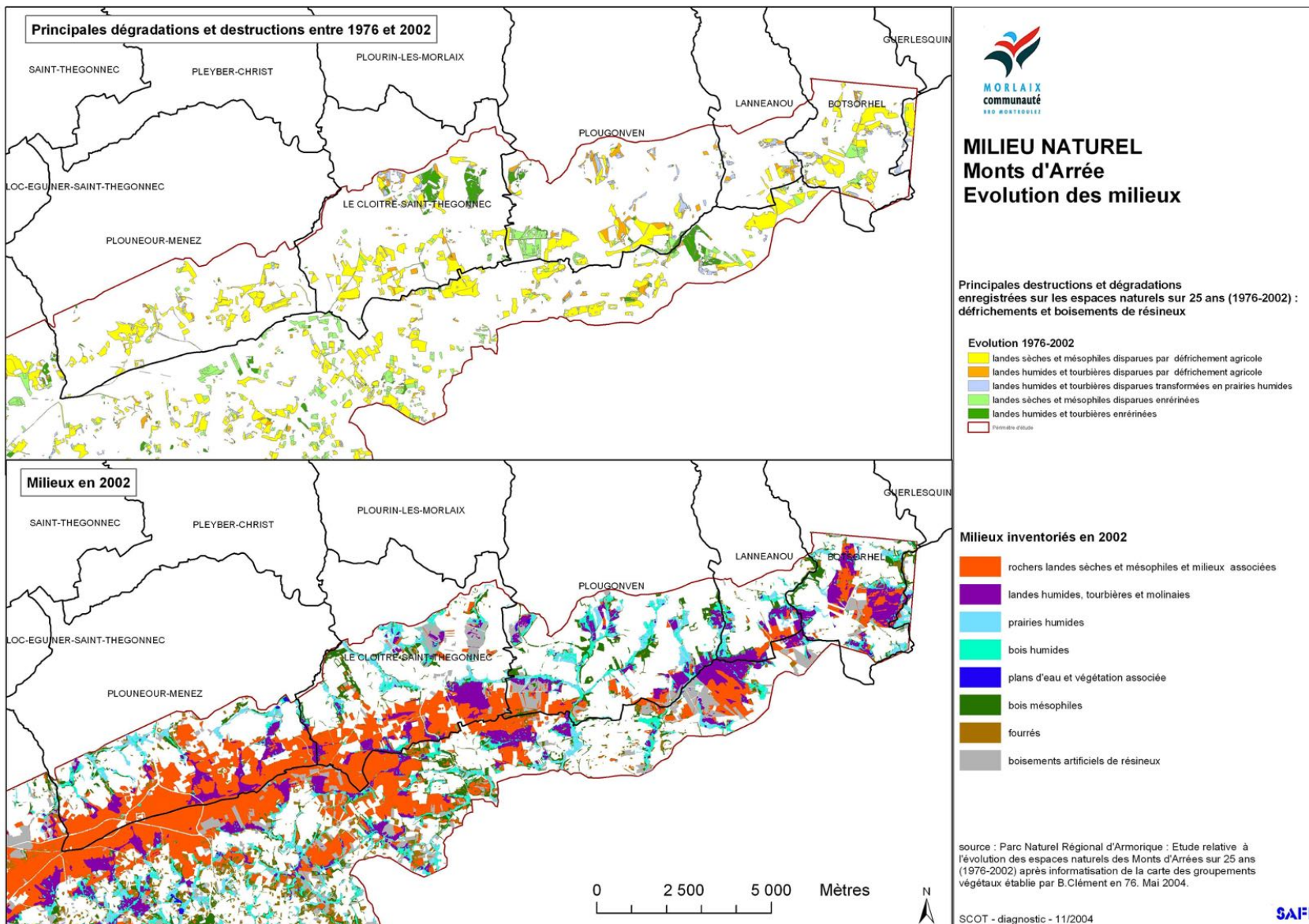
La présence d'une grande quantité de tourbières est une des plus grandes particularités du sud de Morlaix Communauté.

## • Les landes

La lande couvre encore des espaces considérables sur ce territoire bien qu'elle soit plus morcelée qu'autrefois. Aujourd'hui, les landes les plus étendues et les plus typiques sont localisées sur les contre forts des Monts d'Arrée.

La lande est une formation végétale caractérisée par la présence d'ajonc et de bruyères, regroupant plusieurs types en fonction du degré d'humidité du sol. La ligne de crêtes des Monts d'Arrée regroupe un ensemble exceptionnel de landes (ajonc, genêt, bruyère, fougère....) à la base de certaines haies ou de talus.

carte 2 - Monts d'Arrée : évolution des milieux



- **Les zones agricoles et le bocage**

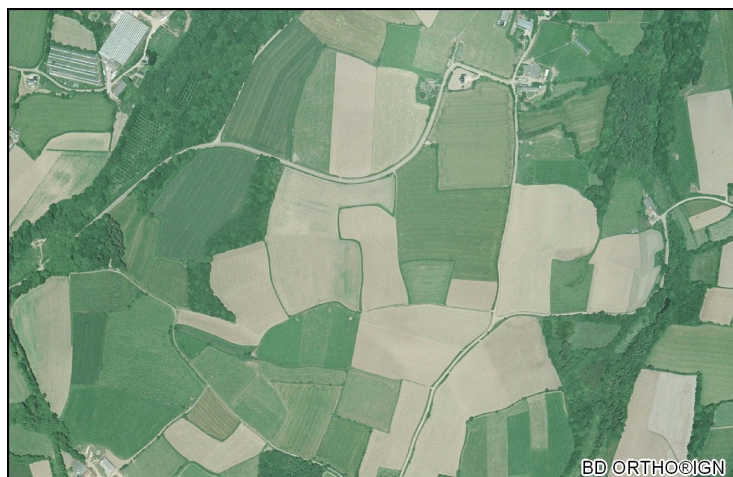
L'agriculture a façonné le territoire. Plusieurs modes d'exploitation se côtoient : exploitation légumière intensive sur les plateaux du Trégor et du Léon, cultures plus ou moins intensives (céréales, fourrage) vers le sud du territoire.



*Photo 1- vue aérienne au sud du Cloître-Saint-Thégonnec et Plounéour-Ménez*

Les espaces cultivés ont conservé la trame bocagère. Des parcelles agricoles se maintiennent au niveau des landes.

Les friches se sont développées : les haies de l'ancien bocage sont encore perceptibles.



*Photo 2 – Remembrement*

Ces parcelles situées entre Lanmeur et Plouégat-Guerrand ont été remembrées. Les vallons occupés par les cours d'eau sont encore boisés.



*Photo 3 - Plateau du Léon*

Vue aérienne des communes de Carantec et Henvic : secteur de production légumière.

## 1.2 DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Le territoire se caractérise par des milieux biologiques riches et diversifiés. Les écosystèmes typiques de la Bretagne, allant des landes et tourbières aux vallées et aux milieux marins sont présents.

Les milieux les plus riches ou les plus caractéristiques sont inventoriés et/ou font l'objet de mesures de protection ou de gestion

*Cf. carte 3, page 21.*

Toutes ces mesures ne concernent pas les mêmes éléments (espèces animale ou végétale spécifique, habitat d'une ou plusieurs espèces, écosystème) et n'ont pas les mêmes effets : simple inventaire, mesures de protection, projet de mesures gestion etc.

Leurs caractéristiques sont donc rappelées ci-dessous.

### 1.2.1 Les inventaires des espaces remarquables

- **Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

Elles découlent de la directive Oiseaux (Directive n° 79/409/CEE du 6/4/1979). Il s'agit d'un inventaire réalisé entre 1979 et 1991 afin de déterminer les habitats permettant la survie et la reproduction d'un effectif significatif (au niveau européen) d'oiseaux sauvages ou menacés.

Les Baies de Morlaix et Carantec (7885 ha) ont été identifiées comme ZICO. En hiver, elles accueillent une population d'oiseaux très importante (en moyenne, plus de 20 000 individus) : bernaches cravan, huîtres pie, mouette rieuse, tournepierre à collier, bécasse variable...

Les colonies de Sternes sont bien représentées (Sterne Caugek, Sterne Pierregarin). La baie est le site de reproduction de la sterne de Dougall (seul site d'Europe occidentale)<sup>2</sup>

Quelques couples de macareux moines ont également été recensés. Leur nombre a cependant fortement chuté entre 1977 et 2000, passant d'une vingtaine de couples à seulement 5.

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Les ZNIEFF correspondent à un inventaire lancé par le Ministère chargé de l'Environnement en 1982.

Il a pour objectif de recenser les zones importantes de patrimoine naturel national, régional ou local.

Les ZNIEFF sont de deux types : les ZNIEFF de type II qui sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, au patrimoine naturel globalement plus riche que les territoires environnants et les ZNIEFF de type I, souvent de plus petite taille, situées ou non à l'intérieur des précédentes et qui se distinguent par une concentration d'enjeux forts du patrimoine naturel.

Au total, 32 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II concernent le territoire *cf - Liste des ZNIEFF, page 87 (en annexe).*

- **Les Tourbières et les zones humides<sup>3</sup>**

Les tourbières sont nombreuses sur les Monts d'Arrée.

Plusieurs d'entre elles présentent un intérêt départemental, régional ou national en fonction de leur étendue et de leur richesse floristique. Les atteintes sur ces espaces sont nombreuses : drainage, implantation de résineux, développement d'activités... (l'étude sur l'évolution des espaces naturels des

---

<sup>2</sup> Source : SEPNEB-Bretagne Vivante

<sup>3</sup> Le Conseil général du Finistère réalise un inventaire des zones humides – ces données seront disponibles en 2005.



Monts d'Arrée sur 25 ans<sup>4</sup> montre que d'importants îlots ont été défrichés ou enrésinés en 25 ans : cf carte p 14 ).

Les mesures de gestion (fauche, décapage) leur sont par contre favorables. Les mesures agri-environnementales (OGAF environnement) ont permis de financer l'entretien de plusieurs sites de landes et tourbières.

Ce programme étant arrivé à terme, la question de l'entretien de ces espaces reste posée : ces milieux sont soit détruits pour être remplacés par une activité économiquement plus rentable (boisement), soit abandonnés ce qui implique la fermeture du milieu et une diminution de la biodiversité.

Le Conseil général a lancé sur le département un inventaire des zones humides. Il n'est pour le moment pas suffisamment précis pour être exploitable sur le territoire de Morlaix Communauté.

### • **Le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)**

Les Parcs Naturels Régionaux sont un outil de gestion et de mise en valeur du territoire en protégeant le patrimoine naturel et culturel.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique regroupe au total 39 communes adhérentes, 4 communes jumelées et 1 commune associée et s'étend, d'ouest en est, des îles de la Mer d'Iroise et la Presqu'île de Crozon à l'Aulne maritime et aux Monts d'Arrée.

Trois communes des Monts d'Arrée font partie du Parc Naturel Régional d'Armorique :

- Plounéour-Menez,
- Le Cloître-Saint-Thégonnec,
- Guerlesquin.

Certaines communes riveraines possédant un patrimoine naturel remarquable et constituant un ensemble cohérent avec le Parc, peuvent être associées aux actions du Parc.

La charte du Parc (1997-2007) précise les orientations pour l'aménagement et le développement du territoire ainsi que les actions des années à venir. Elle sert de guide mais n'a pas de portée juridique bien que les documents d'urbanisme tel que le SCOT doivent être compatibles avec le plan du parc.

Les objectifs de la charte du PNRA sont les suivants<sup>5</sup> :

- **Participer au développement économique et social :**
  - reconnaissance du rôle essentiel de l'agriculture (gestion, entretien de l'espace),
  - identification et valorisation des ressources locales spécifiques afin de diversifier les productions dans les domaines agricoles, forestiers, maritime et touristique,
  - aménagement d'un cadre de vie accueillant pour tous.
  
- **Connaître, protéger, mettre en valeur et transmettre le patrimoine naturel :**
  - poursuivre et compléter les travaux de recherche et les inventaires,
  - recherche de moyens durables de gestion de ces milieux avec l'ensemble des partenaires,
  - maintien de la diversité des paysages,
  - participer aux actions de reconquête de la qualité de l'eau.

---

<sup>4</sup> Forum centre Bretagne Environnement, Parc Naturel Régional d'Armorique, Première synthèse relative à l'évolution des espaces naturels des Monts d'Arrée sur 25 ans (1976-2002) après informatisation de la carte des groupements végétaux des Monts d'Arrée établie par B Vclément en 1976, Agnès STEPHAN José DURFORT, mai 2004.

<sup>5</sup> Source : Parc Naturel Régional d'Armorique - Charte 1997-2007.

- **Connaître, protéger, mettre en valeur et transmettre le patrimoine culturel :**
  - participation du Parc aux programmes de réhabilitation du patrimoine classé, et d'inventaire du patrimoine non protégé,
  - diffusion des techniques et des matériaux traditionnels,
  - faire du parc un territoire-pilote en faveur de la langue et de la culture bretonne.
  
- **Faire partager les objectifs du Parc par des actions de communication, de sensibilisation et de formation.**

- **Le réseau Natura 2000 : inciter à la préservation des habitats**

L'Union Européenne, face à un constat d'appauvrissement de la biodiversité sur son territoire, a décidé la création du réseau Natura 2000. Il résulte de la mise en œuvre de deux directives européennes : la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats » de 1992, et vise à « *préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne pour le maintien ou la restauration dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces* ».

Ce réseau regroupe ainsi les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C), désignées au titre de la directive « Habitats », et les Zones de Protection Spéciale (Z.P.S) désignées au titre de la directive « Oiseaux ». En Bretagne, ces différentes zones se superposent fréquemment.

Morlaix Communauté était déjà concerné par une ZPS désignée Site Natura 2000 par arrêté du 26 octobre 2004 (J.O. du 10/11/04) du Ministère de l'écologie et du développement durable : il s'agit du site « FR53100 73 – baie de Morlaix » représentée par la réserve ornithologique de la baie de Morlaix. Trois sites sont désormais classés en ZSC par arrêté ministériel du 4 mai 2007 :

1. **Le site « FR53000 13 - Monts d'Arrée centre et est »**
2. **Le site « FR53000 04 Rivière le Douron »**
3. **Le site « FR53000 15 baie de Morlaix »**

Afin d'appliquer localement ces directives, les sites font l'objet de l'élaboration d'un DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB) recensant les différentes mesures à mettre en œuvre pour réaliser les opérations liées au site et prenant en compte les activités humaines qui « *ont contribué à l'équilibre actuel.* »

Ce document permettra entre-autre

- de préciser les secteurs sur lesquels porte la nécessité de préservation,
- de déterminer les mesures nécessaires pour éviter la dégradation des habitats
- d'évaluer les dépenses et les mesures de suivi des opérations.

Le Ministère de l'Environnement a choisi de privilégier les démarches contractuelles plutôt que restrictives pour les mesures de gestion des différents milieux.

Le document d'objectifs du site « Monts d'Arrée centre et est », piloté par le Parc Naturel Régional d'Armorique, a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 août 2007.

En revanche, aucune date ou échéance n'a été donnée concernant la réalisation du document d'objectif des deux sites restants. La DIREN a néanmoins évoqué son souhait de débiter l'élaboration de celui de la baie de Morlaix avant la fin de l'année 2007.

Tableau 1 – Sites éligibles au réseau Natura 2000

Site	Date de proposition comme site d'intérêt communautaire	Opérateur du document d'objectif	Habitats	Espèces
Monts d'Arrée centre et est	Avril 2002	PNRA	- vaste ensemble de landes atlantiques et plus grand complexe de tourbières de Bretagne	- Sphaigne de la Pylaie - Castor fiber - Moule perlière - Loutre d'Europe - Vison d'Europe (présence suspectée vers le Yeun Elez)
Le Douron	Mars 1999		- tourbière active à Narthécie - rivière à renoncules - coteaux boisés	- Saumon et truites - Loutre
Baie de Morlaix	Juillet 2003		Estuaire, Prés salés, fonds marins, estran sablo-vaseux, landes sèches	Avifaune migratrice (sternes, Barge rousse, Tournepière à collier, Huitrier pie, grand gravelot...)

Source : DIREN Bretagne

## 1.2.2 Les mesures de protection renforcées

- **Les réserves naturelles volontaires ou réserves naturelles régionales (RNR)**

Elles sont à l'initiative d'une personne privée (physique ou morale). Un arrêté d'agrément est donné par le Préfet pour 6 ans.

- La réserve associative des Ilots de la baie de Morlaix englobe 2 ha de terrains appartenant à l'Etat en raison de l'intérêt ornithologique du site (intérêt international pour la sterne de Dougall notamment).
- La réserve associative des landes et rochers du Cragou et du Vergam couvre 150 ha appartenant à la *SEPNB-Bretagne Vivante* et au Conseil Général. Seule crête boisée des Monts d'Arrée, elle présente un intérêt floristique (landes et tourbières) et faunistique (zone de nidification des busards).

Ces réserves naturelles volontaires sont aujourd'hui de la compétence du Conseil Régional et sont donc nommées « réserves naturelles régionales ».

- **Les sites classés et inscrits**

Cette mesure vise à protéger des sites et monuments naturels dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général du point de vue « artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Elle s'applique également à de vastes paysages naturels.

Une autorisation préalable pour les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence d'un site classé est nécessaire.

Seuls les sites ayant un intérêt par rapport au patrimoine naturel sont listés ci dessous :

- Sites classés :
  - l'Île Callot (partie Nord et domaine public maritime)
  - l'Île Sterec
  - La pointe de Saint-Samson à Plougasnou
- Sites inscrits :

- Les Monts d'Arrée (Plounéour-Menez, Le Cloître Saint-Thégonnec, Plougonven, Lannéanou, Botsorhel, Guerlesquin)
- Le petit bois voisin du cimetière à Locquéholé
- La pointe de Beg an Fry à Guimaëc
- La pointe de Penn al Lan à Carantec
- La pointe de Primel à Plougasnou
- La pointe de Saint-Samson à Plougasnou
- La pointe de Diben (Plougasnou)
- Roche de Trédudon formant un ensemble de crêtes
- Les rochers du Cragou
- Partie du bois de Suscinio à Ploujean (Morlaix), en bordure de la rivière du Dourduff

### • **Les arrêtés préfectoraux de conservation des biotopes**

Cette procédure est engagée si, sur le territoire considéré, il existe une espèce protégée et si les milieux sont indispensables à cette espèce. Les mesures de protection portent sur le milieu et non sur les espèces.

Un arrêté de protection de biotope a été pris en 1991 sur les îlots de Carantec (interdiction de débarquer, de porter atteinte à l'équilibre du milieu....)

### • **Maîtrise foncière**

Le département a mis en place une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes littorales et a pu acquérir un certain nombre de parcelles.

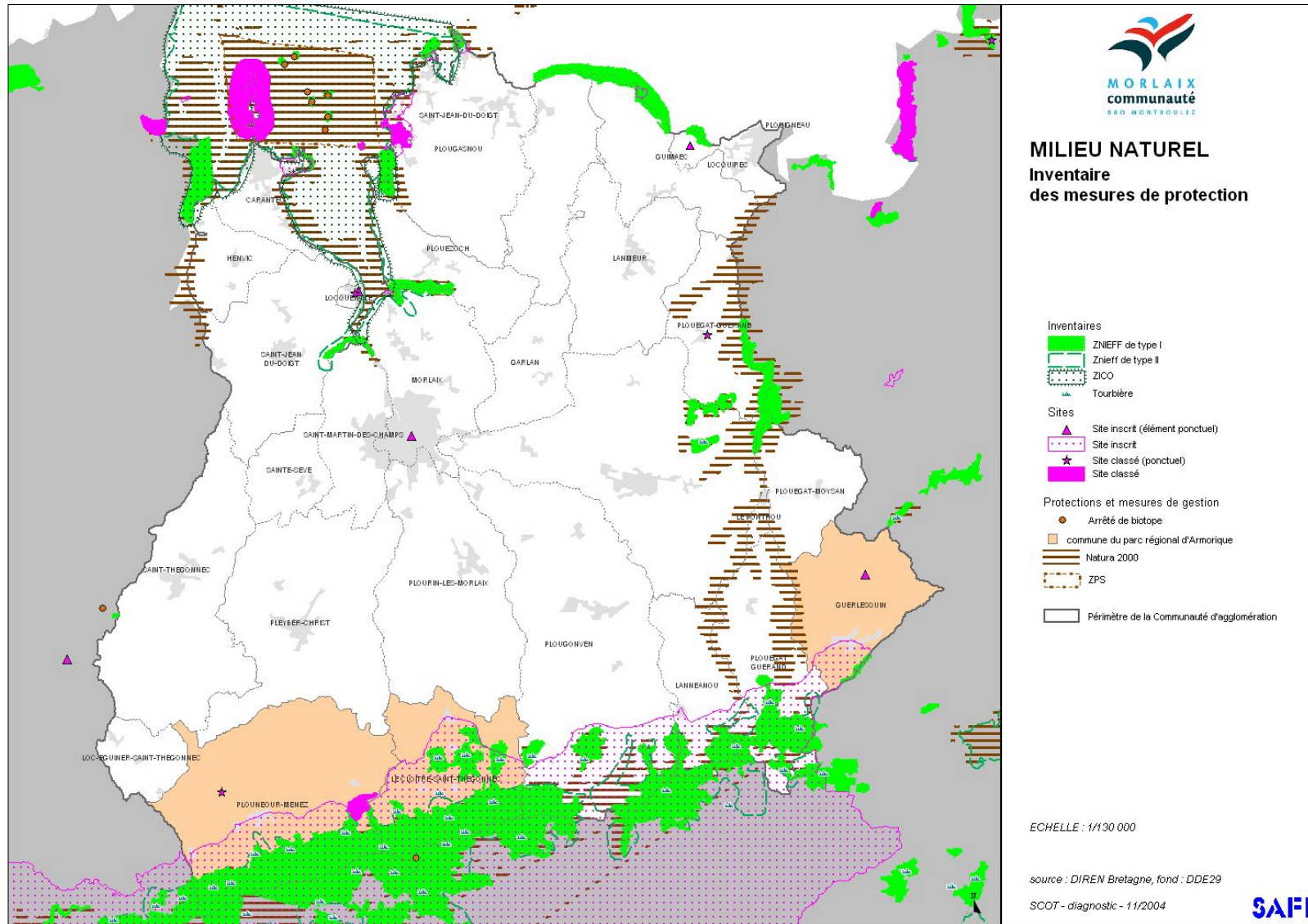
Communes concernées par la zone de préemption et domaines départementaux :

- Locquirec (Pointe du Corbeau, Moulin de la Rive, pointe de Locquirec...)
- Guimaëc
- Plougasnou (Pointe de Primel...)
- Plouézoc'h
- Morlaix
- Saint-Martin-des-Champs (Porz an trez)
- Taulé (parcelles entre la rive et le château de Lannigou)
- Carantec (nord de l'île Calot)

Le conservatoire du littoral a également mis en place une zone d'intervention foncière sur le secteur de Beg an Fry (commune de Guimaëc) et envisage de l'étendre à Saint-Jean du Doigt et aux petites îles de l'estuaire de la rivière de Morlaix.

Le Conseil général est également propriétaire de surfaces importantes dans les Monts d'Arrée (Le Cloître Saint-Thégonnec).

carte 3 – Inventaires et mesures de protection

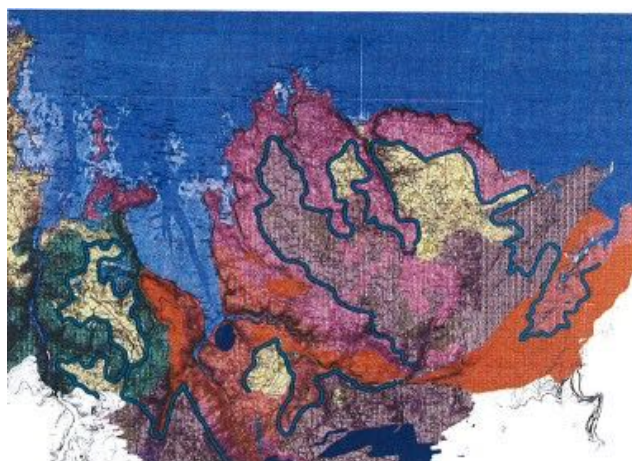






Source : Les espaces proches du rivage – S.Gérin 2005

- Le paysage : espaces participant à l'ambiance littorale, espaces littoraux porteurs du patrimoine maritime (phares, amers...)



Source : Les espaces proches du rivage – S.Gérin 2005

Le tracé de la limite des espaces proches du territoire littoral de Morlaix Communauté s'appuie donc sur la superposition des critères (et donc des cartes) présentés supra.



Source : Les espaces proches du rivage – S.Gérin 2005

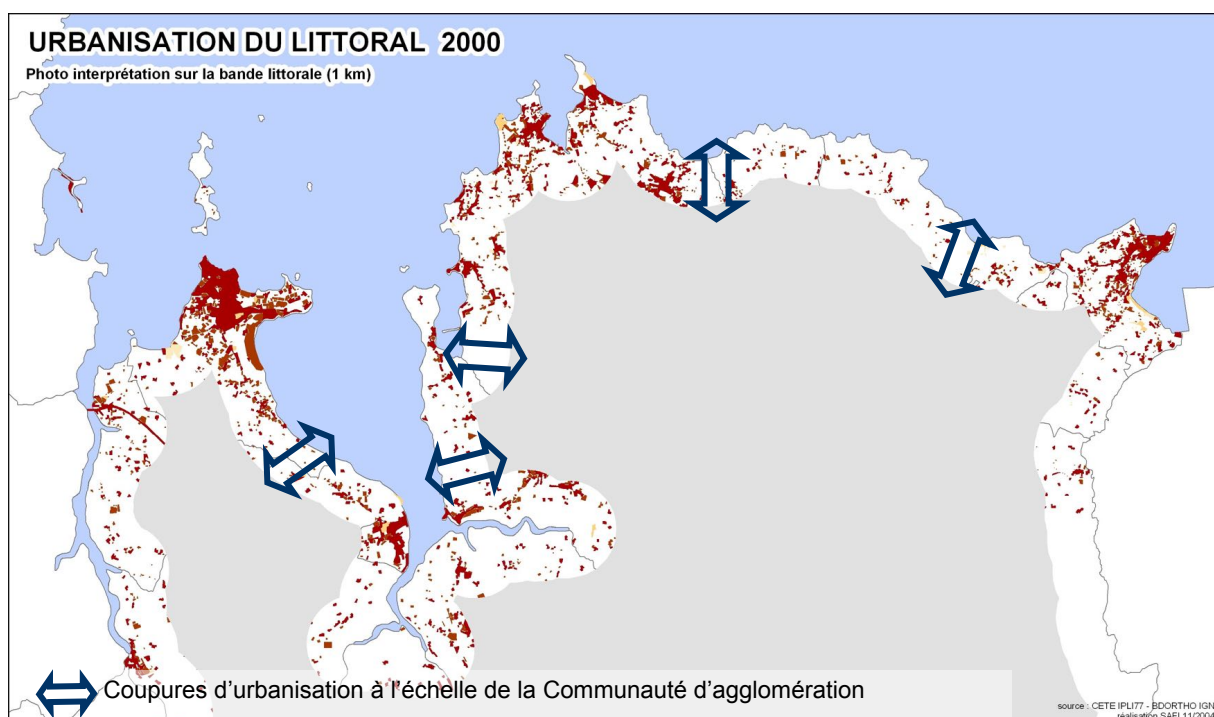
⇒ Au sein des espaces proches l'urbanisation est régulée :

- en « extensions limitées »
- en terme de qualité, en fonction de son impact sur les paysages et les milieux naturels.

### 3. Les coupures d'urbanisation (L 146.2)

- Les documents d'urbanisme doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation. Une instruction du 22 octobre 1991 précise que leur étendue « doit être suffisante pour permettre leur gestion et assurer leur pérennité »
- (Ces coupures, en priorité, concernent les espaces les plus fragiles du littoral et sont perpendiculaires au rivage.)

Le SCOT doit permettre d'identifier les coupures à l'échelle intercommunale.



carte 4 - Coupures d'urbanisation à l'échelle du SCOT

### 4. Urbanisation

**L'extension de l'urbanisation (art L164-4) se fait soit en continuité** des agglomérations et villages existants, **soit en hameaux nouveaux intégrés** à l'environnement.

- en dehors des espaces urbanisés, les constructions sont interdites sur une bande de 100 m,
- l'extension de l'urbanisation des **espaces proches du rivage ...doit être justifiée** et motivée, dans le **plan local d'urbanisme**, selon la configuration des lieux ou être liée à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau telle que l'activité conchylicole.

« Afin de déterminer la **capacité d'accueil** des espaces urbanisés ou à urbaniser, les documents d'urbanisme doivent tenir compte :

- De la *préservation des espaces et milieux mentionnés à l'article L146-6,*
- De la *protection des espaces nécessaire au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières, maritimes,*
- Des *conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés.»*



- **La servitude de passage sur le littoral**

La loi du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage d'une largeur de 3 mètres sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime.

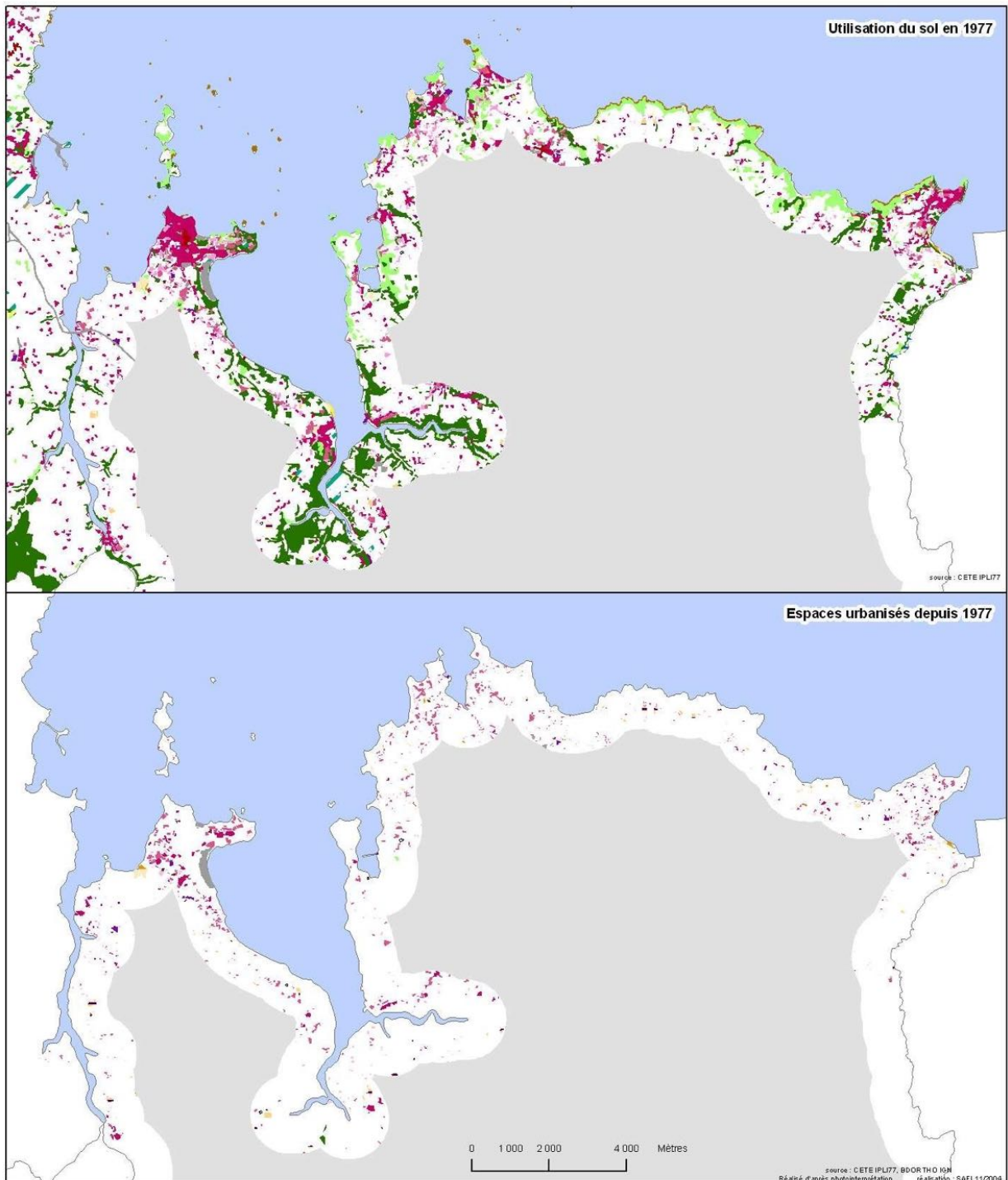
Cette servitude concerne exclusivement le passage des piétons. (articles L 160-6 à L 160-8 et R 160-8 à R 160-33 du code de l'urbanisme).

La continuité du passage n'est pas encore assurée, certains secteurs n'ont pas fait l'objet d'études, pour d'autres, l'enquête a été réalisée et les dossiers sont en attente d'une délibération approuvant le sentier.

*Cf. carte page 26.*

## URBANISATION DU LITTORAL 1977-2000

Photo interprétation sur la bande littorale (1 km)

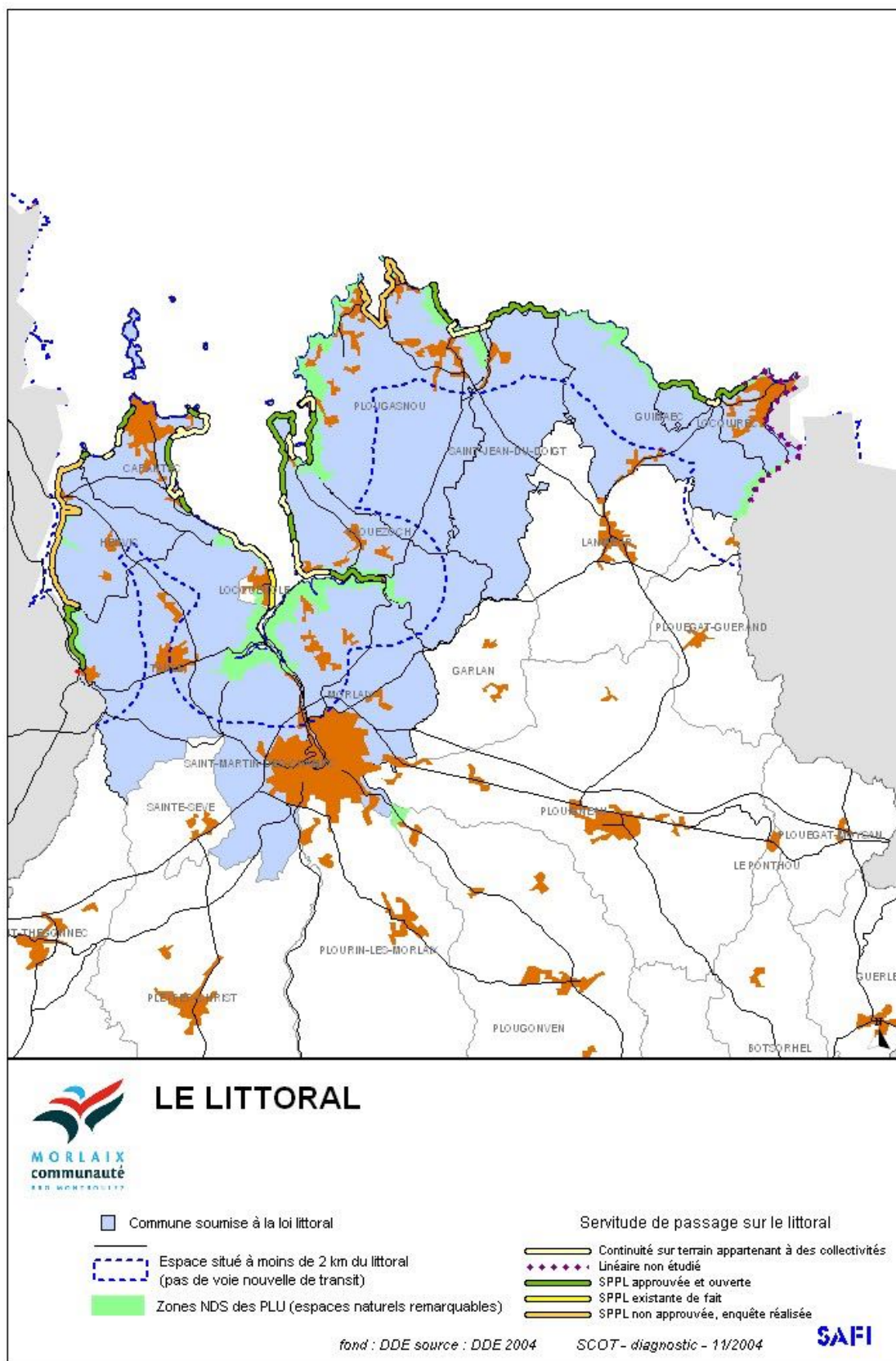


### Légende

■ Emprise des grands équipements	■ Tissu mixte	■ Espace en mutation	■ Friche
■ Ensemble habitat collectif	■ Zone industrielle et commerciale	■ espace urbanisé mais non identifié	■ Lande, maquis, garrigue
■ Ensemble habitat individuel groupe	■ Camping et stationnement de caravanes	■ Espaces verts	■ Bois
■ Habitat individuel diffus	■ Habitat touristique spécifique	■ Espace agricole	■ Prairie humide
■ Habitat dispersé	■ Conchyliculture	■ Bâtiment agricole BDortho2000	■ Zones humides
			■ Rochers, falaise
			■ Plage

SAFI

carte 6 - Le littoral - aspect réglementaire



### 1.2.3.2 Les usages sur le littoral

Les usages sont nombreux sur le littoral :

- pêche
- plaisance (ports et mouillages)
- conchyliculture
- activités récréatives et/ou sportives : plages, pêche à pied, randonnée le long du sentier du littoral (GR34)
- activités touristiques : campings, ...
- urbanisation

Le littoral est un espace fragile vis à vis de l'urbanisation (la pression foncière se fait sentir) et de la pollution terrestre et marine (macro déchets, marées noires). Des conflits peuvent naître de la coexistence de toutes ces activités.

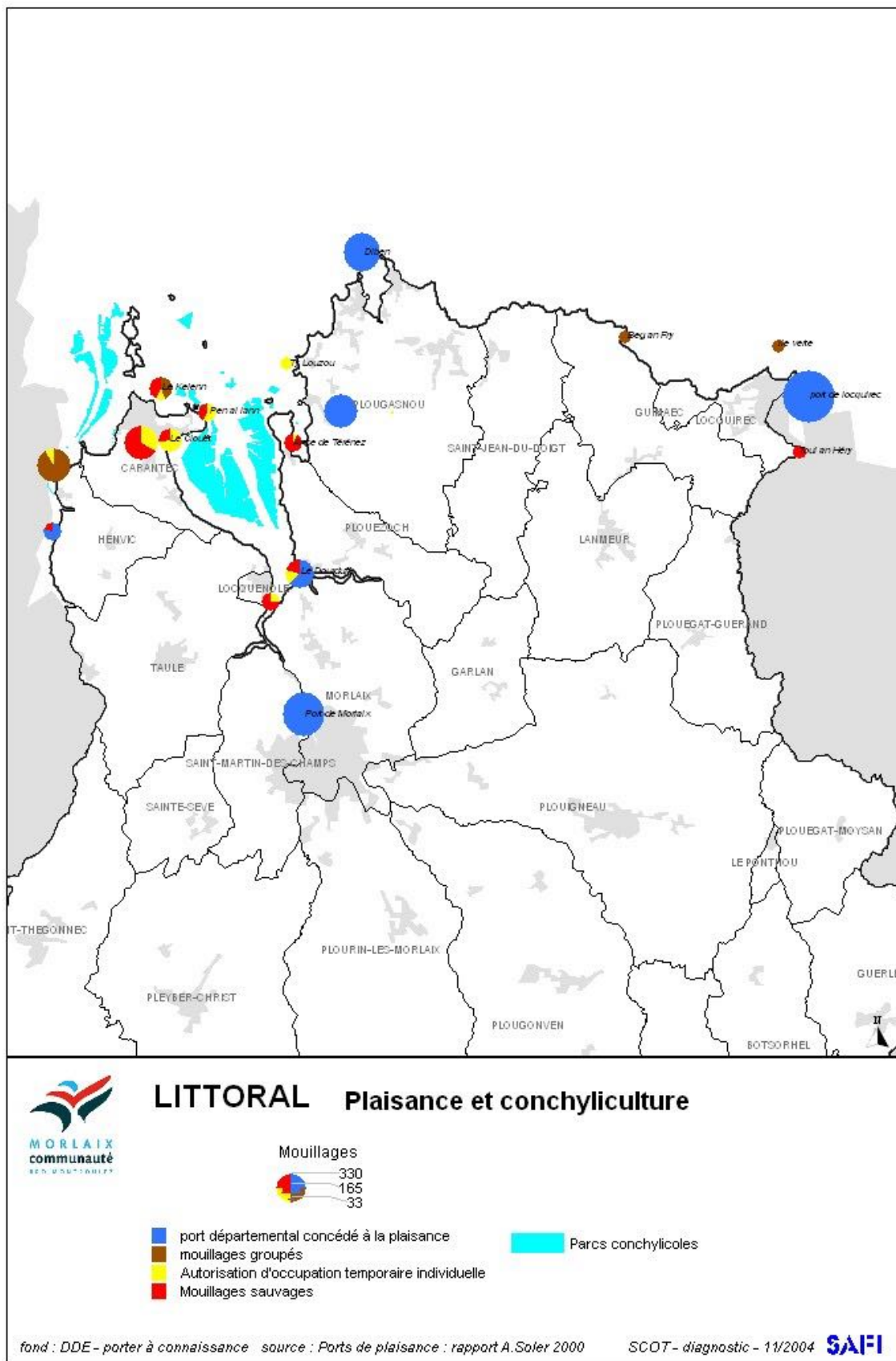
L'activité ostréicole est très importante sur le secteur : les zones de production de coquillages, soumises à des objectifs de qualité, sont situées en rivièrre de Morlaix, rivièrre de Penzé et baie de Locquirec. L'enjeu principal de cette activité concerne son organisation et son évolution qui doit se faire en respectant l'équilibre environnemental du milieu naturel et en cohérence avec les autres activités littorales.

Un projet de type « maison de la mer » en baie de Morlaix est d'ailleurs porté par la section Régionale de Conchyliculture et le Syndicat Ostréicole de la région de Morlaix, en partenariat avec l'association SEPNB-Bretagne Vivante. L'idée générale consiste à mettre en valeur les enjeux et la richesse du patrimoine naturel et économique de la baie de Morlaix dans un lieu créé spécifiquement à cet effet. Il s'agit d'offrir à la région de Morlaix un outil touristique et pédagogique structuré, en s'appuyant sur les activités présentes telles que la conchyliculture. Le concept évolue vers un concept de « maison de la conchyliculture »

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Baie de Morlaix, devrait permettre un travail avec l'ensemble des acteurs pour favoriser le maintien et le développement des activités tout en préservant et améliorant la qualité sanitaire de la baie. (cf. chapitre page 51).



carte 7 - Plaisance et conchyliculture



## **1- MILIEUX ET BIODIVERSITE**

### **Synthèse**

#### **Atouts**

- *Richesse écologique : plusieurs milieux concentrent une très grande richesse écologique sur le territoire : au sud, les Monts d'Arrée, les vallées des rivières côtières (Le Douron, la Penzé, le Queffleuth), au nord, le littoral et la baie de Morlaix.*
- *Un littoral encore préservé.*

#### **Contraintes**

- *Un secteur très riche qui fait ou fera l'objet d'études spécifiques (inventaires de zones humides en 2005, études Natura 2000 à venir...).*
- *Le littoral regroupe un grand nombre d'activités susceptibles de nuire à la préservation du patrimoine naturel (urbanisation, tourisme, conchyliculture...).*

#### **Enjeux**

- *Assurer le maintien des espaces naturels remarquables, favoriser la gestion des milieux et limiter les atteintes.*
- *Permettre un développement en accord avec les objectifs de la charte du parc naturel régional d'Armorique (pour la partie du territoire concerné).*
- *Assurer l'entretien des corridors naturels à partir des vallées entre l'intérieur et le littoral.*
- *Assurer un développement du littoral dans le respect de la loi (coupures d'urbanisation, identification des espaces remarquables) et une compatibilité entre les différents usages, toujours dans le respect du milieu naturel.*
- *Assurer le maintien et le développement des activités littorales (conchyliculture, pêche, tourisme...) dans le respect du milieu naturel*

## 2 PAYSAGE ET CADRE DE VIE

### 2.1 PATRIMOINE



Le territoire de Morlaix Communauté recèle un important patrimoine. Il en constitue le socle culturel.

Les enclos en sont les éléments les plus représentatifs et les plus intéressants (Saint-Thégonnec, Plougonven). Cet important patrimoine a une valeur fortement identitaire pour la Bretagne.

Le patrimoine bâti est très répandu : vestiges anciens du mégalithisme, châteaux et manoirs, patrimoine religieux très important et de qualité : plusieurs monuments sont classés ou inscrits à l'inventaire de monuments historiques (cf. carte page 33).

Il est entretenu à la mesure des possibilités financières des collectivités et des propriétaires. Ces efforts permanents, relayés par des associations locales, ont généralement permis de poursuivre les actions de valorisation des villages, la rénovation du patrimoine architectural et la restauration du petit patrimoine (inventaire et exposition sur les Moulins à papier<sup>8</sup> par exemple).

Une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager<sup>9</sup> (ZPPAUP) a ainsi été mise en place sur les communes de Plourin-lès-Morlaix (1988), Plougonven (1992) et Morlaix (2003)

Par ailleurs, le patrimoine immatériel lié aux hommes et aux communautés est remarquable et constamment entretenu par la population au travers de diverses manifestations culturelles (dances, musique et chants traditionnels, contes et légendes, costumes traditionnels,...).

Le patrimoine du territoire est donc varié et d'une grande richesse. Le Cairn néolithique de Barnenez en est le reflet. Il s'agit d'un « site mégalithique d'importance nationale ; un des plus grands cairns d'Europe ».

---

<sup>8</sup> Au fil du Queffleuth et de la Penzé, Moulins à papier et familles papetières du Pays de Morlaix, 2003

<sup>9</sup> La ZPPAUP permet à une commune d'identifier ce qui constitue son patrimoine et ses paysages et de définir un projet global de protection et de mise en valeur. Elle comporte des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage : la publicité y est interdite, les travaux de construction, de transformation sont soumis à autorisation spéciale. Un cahier des charges guide les constructeurs et les Architectes des Bâtiments de France.

Elle suspend la servitude de protection des abords des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913), ainsi que celles qui sont instituées pour la protection des monuments naturels et des sites (Loi du 2 mai 1930).

Au-delà de ces inventaires, la richesse du patrimoine bâti traditionnel est importante comme en témoigne Guerlesquin et son label « Petite Cité de Caractère »<sup>10</sup>.

La protection de ce patrimoine pourrait constituer une base qualitative pour une valorisation du territoire par un tourisme vert axé sur la randonnée, la découverte du patrimoine.

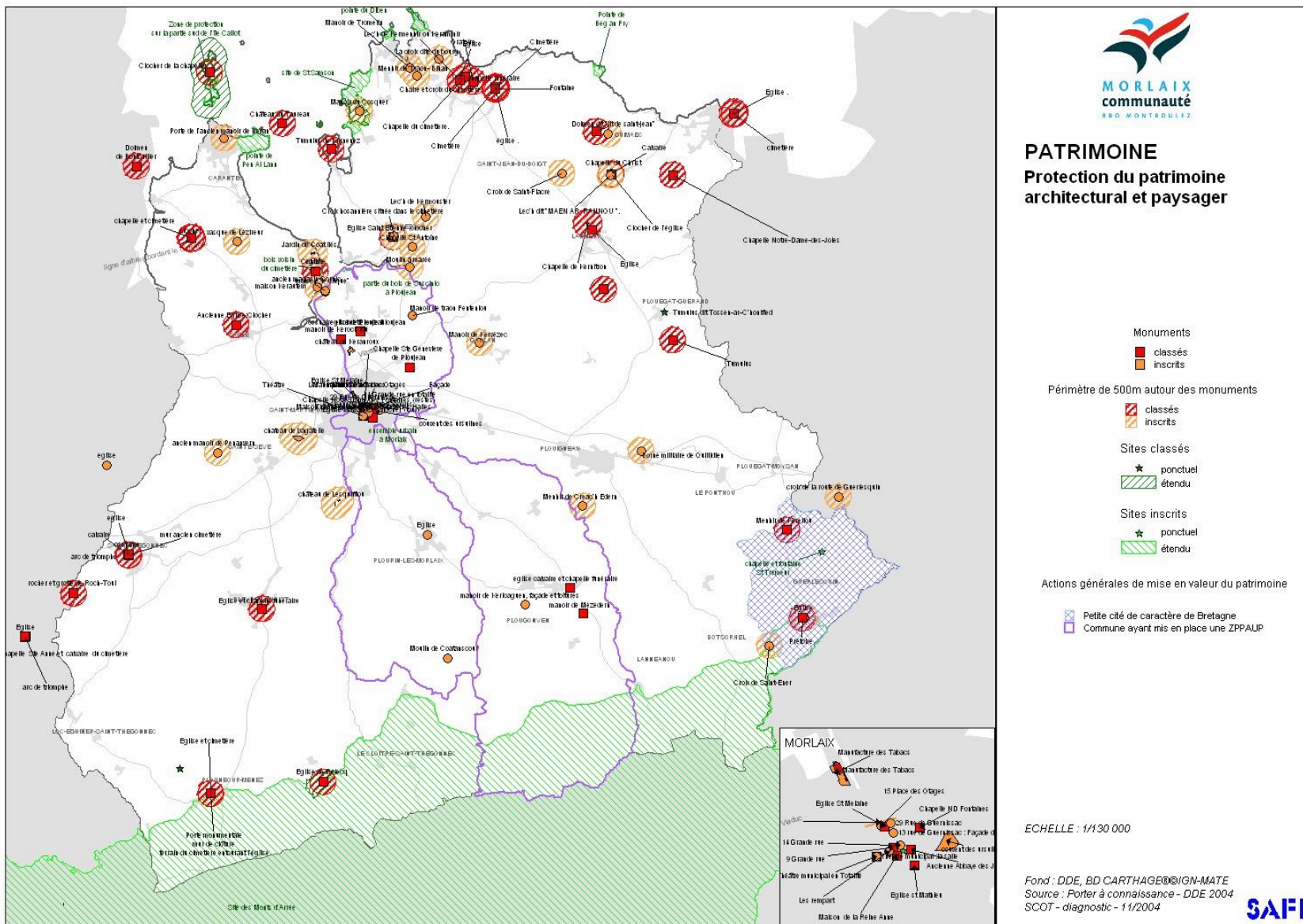
Il n'existe pas actuellement sur le territoire de Morlaix Communauté un équipement fédérateur qui mette en valeur l'ensemble des sites et du patrimoine.

---

<sup>10</sup> Les petites cités de caractère de Bretagne sont des communes de moins de 5000 habitants au patrimoine architectural de qualité qui en adhérant à l'association du même nom, s'engagent par le biais de la charte de qualité à entretenir et mettre en valeur leur patrimoine. Elles sont une vingtaine en Bretagne.



carte 8 – Protection du patrimoine architectural et urbain



## **2.2 LE PAYSAGE : QUATRE ENTITES**

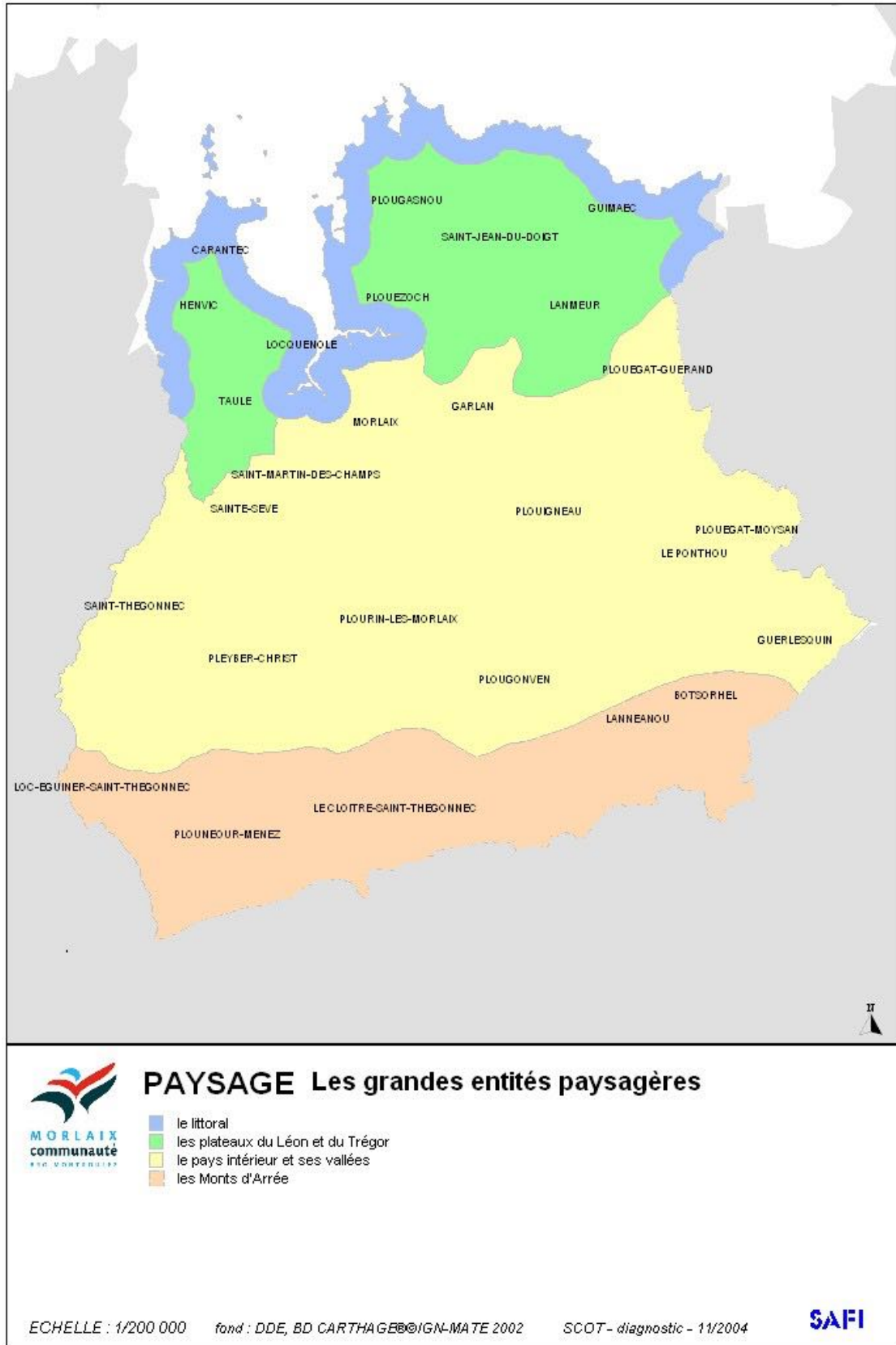
### **2.2.1 Définition des entités**

Les entités paysagères sont des espaces caractérisés par un ou plusieurs éléments : morphologie, occupation du sol, réseau hydrographique, organisation du bâti... qui par leur présence et leur organisation donnent une homogénéité au territoire.

Sur Morlaix Communauté, quatre entités ont été identifiées (Cf. carte page 41). :

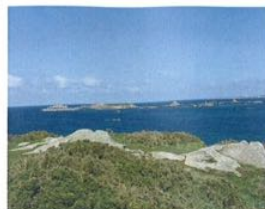
- le littoral
- les plateaux du Trégor et du Léon
- les plateaux et vallées intérieurs
- les Monts d'Arrée

carte 9 - Les entités paysagères





## LE LITTORAL



### Milieu naturel

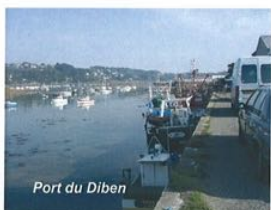
- Richesse et diversité des milieux : estrans, dunes, plages, falaises...
- La côte est essentiellement occupée par les espaces agricoles et dans une moindre mesure par la lande.

### Urbanisation

Le paysage se caractérise par un habitat diffus sur la longueur du trait de côte, engendrant peu de grands espaces homogènes.

Cet habitat se densifie au niveau des bourgs et des principaux hameaux (Carantec, Locquéhol, Dourduff en mer, Térénez, Diben, Plougasnou).

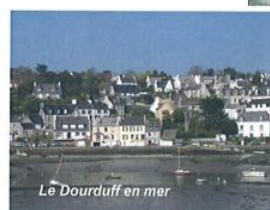
Trois stations balnéaires se sont développées à la fin fin 19<sup>e</sup> début 20<sup>e</sup> siècle sur trois presqu'îles: Carantec, Locquirec et Plougasnou (pointes du Diben et de Primel). Ce sont devenus les trois principaux pôles d'urbanisation sur le littoral.



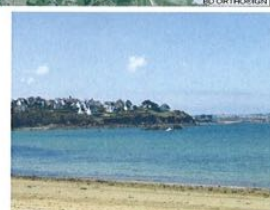
Port du Diben



Plage de Carantec



Le Dourduff en mer



### Architecture

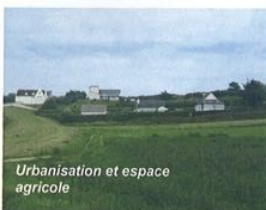
Une grande diversité de styles architecturaux est présente sur le front de mer :

- Les plus petits hameaux sont très riches en maisons de pierres dont la teinte rosée s'accorde avec celle des affleurements rocheux du bord de mer,
- La petite maison de pêcheurs blanche aux volets bleus côtoie la maison de maître de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans les hameaux plus importants et les bourgs
- Le style architectural « néobreton » est présent sur le trait de côte marquant surtout le paysage par le positionnement du bâti et la couleur blanche très vive des façades.

Actuellement, deux tendances sont observées : la rénovation du bâti ancien et les constructions modernes avec « vue sur mer ».

### Activités

- Agriculture : les cultures légumières dominent.
- Equipements touristiques : camping en bord de mer. Les grands équipements sont encore limités, ce qui a permis de préserver la côte.
- Nautisme : il existe une forte demande de possibilités de mouillages
- Conchyliculture : un pôle très important dans la baie de Morlaix
- Le tourisme : un enjeu économique fort pour ce secteur d'où l'importance de la conservation des paysages



Urbanisation et espace agricole



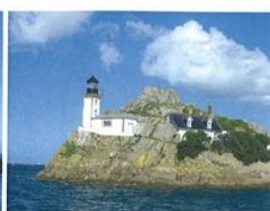
Point de découverte du château du Taureau



Urbanisation de la plage du Guerzit

### Un patrimoine naturel et architectural riche et varié

- Le Château du Taureau, les îlots, la côte et ses hameaux



### - Atouts

Un cadre de vie remarquable et des sites attractifs pour l'activité touristique

### - Contraintes

L'urbanisation contemporaine s'est réalisée à la périphérie des secteurs déjà urbanisés. Le mitage est également très présent.

Si les communes n'enregistrent pas ou peu de croissance de la population, le parc immobilier croît constamment, qu'il s'agisse de résidences secondaires ou principales.

Le développement urbain est donc un enjeu fort.

L'abondance de bâti dispersé délimite une multitude d'espaces constructibles au titre de la loi littoral qui autorise les constructions en prolongement de zone construite.

### - Enjeux

Un double objectif: préserver un environnement de qualité et créer un environnement bâti bien conçu sur le plan urbanistique et architectural.

Les efforts des communes en ce sens ont été considérables et les PLU ont tous été mis en conformité avec la loi littoral. Cependant, si l'évolution peut sembler aujourd'hui mieux contrôlée, les méfaits de l'urbanisation des décennies antérieures sont une réalité.



## LES PLATEAUX DU TREGOR ET DU LEON

### Le Léon

Ce paysage du nord du territoire présente principalement des dominantes horizontales avec quelques points d'appel : clochers, château d'eau, groupes d'arbres, bâtiments imposants... Il s'agit de la zone d'agriculture intensive, orientée vers la production de primeurs.



### Le Trégor

Ce secteur paysager correspond au Trégor de la frange littorale et morlaisien intérieur. Le territoire est parsemé de petites vallées entre lesquelles s'installe un plateau cultivé.

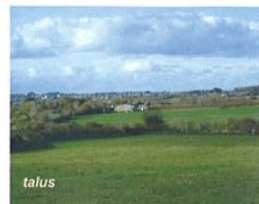


### Habitat

L'habitat individuel est quasi exclusif, que ce soit dans les bourgs ou sous forme d'habitat dispersé.



### Un patrimoine architectural et religieux varié mais insuffisamment mis en valeur



- Un paysage très ouvert
- Un champs de vision très vaste
- Les villages et hameaux, les haies et les bâtiments agricoles constituent les points d'appel du regard
- Un paysage fortement marqué par l'homme : les plateaux intérieurs ont été restructurés (disparition des haies et talus), les parcelles sont de grande taille vers le centre du plateau.



- Un paysage décomposé en sous unités en raison de la présence de petites vallées.
- Alternance des vues longues et rapprochées
- La vallée du Dourduff marque la limite sud de cette entité
- Un paysage rythmé par la trame bocagère et les boisements



### Milieu naturel

Cette entité est très fortement marquée par l'agriculture. Les bois sont surtout localisés dans les vallons. Le paysage est rythmé par la présence ou l'absence des haies et talus.

### Activités

L'agriculture domine : cultures de primeurs (artichauts, choux fleurs...), horticulture...

#### - Atouts

- Activité agricole symbole de l'activité économique de ce secteur
- Un cadre de vie de qualité

#### - Contraintes

- Une dispersion des habitations et des bâtiments agricoles peu intégrés dans leur environnement
- Le bocage a été détruit en grande partie. Il joue un rôle important pour éviter l'uniformisation du paysage mais également dans le maintien et la protection des écosystèmes (biodiversité, réduction du ruissellement...)
- Une valorisation insuffisante du patrimoine architectural et religieux
- Un secteur « de transit » pour les touristes qui se dirigent vers le littoral

#### - Enjeux

- Maintenir une activité agricole facteur de diversité paysagère : bocage, diversité culturelle
- Mettre en valeur le patrimoine
- Intégrer les constructions



## LE PAYS INTERIEUR ET SES VALLEES

Les paysages de cette unité ressemblent à ceux du Trégor. Ils sont encore très variés et les vues lointaines alternent avec les vues rapprochées. Cette unité correspond à l'Argoat (pays agricole de l'intérieur). Elle présente des caractéristiques qui évoluent du nord au sud.



### Milieu naturel

- Richesse des cours d'eaux et de leur ripisylve.
- Trame bocagère maintenue dans certains secteurs.



### Activités

Ce secteur est marqué par l'intensification animale depuis quelques décennies qui a engendré l'apparition de nouvelles structures agricoles dans le paysage.

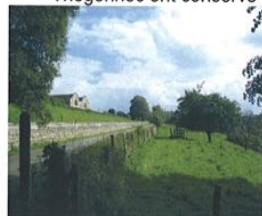
Le bocage constitué de talus plantés majoritairement d'arbustes est élargi et dans l'ensemble déstructuré. Le paysage va donc se trouver successivement ouvert ou fermé. Par ailleurs, l'influence de la RN12 se fait sentir au nord avec la présence régulière de zones d'activités sur les communes « irriguées » par le flux routier. Saint-Thégonnec par exemple, a connu un développement récent avec l'apparition de lotissements et de zones d'activités. C'est le cas également de Pleyber-Christ, mais de façon moins prononcée. Le territoire est segmenté en deux parties, au nord une zone de fort développement économique surtout avec St-Martin-des-Champs, et au sud une zone plus agricole.

Certaines communes comme Loc-Eguiner ou Saint-Thégonnec ont conservé un centre bourg très typique.



### Habitat

L'habitat est assez dispersé et l'on rencontre des hameaux encore bien conservés. Des ZPPAUP de Morlaix existent sur les communes de Plourin-les-Morlaix et Plougven. Plourin et Ploujean présentent des bourgs typiques bien conservés. L'habitat ancien est toujours accolé aux routes alors que les habitations plus contemporaines présentent un retrait.



### Un patrimoine naturel et architectural riche et varié :

- patrimoine religieux (églises, enclos)
- vallées et moulins à papier



### - Atouts

- Un cadre de vie agréable
- Des boisements qui rythment le paysage (impact visuel)
- Des attraits touristiques (enclos paroissiaux, expositions, animations, visites d'entreprises)

### - Contraintes

- Une prise en compte insuffisante du paysage dans les zones d'activités
- Le mitage de l'habitat et le développement linéaire de l'urbanisation le long des routes
- Des boisements qui rythment le paysage (impact visuel)
- Un paysage agricole en mutation avec l'abandon de certaines parcelles ou, à l'inverse l'intensification d'autres secteurs.

### - Enjeux

- Veiller au maintien de la qualité paysagère notamment sur les grands axes de communication qui jouent un rôle important dans la perception du territoire et qui sont souvent également facteur d'étalement urbain et de banalisation du paysage.
- Maintenir les atouts de cette entité : vallées, bocage, petit patrimoine...



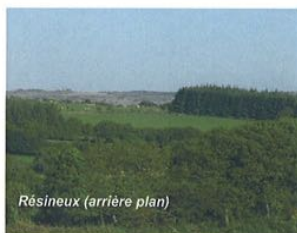
## LES MONTS D'ARREE

Les Monts d'Arree constituent une unité à l'image très forte. Ce vaste espace est classé depuis 1966, il s'étend d'est en ouest sur le Finistère sur plus de 60000ha.

Il représente l'un des derniers grands espaces armoricains, où les paysages s'étendent à perte de vue. Parfois comparés à l'Irlande, les Monts d'Arree offrent une grande diversité d'ambiances paysagères avec des variations de lumières et sur les landes, les crêtes rocheuses, les tourbières, le bocage, les lacs et les rivières...

### Activités

L'activité agricole est moins intensive que sur le nord du territoire. Le maillage bocager est toujours présent. Par contre de nombreuses parcelles sont gagnées par la friche. D'autres secteurs ont été plantés de résineux...



Résineux (arrière plan)



Bocage



Panorama depuis la crête



### Milieu naturel

Les landes et tourbières sont la caractéristique et la richesse des Monts d'Arree



### Habitat

L'habitat est quasi inexistant. Sur les contreforts, les bourgs et hameaux ont connu une faible croissance urbaine. Les nombreuses fermes sont dispersées sur le territoire.



### Un patrimoine naturel emblématique



- **Atouts**
  - Paysage emblématique du Finistère.
  - Un site préservé.
  - De vastes champs de vision vers et depuis les Monts d'Arree.
- **Contraintes**
  - Perte de spécificité par l'implantation de résineux
  - Abandon de l'activité agricole au sud induisant une fermeture des milieux
  - Au nord de cette unité, un risque d'intensification de l'agriculture qui induit la disparition de la trame bocagère
- **Enjeux**
  - Maintenir les atouts de cette entité : landes, tourbière, maillage bocager
  - Permettre l'intégration des nouvelles constructions
  - Assurer le maintien des activités permettant la gestion des milieux ouverts

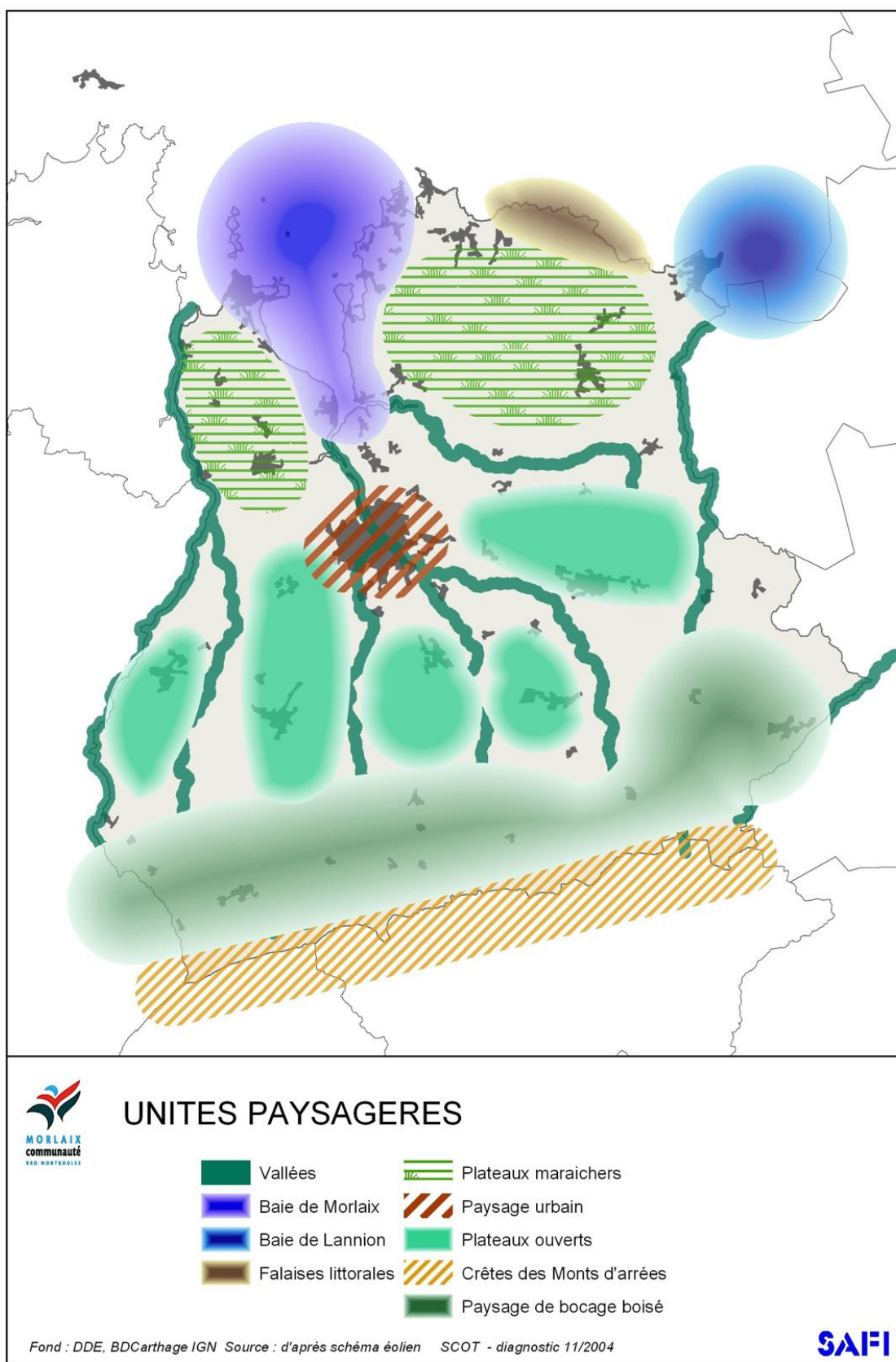
## 2.2.5 Unités paysagères

Ces quatre entités peuvent, en fonction des caractéristiques et des covisibilités, se décliner en unités paysagères qui correspondent à des ensembles spatiaux plus petits.

(cf. carte page 41)



carte 10 – Les unités paysagères



## 2.2.6 LES PAYSAGES URBAINS

### • L'habitat traditionnel

Les habitations traditionnelles sont regroupées en villages ou hameaux ou disséminées sur le territoire (fermes).

Les types d'habitat sont très divers :

- Maisons basses du littoral
- Maisons à avancées (en angle droit permettant à l'origine de créer une avancée pour la table, de plus cette avancée permet de créer un angle droit au niveau de la porte d'entrée qui se trouve protégée du vent)
- Bâtisses de tisserands à Pleyber-Christ.

Elles ont été construites à partir des matériaux disponibles à proximité. Des nuances peuvent ainsi être observées :

- Schiste « noir » autour de Morlaix
- aux alentours de Plouigneau : contraste en la roche claire (trondgémite) et les quartzites sombres., ardoise bleu-vert vers Locquirec.



Le parc de logement ancien est cependant très minoritaire, 70% des logements ont été construits après 1970.

### • Les bourgs anciens

Les villages intérieurs subissent en partie la désertification, conséquence des difficultés du monde agricole et d'un enclavement relatif. Toutefois, leur architecture présente un intérêt non négligeable comme par exemple Guerlesquin qui a obtenu le label « Petite Cité de Caractère ». Cette qualité peut appuyer le développement du tourisme vert.



- **Les noyaux urbains**

Il s'agit essentiellement de Morlaix qui, à l'image des autres centres urbains bretons, se situe à proximité des côtes et le long des axes routiers du plan routier breton.



La ville offre deux visages : un centre ancien et une couronne urbaine qui s'est développée autour de son centre. La ville s'organise originellement autour de trois rivières et de leur estuaire commun.

- **Le centre ancien**

Le centre ancien est très riche et le paysage urbain transcrit trois grandes phases d'urbanisation forte chacune d'une ambiance particulière.

Le cœur historique est basé sur un parcellaire et une organisation spatiale à caractère médiéval. Cela se traduit dans le paysage par des petites rues et places aujourd'hui devenues souvent piétonnes et la construction de maisons dites « à la lanterne » vers la fin du 15<sup>ème</sup> siècle.

Puis on trouve un développement urbain et architectural homogène dont la trame et le bâti sont représentatifs des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. De nombreux immeubles sont construits dans la ville et le long des quais.

Enfin l'urbanisation de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec un bâti caractéristique, une organisation spatiale variée (continue ou discontinue) et notamment un programme d'alignement des rues et la construction d'un grand nombre d'immeubles et de maisons particulières dans la ville. Le développement du chemin de fer avec la création de la gare et la réalisation du viaduc ont également un impact important dans le paysage urbain.

- **Les développements**

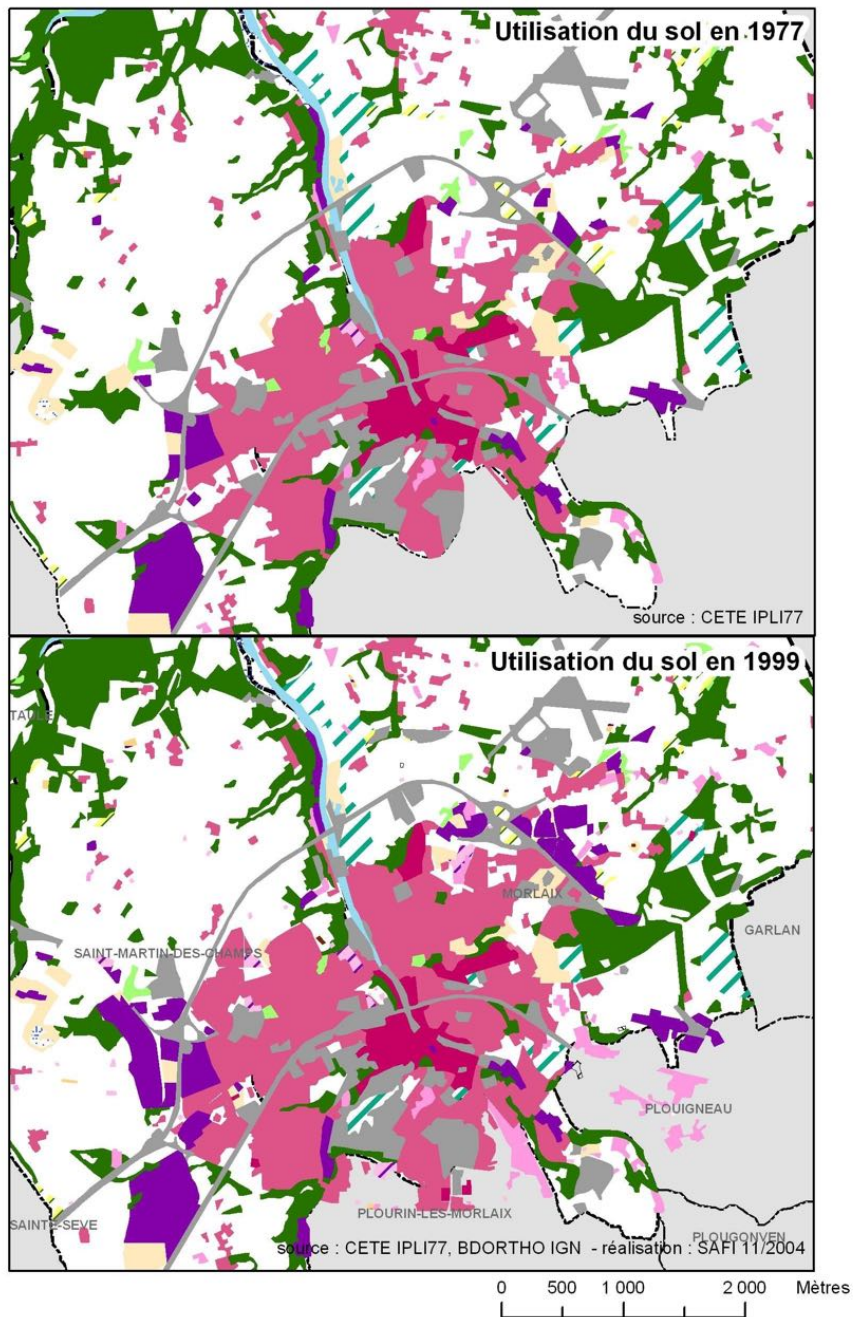
Une couronne urbaine s'est ensuite développée autour de ce centre avec une urbanisation sous forme pavillonnaire (Kernégues, Coatserho, La Boissière...) et de collectifs groupés (La Vierge Noire, La Boissière, Saint Nicolas, ...).

- **Des sites spécifiques en milieu urbain**

Deux éléments particuliers structurent la ville, le port urbain et la manufacture des tabacs. La particularité du port est en effet d'être situé au centre-ville, sur la rivière.



## AGGLOMERATION DE MORLAIX - Evolution 1977 - 1999

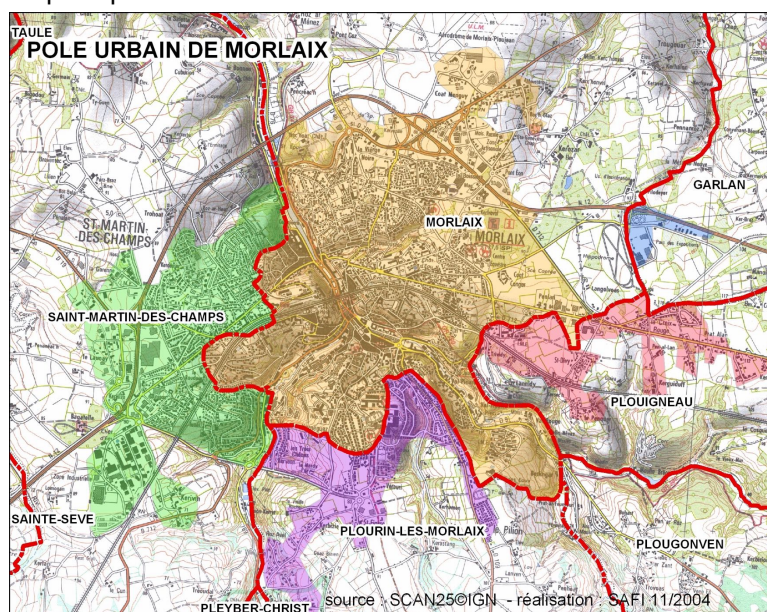


- |                                      |                                    |                                 |
|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| ■ Emprise des grands équipements     | ▨ Tissu mixte                      | ▨ Bâtiment agricole BDortho2000 |
| ■ Ensemble habitat collectif         | ■ Zone industrielle et commerciale | ▨ Friche                        |
| ■ Ensemble habitat individuel groupe | ■ Espace en mutation               | ■ Lande, maquis, garrigue       |
| ■ Habitat individuel diffus          | ▨ Espaces verts                    | ■ Bois                          |
| ■ Habitat disperse                   | ■ Espace agricole                  | ■ Zones humides                 |
|                                      |                                    | ■ Mer, plans d'eau              |

Les communes en gris n'ont pas été analysées en 1977 lors de la mise en place de l'IPLI77



Les communes de Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Plouigneau (ouest) et de Plourin-lès-Morlaix (nord) ne constituent qu'un pôle urbain.



- **Les nouveaux paysages composés des zones périurbaines**

Globalement sur Morlaix Communauté, et comme dans toute la Bretagne, l'habitat est traditionnellement dispersé c'est pourquoi la densité du milieu rural de la zone Nord demeure assez élevée.

Les paysages ont été fortement modifiés, notamment depuis les années 1970 par l'accroissement diffus et désordonné de la construction individuelle.

Le principal facteur d'évolution de ces paysages est en effet l'important mouvement de périurbanisation : 52% des populations des aires urbaines bretonnes habitent dans les communes périphériques contre 24% en moyenne française. S'y greffent à la fois des zones d'activités industrielles et commerciales.

Un habitat pavillonnaire récent et relativement diffus parsème ainsi le paysage comme par exemple à la gare de Taulé et au Pont de la corde. C'est un peu le même constat au niveau des villages situés dans l'aire d'attractivité de l'agglomération morlaisienne.

De nombreux lotissements se développent en continuité des bourgs ou des hameaux.

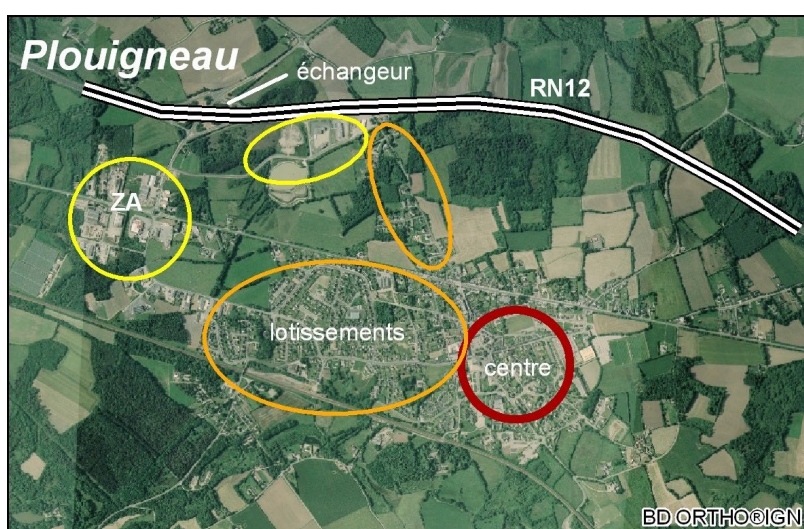
Par ailleurs, à proximité des villages et des grands axes routiers, d'autres éléments marquent de plus en plus les paysages : implantations industrielles, serriculture.





Les grands axes routiers sont des axes de découverte du territoire : RN12 , D58 (Morlaix-St Pol de Léon), D785 (axe Plouneour-Menez - Pleyber Christ - Ste Sève), D 786 (Morlaix-Lanmeur-Plestin). Ils ont également un impact sur l'évolution du territoire.

Le mitage a été favorisé par la mise en place du réseau routier et en particulier l'aménagement de la RN12. Son rôle de désenclavement du pays a permis un plus grand nombre d'échangeurs que sur une autoroute : accès à pratiquement toutes les communes et quelques fois même plusieurs accès par commune....



**Atouts**

- Les paysages sont particulièrement riches et variés sur le territoire de Morlaix Communauté et quelques kilomètres seulement permettent de changer d'ambiance paysagère.
- Ces éléments naturels sont primordiaux dans l'image, le caractère, l'identité. Il suffit de voir l'importance dans l'imaginaire collectif, des landes et milieux tourbeux, du relief des Monts d'Arrée, du granit en géologie, de la ria de Morlaix.
- Important patrimoine paysager et architectural très bien réparti ; un patrimoine bâti varié : châteaux et manoirs, monuments religieux présents sur l'ensemble du territoire. A ce patrimoine, s'ajoutent de nombreux parcs paysagers et jardins de valeur comme par exemple, le jardin d'agrément et le parc du château de Suscinio ou le Tumulus de Barnenez.
- Une forte identité culturelle et linguistique.

**Contraintes**

- L'homme par son action, modifie ces aspects naturels et certains milieux (les périphéries des villes, le littoral) doivent souvent faire face à la confrontation de différentes logiques.
- Paradoxalement, le patrimoine varié est encore assez méconnu de la population et des touristes.
- Le manque de communication et de visibilité des actions de mise en valeur de ce patrimoine demeure la contrainte majeure.
- L'action de l'homme modifie très rapidement ces unités et porte atteinte aux écosystèmes déjà bien fragiles du plateau Léonard par exemple (mauvaise qualité de l'eau, remembrement massif, développement du réseau routier...).
- Les principales contraintes sont : le caractère désorganisé des entrées de villes et l'aménagement des zones d'activités, les réseaux aériens, le caractère massif des bâtiments industriels dans un paysage souvent ouvert.

**Enjeux**

- Conserver et mettre en valeur ces caractéristiques paysagères (notamment le bocage) tout en permettant le développement économique et touristique.
- Poursuivre la réflexion pour une meilleure prise en compte des milieux naturels, en intégrant par exemple sur son territoire, les principes de la charte paysagère des axes routiers du Finistère.
- Le paysage aussi riche que celui de Morlaix Communauté doit être un élément fédérateur de développement. Le paysage fait partie du patrimoine culturel et identitaire.

## 3 LES RESSOURCES NATURELLES

### 3.1 L'EAU

#### *Qualité de l'eau : un enjeu majeur*

Que ce soit au niveau des eaux superficielles, de l'eau potable ou de l'eau du littoral, les indicateurs montrent clairement que des problèmes de pollutions sont présents.

Le territoire se caractérise par la présence de nombreuses rivières côtières qui ont un impact direct sur le littoral et la baie de Morlaix : le développement des algues vertes en raison d'apports trop importants en nitrates, une relative mauvaise qualité des eaux de baignade (dysfonctionnement ou insuffisance des systèmes d'assainissement de l'eau...), la mauvaise qualité des coquillages sont directement liés aux eaux continentales.

La qualité des eaux littorales (notamment sur les volets microbiologie et phytoplancton toxique) est un enjeu majeur pour la pérennité de l'ostréiculture, activité économique importante sur le littoral.

En tant qu'enjeux dans le développement touristique du secteur, la qualité des eaux de baignades et celle des coquillages issus des zones de pêche à pieds de loisirs sont pourtant des paramètres importants.

Pour les eaux de baignades, le contrôle sanitaire s'effectue de juin à septembre, il permet d'informer les maires et les usagers de la qualité de l'eau. L'interprétation statistique des résultats des analyses microbiologiques permet d'apprécier le risque sanitaire lié à la baignade. Cette interprétation se traduit par un classement en 4 catégories : A bonne qualité, B qualité moyenne, C pollution momentanée et D mauvaise qualité. Au cours de la saison 2004, 233 sites ont été contrôlés et ont abouti à classer 101 baignades de qualité A (soit 43,35 %) 108 baignades de qualité B (soit 46,35 %) et 24 baignades de qualité C (soit 10,3 %), site où une interdiction temporaire de pratique de la baignade a été prononcée par le maire. Aucune baignade n'a été classée en catégorie D. Le niveau « satisfaisant » de la qualité des eaux de baignades observé depuis plusieurs années est en grande partie lié à l'amélioration des systèmes d'assainissement, tant autonomes que collectifs. Toutefois, les conditions météorologiques médiocres de l'été 2004, avec une pluviométrie conséquente et un nombre de plages en C plus élevé que les années passées, montrent que des efforts sont à poursuivre en matière de contrôle des dispositifs de traitements individuels, dans l'amélioration des traitements collectifs au regard de la réduction de la charge microbiologique de l'effluent rejeté ou le déplacement du rejet sur un site éloigné des usages sensibles.

La qualité des coquillages issus des zones de pêche à pieds de loisirs, surveillée tout au long de l'année, est quant à elle moins satisfaisante puisque sur le seul site surveillé (critères microbiologiques) en 2004 les coquillages sont de mauvaise qualité et impropres à la consommation, ce site doit faire l'objet d'une interdiction de la pratique de la pêche à pied prise par le maire de la commune concernée.

#### 3.1.1 Qualité de l'eau brute

Le réseau hydrographique participe à l'approvisionnement en eau potable. Il a également un rôle primordial dans la préservation du patrimoine écologique et paysager.

La qualité de l'eau est menacée par :

- les rejets d'effluents domestiques : dysfonctionnement des stations d'épurations et/ou des systèmes d'assainissement autonome



- les rejets des activités industrielles et agricoles :
  - o deux carrières sont soumises à auto surveillance de l'eau (Garlan et Pleyber-Christ)
  - o les établissements agroalimentaires
  - o les nombreux élevages sont source de matières azotées
  - o les cultures intensives sont à l'origine de matières azotées et de produits phytosanitaires.

D'une manière générale, entre 1982 et 2000, les taux de nitrates ont augmenté dans les eaux brutes prélevées pour l'alimentation en eau potable. Au-delà du seuil de 50 mg/l, les eaux doivent être traitées. Des niveaux extrêmes ont été atteints pour l'eau du Syndicat de l'eau de l'Horn et de Pleyber-Christ (captage de la Chapelle) avec un taux de 100 mg/l dans les eaux brutes ce qui correspond à la limite maximale autorisée<sup>11</sup>.

Des teneurs en pesticides supérieures à la norme ont également été relevées.

### 3.1.2 La ressource en eau potable

La ressource en eau provient des captages et des prises d'eau. Tous ne font pas encore l'objet de périmètres de protection, ils sont donc très sensibles aux pollutions du milieu.

Les enjeux pour l'alimentation en eau potable sont la préservation de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine par la mise en place, le plus rapidement possible, des périmètres de protection et la restauration de cette qualité lorsqu'elle est dégradée et ne respecte pas les limites fixées pour les eaux brutes (1 plan de gestion nitrates et matières oxydables sur le territoire concerné).

Sur les 5 prises d'eau superficielle situées sur le territoire du SCOT de Morlaix Communauté, une est en cours d'études, 3 sont en phase de négociation locale et une prise d'eau dispose d'un arrêté préfectoral définissant ses périmètres de protection. Le syndicat de Lanmeur a obtenu une autorisation exceptionnelle d'utiliser une eau brute non conforme sur les paramètres nitrates et matières oxydables pour une durée d'un an dans un premier temps (AP du 27 février 2004).

Sur les 17 captages d'eau souterraine utilisés, 12 disposent d'un arrêté préfectoral de DUP et 5 sont en cours d'études. 5 captages qui ne sont plus utilisés font cependant l'objet d'études afin de vérifier sous quelles conditions il est possible de protéger la ressource en eau.

Il convient que les maires et présidents de syndicats poursuivent activement les procédures administratives liées à la mise en place des périmètres de protection.

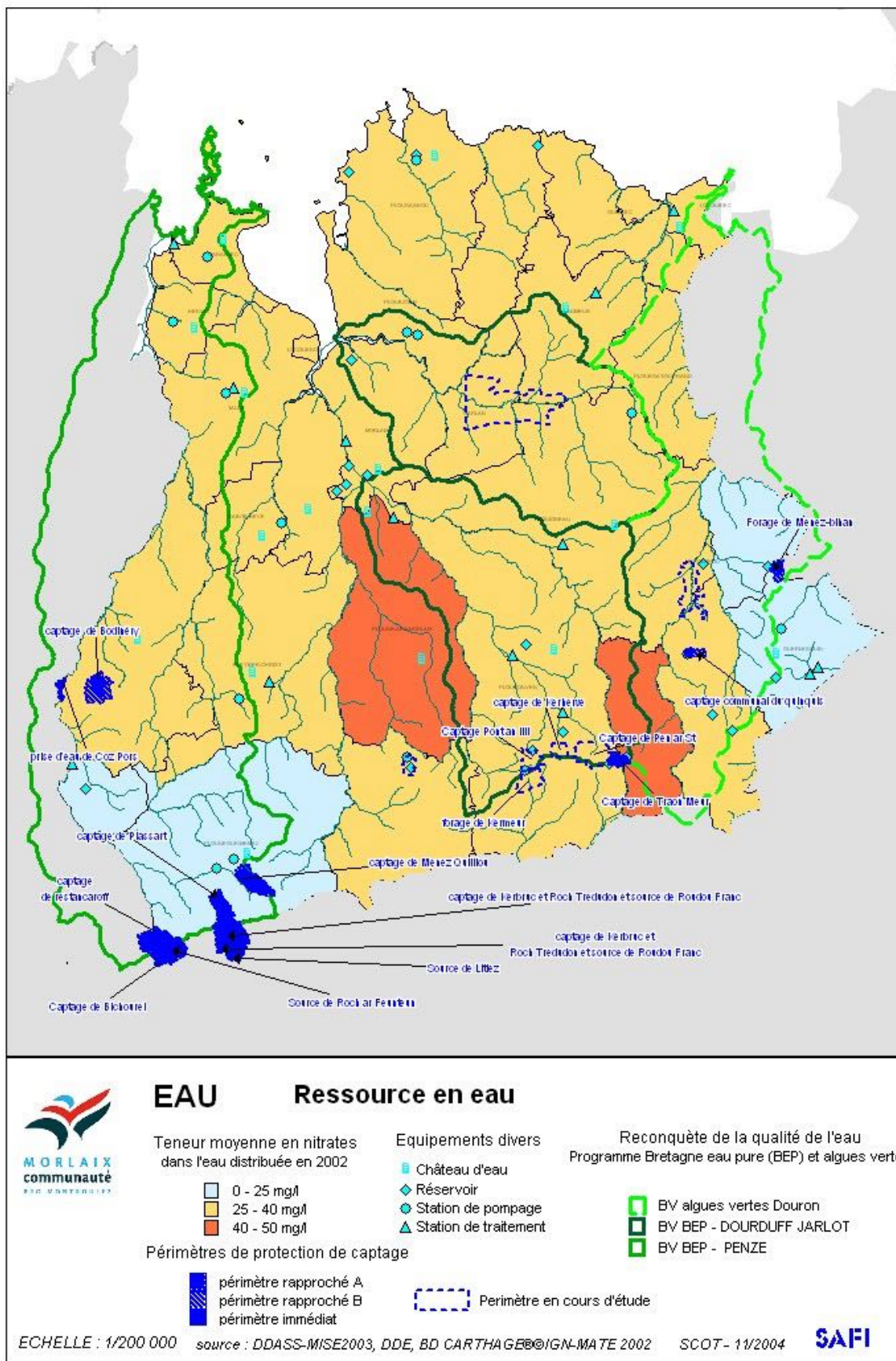
Les problèmes de qualité de l'eau brute évoqués précédemment se retrouvent naturellement au niveau de l'eau potable qui doit subir des traitements.

Certains secteurs sont particulièrement importants pour l'approvisionnement en eau potable, c'est le cas des bassins versants du Dourduff et du Jarlot-Tromogant qui alimentent plus de 40 000 personnes.

La sécurité de l'approvisionnement en eau doit permettre de pallier les insuffisances locales lors de pollutions ou de manque d'eau. Le développement des interconnexions de réseaux entre les collectivités est indispensable puisque actuellement certaines sont complètement isolées et ne peuvent être secourues lors de pénurie d'eau ou de défaillance de leurs installations de production.

*cf. Tableau 8 - Qualité de l'eau distribuée : Bilans 2001, page 92 (en annexe).*

<sup>11</sup> Source : Préfecture du Finistère 2002



### 3.1.3 Des mesures de gestion pour la reconquête de la qualité de l'eau

Plusieurs programmes pour améliorer la qualité de l'eau ont eu lieu, sont en cours ou en projet afin d'améliorer la qualité bactériologique des eaux littorales, la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et la qualité piscicole des cours d'eau.

- **Les contrats de bassin versant**

Ils permettent notamment de réaliser un état des lieux, des diagnostics agricoles auprès des exploitations ainsi que diverses mesures et actions de suivi et de reconquête de la qualité de l'eau.

Trois bassins versant sont concernés

- **Contrat Bretagne eau pure :**
  - bassin versant de la Penzé
  - bassin versant du Dourduff et du Jarlot
- **Contrat Algues vertes**
  - bassin versant du Douron

- **Le SDAGE**

Le SDAGE définit « de manière générale et harmonisée des objectifs de quantité et de qualité pour les eaux ». Sur l'ensemble du bassin, 86 points nodaux ont été identifiés. Il s'agit de points-clés pour la gestion de l'eau pour lesquels des objectifs ont été fixés quant au débit de référence des rivières, à la hauteur des nappes et aux paramètres de qualité.

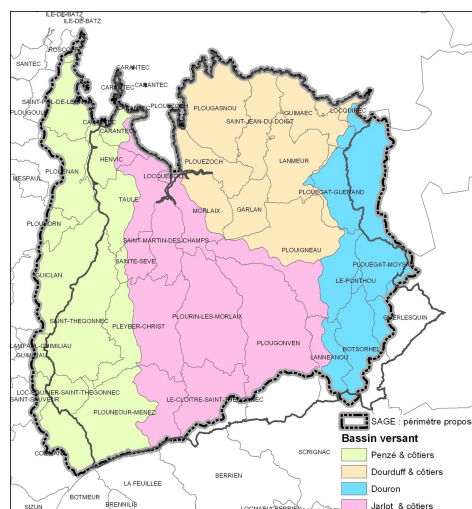
La Baie de Morlaix ainsi que les cours d'eau côtiers qui s'y jettent constituent un point nodal pour lesquels l'objectif de qualité A pour les eaux conchylicoles et de baignade n'est pas encore atteint.

- **Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Baie de Morlaix**

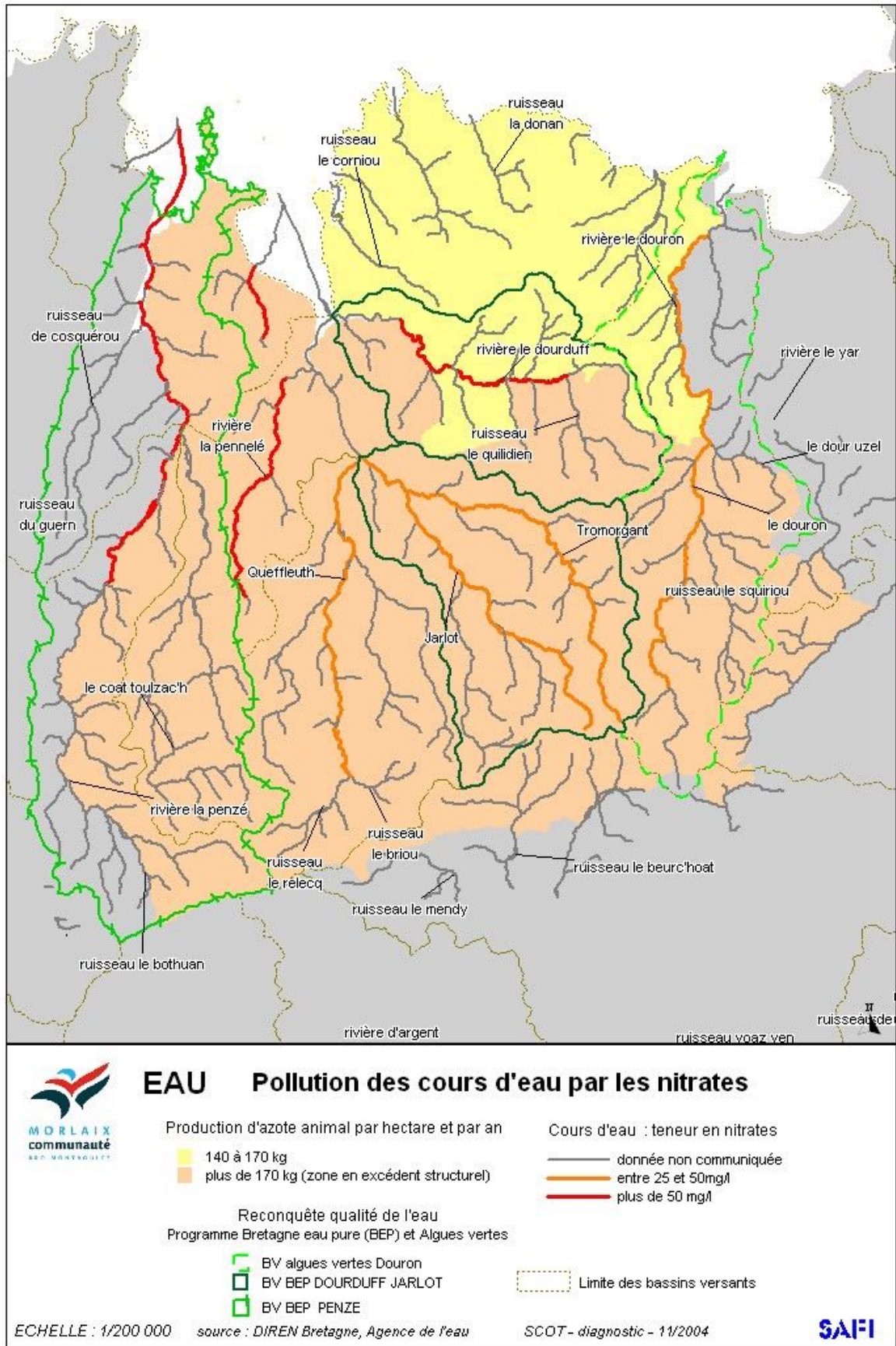
Le périmètre proposé s'étend au-delà du territoire de Morlaix Communauté avec les communes du bassin versant de la Penzé et celles du Dourduff situées dans les Côtes d'Armor.

Il aura pour objectifs ceux définis dans le SDAGE pour ce secteur :

- préservation du potentiel écologique de la baie,
- restauration de la qualité bactériologique,
- limitation de la prolifération des algues et des micro-algues,
- protection et développement de la conchyliculture et de la pêche à pied,
- développement des activités de loisir.



carte 13 - Pollution des cours d'eau par les nitrates



## 3.2 LE MILIEU MARIN

### *Une fragilité vis à vis des pollutions*

Le milieu marin est une ressource très importante :

- La zone côtière et, surtout, la baie de Morlaix, sont très productives. De nombreux sites sont favorables à la pêche, la conchyliculture, la pêche à pied, la culture des algues. En terme de production ostréicole, la baie de Morlaix est le 1<sup>er</sup> site du département (2<sup>ème</sup> site de Bretagne Nord).
- Cet espace est également le lieu de vie des poissons migrateurs comme les saumons (le Douron).
- La baie abrite également un gisement de Maërl et des sables coquilliers

Cependant, cette richesse est menacée par la pollution terrestre : les phénomènes les plus révélateurs sont l'interdiction d'exploiter les gisements coquilliers et le développement des algues vertes sur les plages.

Les **gisements coquilliers** : plusieurs secteurs ont été impropres à la consommation<sup>12</sup> surtout en raison d'une contamination bactérienne (cf. carte page 55).

- Site de Locquirec-Plestin : classé en C en 2001 et 2002 (impropre à la consommation)
- Estuaire du Douron : interdit
- Port de Diben à Plougasnou : les contaminations bactériennes ont conduit à classer ce site en C de 2001 à 2003. Les résultats se sont néanmoins améliorés entre ces 2 dates.
- Baie de Morlaix (au niveau de St Pol de Léon) : ce site présente de contaminations entre 1999 et 2002. Il est classé en catégorie B.

Les « **marées vertes** » correspondent à une prolifération des ulves qui se développent en général sur les plages sableuses, où le renouvellement des eaux est faible, la température est élevée et les apports en nutriments (notamment en azote) sont importants.

Subissant des nuisances olfactives et visuelles, les communes procèdent à leur ramassage et leur élimination.

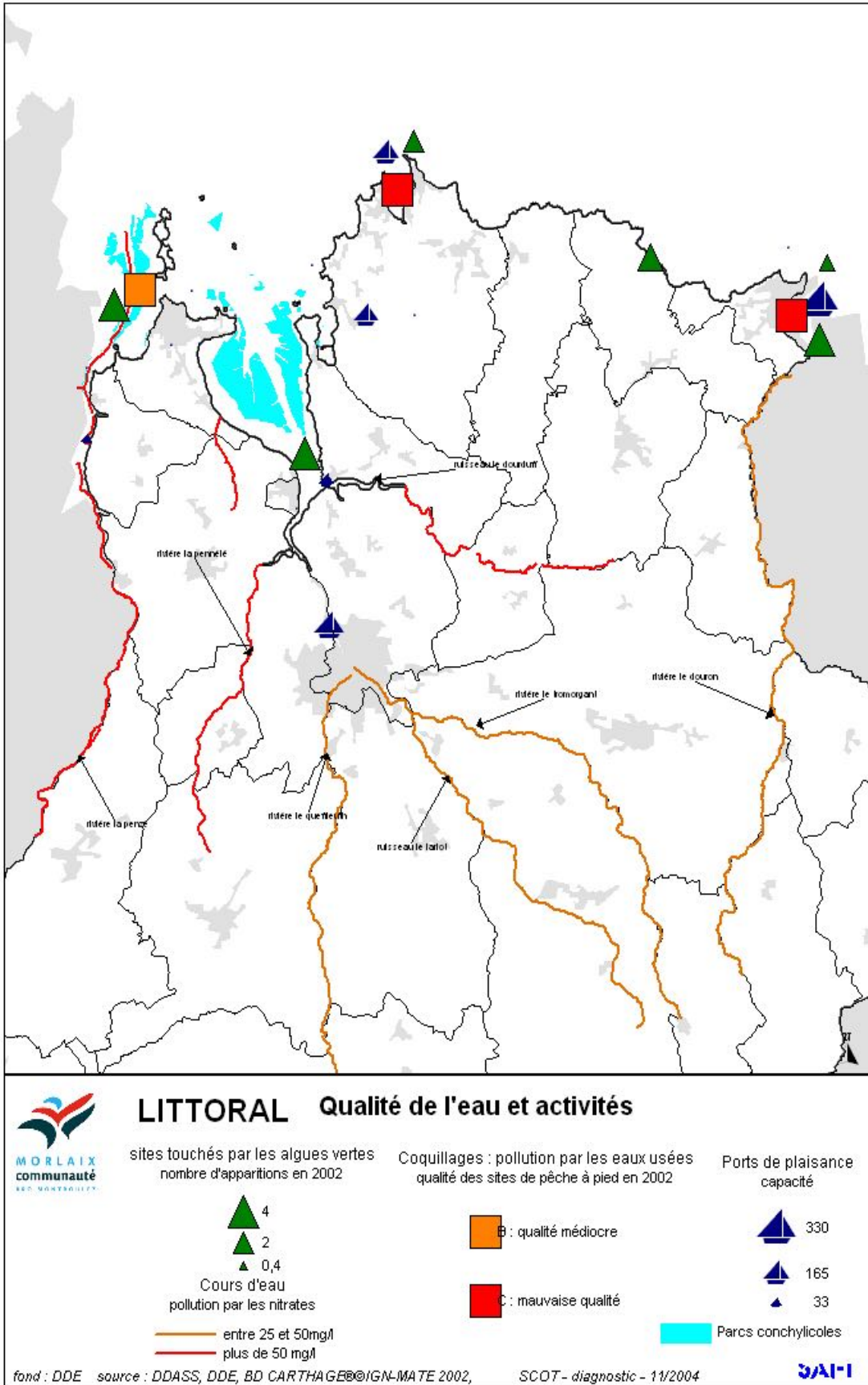
La baie de Plestin (Locquirec) ainsi que la baie de Morlaix sont touchées par ce problème.



<sup>12</sup> Source : DRASS Bretagne – qualité des sites en 2002

La qualité des eaux de baignade sur l'ensemble du littoral varie du niveau A (bonne qualité) au niveau C (pollution momentanée liée en général à une contamination fécale : mauvais assainissement des eaux usées).

La rivière et plus particulièrement le port de Morlaix s'envase, cet apport de matériaux peut être relié à l'augmentation des ruissellements à la suite de l'arasement des talus sur le bassin versant. La lutte contre le ruissellement est à mettre en relation avec le risque inondation qui sera développé dans le chapitre page 71.



### 3.3 L'AIR

#### Qualité de l'air : peu d'informations

En Bretagne, les principaux facteurs de pollution de l'air sont :

- Le secteur des transports : principal émetteur d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone ainsi que de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM), de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
- Le secteur résidentiel et tertiaire joue un rôle dans l'émission de CO<sub>2</sub>.
- Les usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) produisent une part importante du dioxyde de soufre et de matières volatiles. D'une manière générale, ces installations ne répondent pas encore aux seuils des futures normes européennes.
- L'agriculture et la sylviculture : elles sont à l'origine de la production de CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et COVNM à la hauteur de 15 %, mais surtout, 99% des émissions régionales d'ammoniac<sup>13</sup>.
- Les pollens.

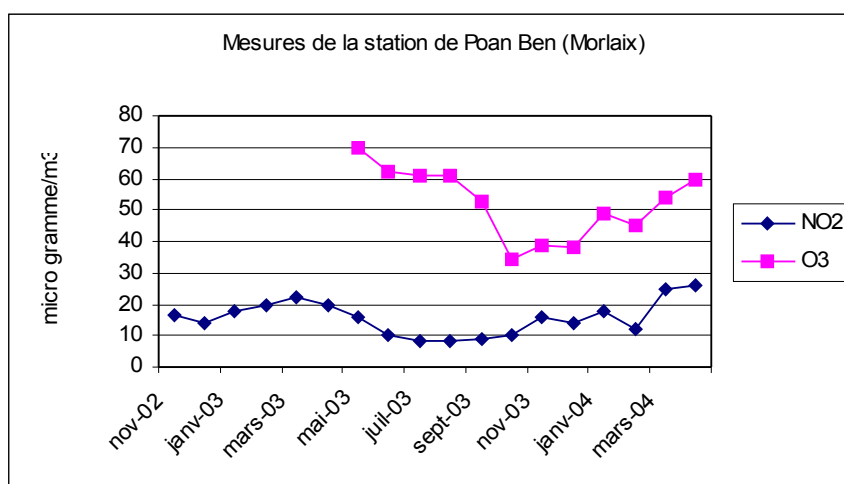
Conformément à la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE du 30 décembre 1996), le plan régional de la qualité de l'air (PRQA) fixe des objectifs de qualité de l'air ainsi que les orientations pour les atteindre. Le plan 2000-2004 a permis la mise en place progressive d'un réseau de la qualité en région Bretagne.

A l'échelle de la Bretagne, les objectifs de qualité ont été atteints en 2001.

Dans le cadre du réseau de surveillance de la qualité de l'air, une station de mesure est implantée à Morlaix, elle analyse les teneurs en oxydes d'azote, dioxydes d'azotes et ozone.

Cette « station urbaine de fond » donne des indications générales à l'échelle de la ville de Morlaix. Elle ne permet pas d'enregistrer les pics liés au trafic urbain, et n'est pas non plus représentative des secteurs hors agglomération.

Les résultats sont inférieurs aux seuils limites recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé.



source : Air Breizh 2004

Aucun établissement n'est soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP-Air) sur le territoire de Morlaix Communauté.

<sup>13</sup> Source : Air-Breizh – Bilan de l'année 2002.



Tableau 2 - Principales orientations du Plan régional de la qualité de l'air

Objectifs du Plan régional de la qualité de l'air	Orientations
Réduire l'exposition des bretons à la pollution automobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- éviter la dispersion des zones d'habitat et d'activité</li> <li>- densifier les secteurs déjà desservis par les transports collectifs</li> <li>- développer l'inter modalité</li> <li>- encourager le transport combiné des marchandises</li> <li>- Mettre en place des plans de déplacements urbains (préconisé aux agglomérations de 50 000 habitants) pour favoriser les déplacements non polluants...</li> </ul>
Réduire l'exposition à la pollution agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminuer les émissions d'ammoniac (promotion des dispositifs et de matériel visant à cet effet), diminuer de 10 % les produits phytosanitaires utilisés, diminuer les nuisances olfactives au travers des dispositifs réglementaires et contractuels : CTE, démarches de qualité, reconstitution du bocage, promotion de nouveaux modes d'élevage, compostage...</li> </ul>
Réduire l'exposition à la pollution par le radon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer la population et les professionnels du bâtiment</li> <li>- réaliser des campagnes de mesures dans les bâtiments recevant du public</li> <li>- réaliser des travaux pour réduire les concentrations maximales.</li> </ul>
Réduire l'exposition à la pollution résidentielle et tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser un habitat neuf et performant et le développement des énergies renouvelables (solaire, basse consommation, réseau de chaleur...)</li> <li>- améliorer l'efficacité énergétique de l'habitat existant</li> <li>- développer une politique de maîtrise de l'énergie du tertiaire</li> <li>- promotion du plan bois-énergie par la collecte du bois de rebut et des taillis à croissance rapide...</li> </ul>
Réduire l'exposition à la pollution d'origine industrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution des émissions</li> </ul>
<p><b>Autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de suivi du PRQA</li> <li>- Développer la surveillance de la qualité de l'air</li> <li>- Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air et sur les effets de la pollution sur la santé et sur l'environnement</li> <li>- Développer l'information des bretons sur la qualité de l'air</li> <li>- Développer la sensibilisation des bretons à la préservation de la qualité de l'air</li> </ul>	

Source : Préfecture de Bretagne – PRQA 2000-2004

## 3.4 LES SOLS ET LES SOUS-SOLS

### 3.4.1 Les sols

- **La pollution des sols**

Un site industriel dont le sol est pollué a été recensé par la DRIRE ; il s'agit de l'ancienne usine à gaz à Saint-Martin-des-Champs. Les études et travaux ont été réalisés.

Les sols sont également sensibles à la pollution d'origine agricole. Toute la moitié sud du territoire est classée en zone d'excédent structurel (ZES)

*Une zone d'excédent structurel correspond, à l'échelle du canton, à une zone où la production d'azote, sous forme de déjections animales, excède ce que peut naturellement recycler le sol. Dans ce cas, en l'absence par exemple de traitement ou de transfert de déjections animales (lisiers, fientes...), les épandages dépassent ce qui est nécessaire à la croissance de la végétation, et les fuites de nitrates vers les eaux superficielles sont alors inévitables.<sup>14</sup>*

Une zone est considérée en excédent structurel d'azote dès lors que la quantité totale d'effluents d'élevage produite annuellement conduirait si elle était épandue en totalité à un apport annuel d'azote supérieur à **170kg d'azote/ha** de surface épandable.

Dans le Finistère, 29 cantons sur 48 sont classés en ZES.

Sur Morlaix Communauté, 19 communes sont en ZES, 6 ont une production entre 140 et 170 kg/ha et 2 sont en dessous du seuil de 140 kg/ha.

Cette répartition est représentative de la spécificité agricole du territoire avec une dominance de l'élevage dans les terres et une dominance des cultures au nord et sur le littoral. L'élevage hors sol bovin et porcin sont les principales sources d'azote.

### 3.4.2 Le sous-sol

- **La ressource en matériaux**

Le sous-sol du département se caractérise par :

- la présence de schistes, quartzites, gneiss...
- l'absence de grandes formations calcaires,
- un très faible gisement de matériaux alluvionnaires.

Les matériaux suivants sont exploités sur le Finistère :

- Roches massives à concasser : l'ensemble du département peut-être considéré comme un gisement potentiel.  
Sur le territoire de Morlaix Communauté, les ressources les plus importantes sont situées sur la moitié sud avec des formations de schistes et quartzites et d'orthogneiss.
- Les sables siliceux marins ont déjà été fortement exploités et sont en voie d'épuisement. Ils sont principalement situés sur la côte nord du Finistère.
- Les matériaux alluvionnaires sont très faibles.
- Les roches ornementales et autres

<sup>14</sup> source : Préfecture Bretagne - 2002

	Finistère			Communauté d'Agglomération
	ressource	exploitation	besoins	
<b>Ardoise</b>	- vallée de l'Aulne - Monts d'Arrée	Uniquement artisanale (développement envisageable)		
<b>Granites</b>	4 types de granites dans le Finistère	Difficile en raison de la superficie ou de l'altération		Carrières à Guerlesquin
<b>Kaolin</b>		Gisements exploitables uniquement si les quantités sont importantes car l'exploitation nécessite une usine de transformation	« ressource d'intérêt national »	- Une zone spéciale de recherche et d'exploitation est en place à Plouigneau. - Un projet d'exploitation du gisement à Botsorhel (en fonction de Natura 2000)
<b>Tourbe</b>		En général de faible superficie		Plounéour-Menez
<b>Argile et calcaire</b>		Gisements de faible importance		

Source : Préfecture du Finistère – Schéma départemental des carrières

Des matériaux de substitution peuvent être utilisés : mâchefers, matériaux de démolition.

#### • Evaluation des besoins du schéma départemental des carrières

La production annuelle du département est de :

- 5.5 millions de tonnes de granulats (dont 1,1 millions pour l'arrondissement de Morlaix) soit environ 6,6 tonnes par habitant et par an – le schéma prévoit une stagnation des besoins
- 20 000 t de roche ornementale – le schéma prévoit une diminution de la demande
- du kaolin produit par une seule société : la France importe la moitié de son kaolin, les gisements inventoriés du Finistère pourraient être exploités.

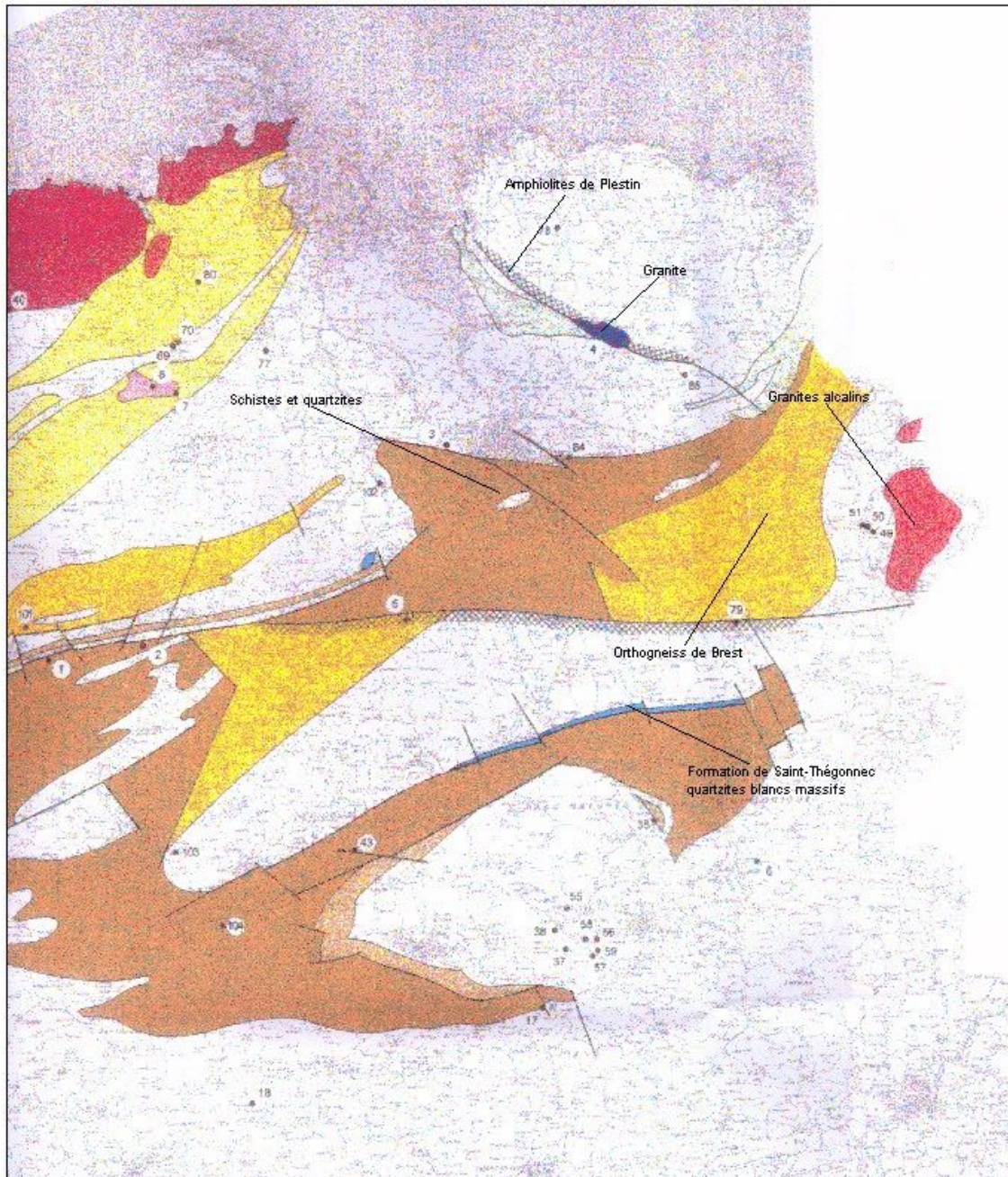
Tableau 3 - Principales carrières sur le territoire de Morlaix Communauté

Commune + (nom du site)	Etablissement	Production	échéance	Superficie (ha)	Production annuelle autorisée
Garlan	Goarnisson	Granite (granulats)	2012	11	Nc
Pleyber-Christ	Goarnisson		2014	16	Nc
Pleyber-Christ (ruvernison)	SE Helary	Granite (granulats)	2010	13,2	200 000
Guerlesquin (treusker)	Fernandes	Granite (ornemental +bâtiment)	Janv. 2003	1,5	2 500
Guerlesquin (Quignec)	Crenn	Granite (ornemental +bâtiment)	Août 2000	1,5	6 000 t
Guerlesquin (Quignec)	Vaz	Granite (ornemental +bâtiment)	Mai 2002	0,65	1 000 t
Plougasnou (Créach Quellec)	Mairie de Plougasnou	Granite	2005	1,3	nc
Plougonven (Toulivinen)	Mairie de Plougonven	Tout-venant	2011	1,2	2 500
Saint-Martin des-Champs (Kérolzec)	Boderiou	Quartzite (TP)	2006	13,2	150 000
Saint- Thégonnec	Pouliquen	Quartz	1999	3,82	12 000
Saint- Thégonnec (Coastvout)	Société des Kaolins du Finistère	Quartz	2000	3,82	
Plounéour- Ménez (Runandol)	Cochard	Schistes ardoisiers		0,59	
Plouigneau (Kernizella)	Morin	Schistes		1	
Plouigneau (Menez Glaira)	Boderiou	Gneiss		13,5	

Source : Préfecture – schéma départemental des carrières, DDE « porter à connaissance »

Les lignes grises correspondent à des carrières qui ne sont plus exploitées.

carte 15 - Ressource en matériaux de concassage



## SOUS-SOL Ressources en matériaux de concassage

ECHELLE : 1/200 000

source : Préfecture du Finistère  
Schéma départemental des carrières - Fond : BRGM, DRIRE 1995  
SCOT - diagnostic - juin 2004

SAFI

## 3.5 L'ASSAINISSEMENT

### *Une situation contrastée*

Assainissement collectif et assainissement individuel permettent d'assurer l'épuration des eaux usées. Le choix entre chaque technique est lié à des critères techniques et financiers (présence de réseaux, aptitude du sol, superficie des terrains..).

Bien souvent, les bourgs sont équipés d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration (boues activées ou lagunage) alors que les écarts (hameaux, fermes, maisons isolées) sont en assainissement individuel.

Plusieurs communes n'ont pas de réseau d'assainissement collectif ; c'est le cas de Plouégat-Moysan, le Ponthou, Garlan, Saint-Sève...

*Cf. carte 16 - Assainissement, page 63.*

Les études de zonage d'assainissement permettent aux communes d'identifier, en fonction des contraintes du sol, les secteurs qui permettent l'installation de systèmes d'assainissement individuel ou qui nécessitent un assainissement collectif.

Ces études ont été lancées sur toutes les communes, néanmoins elles ne sont pas encore toutes validées. D'autres, approuvées depuis plusieurs années, ont nécessité une réactualisation.

*Cf. carte 16 - Assainissement, page 63.*

d'installations individuelles qui devront faire l'objet de réhabilitations.

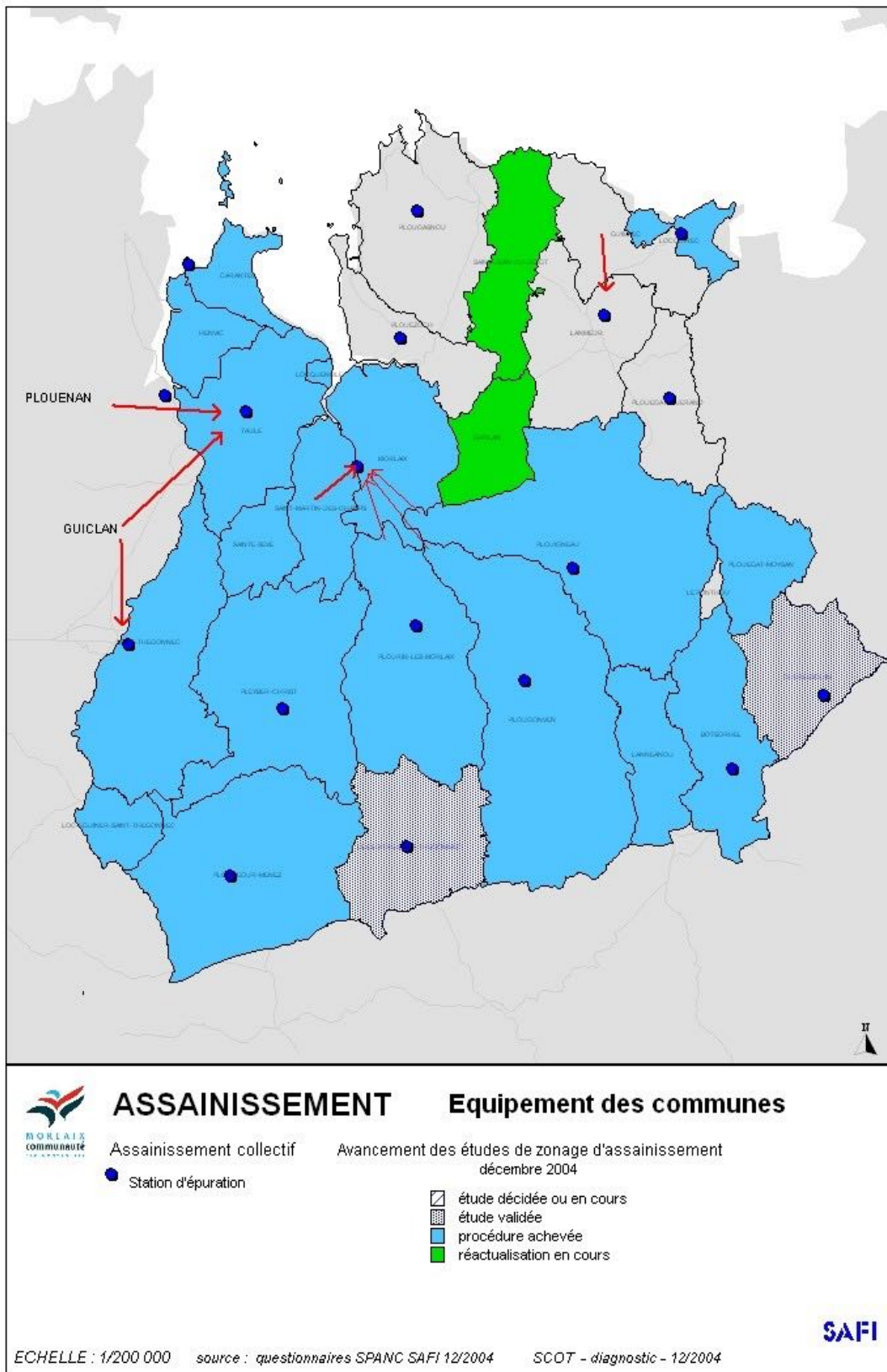
18 stations d'épurations (STEP) fonctionnent sur Morlaix Communauté, dont 4 ont un usage intercommunal. La station de Taulé, par exemple, traite les eaux de Plouénan et de Guiclan. La station d'épuration de Morlaix recueille progressivement l'ensemble des eaux en provenance des habitations de la zone agglomérée (Saint-Martin-des-Champs, Plourin les Morlaix, Plouigneau, Sainte Sève).

Les installations sont très différentes, que ce soit au niveau de :

- leur capacité de traitement qui va de 70 équivalents habitants (EH) à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec à 160 000 EH pour Guerlesquin (cette station, vendue à l'entreprise UNICOPA/Tilly, traite les eaux de l'entreprise agroalimentaire ainsi que les eaux résiduares urbaines)
- leur mode de fonctionnement : sur les 19 installations, 11 sont de types boues activées, les autres privilégiant surtout le lagunage
- leur date de création : le parc est ancien avec 9 STEP construites il y a 20 ans ou plus et seulement 2 dans les 5 dernières années.

Les débouchés des boues d'épuration représentent le problème majeur du secteur car elles viennent augmenter le gisement déjà important de la production agricole et leur épandage ne pourront certainement pas être pérennisés. Des études sur la qualité des boues et leur épandage sont en cours.

carte 16 – Assainissement



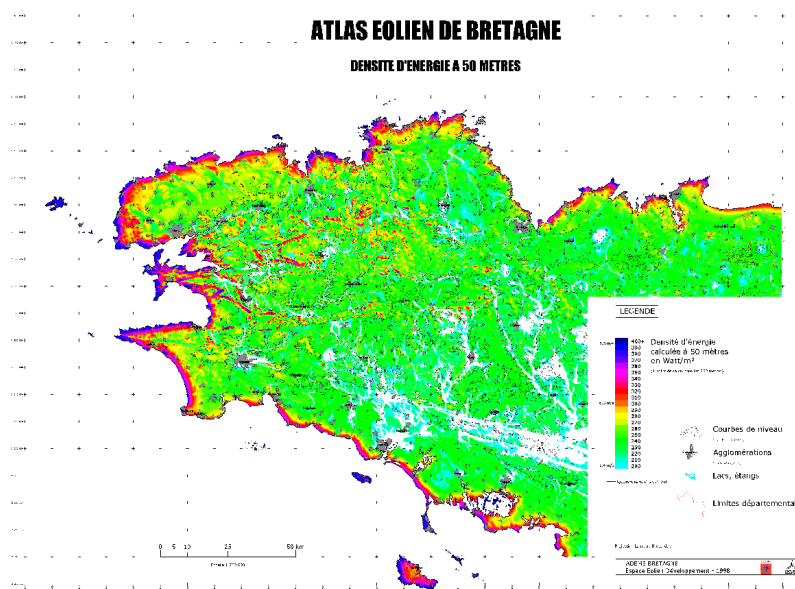
## 3.6 LES ENERGIES RENOUVELABLES

*Un potentiel encore peu exploité et des contraintes importantes*

### 3.6.1 Energie éolienne

Le Finistère est le département breton qui possède le potentiel éolien le plus intéressant : 100 mégawatts peuvent produire 230 millions de kW/h, ce qui représente la consommation en énergie (hors chauffage) de 350 000 habitants.<sup>15</sup> Plusieurs centrales fonctionnent déjà :

- 1 centrale éolienne « HERME à Plouyé
- 2 ferme éoliennes « EDLE 2005 » à Goulien (6 Mw) et à Plouarzel (3 Mw)
- 2 centrales éoliennes privées à Dinéault et Beuzec
- 1 centrale en cours de construction au Cloître Saint-Thégonnec



A terre, les sites les plus propices sont souvent des secteurs sensibles (frange littorale, sites naturels emblématiques). Devant la multiplication de projets liée à la nouvelle politique de rachat, par EDF, de l'électricité éolienne, le Conseil général, en partenariat avec l'Etat, les CT, les chambres consulaires, l'ADEM, EDF, les associations, les porteurs de projet ..., a rédigé une charte départementale d'implantation des éoliennes. Cette charte, qui a constitué une démarche novatrice en France, doit permettre de gérer les demandes de construction de centrales éoliennes en préservant au mieux le territoire finistérien d'impacts paysagers négatifs irréversibles.

Les objectifs de la charte sont de deux ordres. Ils proposent, d'une part, des préconisations pour la conception des projets éoliens et offrent, d'autre part, des éléments d'aide à la décision.

Le choix du site est une étape déterminante dans le montage du projet. Il doit faire l'objet d'une démarche concertée entre les partenaires. Il convient également de prévoir l'ensemble des impacts le plus tôt possible, en amont de la phase de conception détaillée du projet, et en amont des procédures administratives réglementaires. Afin de faciliter ce choix, la charte départementale d'implantation des éoliennes identifie les espaces dont le caractère « écologique ou paysager est significatif à l'échelle départementale. La charte a donc répertorié les principales unités paysagères considérées comme emblématiques. Ces unités paysagères ont été classées selon 3 degrés, le niveau 1 étant le plus fort.

#### Niveau 1

<sup>15</sup> source : Conseil Général du Finistère.



- la rade et la baie de Morlaix
- les falaises de Saint-Jean-du-Doigt
- les sommets des Monts d'Arrée

#### Niveau 2

- littoral de Locquirec à Beg an Fry
- littoral de Saint-Jean-du-Doigt à la pointe de Primel

#### Niveau 3

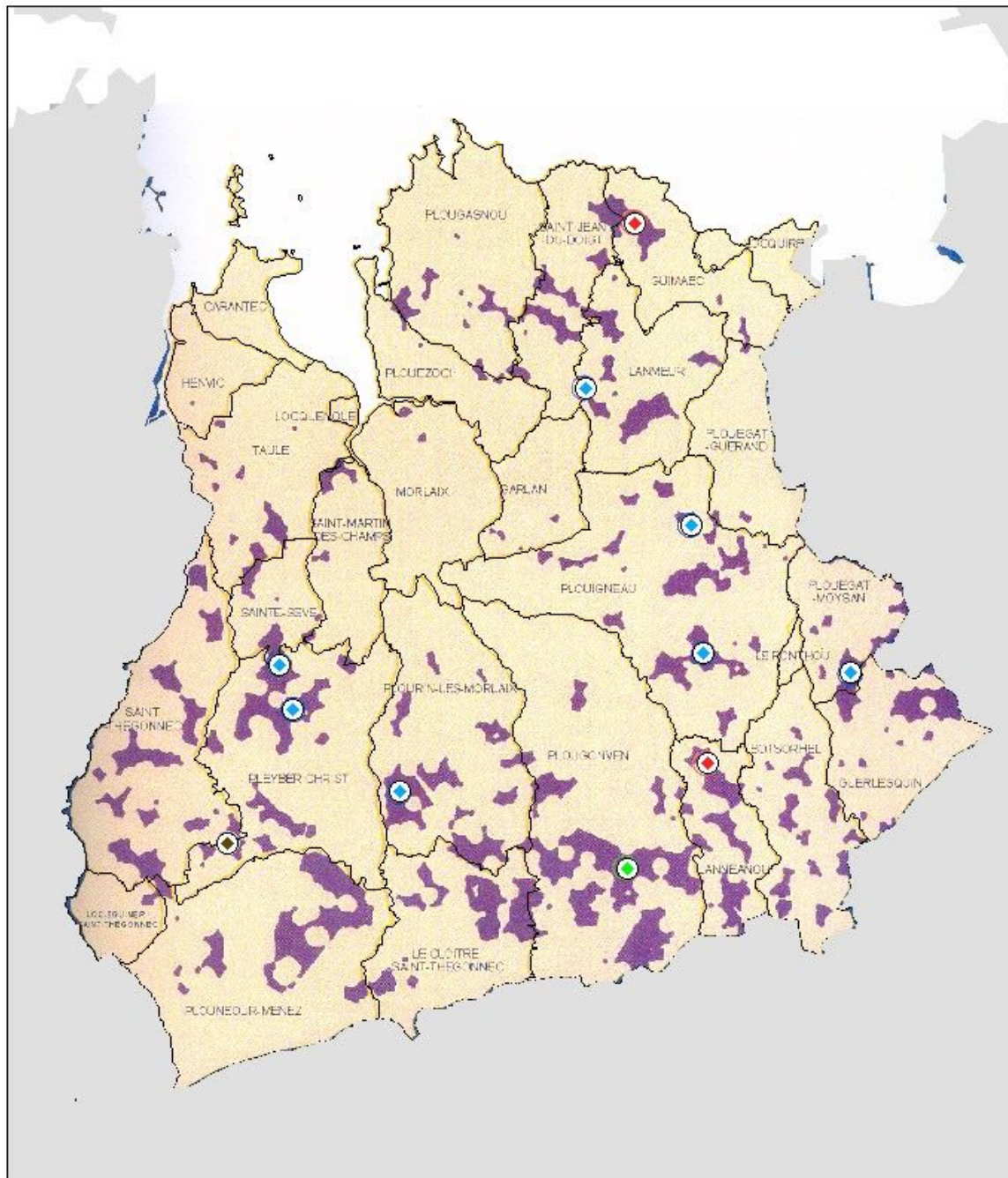
- l'estuaire de la rivière de Morlaix et du Dourduff
- le littoral de la Côte de Primel à Saint-Samson

Un périmètre de précaution de 5 à 8 km (sur terre et en mer) est préconisé afin d'éviter l'impact de projets implantés à la périphérie de ces secteurs emblématiques.

Face à la multiplication des demandes d'installations de parcs éoliens sur le territoire, le Conseil de Communauté, réuni le 27 octobre 2003, a décidé l'élaboration d'un schéma intercommunal de développement éolien. L'objet de ce schéma est de définir sur le territoire des zones d'implantation acceptables dans un but de développement durable, dans le respect du paysage et avec un souci d'information et de concertation avec les habitants.

Sur les 4% du territoire qui sont ressortis comme pouvant accepter un projet éolien, des secteurs ont été autorisés, avec indication d'axes d'implantation à respecter et recommandations. Au final, 2 % du territoire de la communauté d'agglomération peuvent être concernés. Le schéma a été adopté à l'unanimité par le conseil de Communauté du 21 mars 2005.

Depuis, deux projets ont été acceptés et ne sont pas encore construits : Pleyber-Christ et Plougonven. Trois autres, qui pourraient s'intégrer dans le cadre du schéma, sont en cours de réflexion sur les communes de Plourin-Lès-Morlaix et de Plouigneau. La modification a posteriori des contraintes de l'aviation civile et militaire a cependant grandement contrarié le schéma adopté.



## ENERGIE EOLIENNE

extrait du schéma intercommunal de développement éolien  
Sites accessibles

Projets éoliens  
source : schéma intercommunal de développement éolien juin 2004

-  permis obtenu
-  permis refusé
-  projet
-  réalisation

ECHELLE : 1/200 000

Fond : Schéma intercommunal de développement éolien  
Communauté d'agglomération - Atelier de l'île, ETD, GEOLITT

SCOT - diagnostic - 11/2004

**SAFI**

### 3.6.2 Energie solaire

L'énergie solaire est encore peu exploitée à l'échelle de la Région.

Très peu de chauffe-eau solaires ont été installés<sup>16</sup>:

- 12 chauffe-eau solaire individuels installés entre 2001 et 2004 (62 m<sup>2</sup> au total soit environ 31 000 kW/h thermique)
- 3 systèmes solaires combinés (chauffage et production d'eau chaude) : 50 m<sup>2</sup> soit 17500 kW/h
- 2 installations solaires photovoltaïque (20m<sup>2</sup> avec un total de 2 kW/h électrique)

Une étude de l'ADEME indique que la commune de Plounéour-Ménez compte 5 installations, Morlaix, Plouezoc'h et Plouigneau seulement une installation<sup>17</sup>.

Néanmoins, le Pays de Morlaix dispose d'une association, l'Agence locale de l'Energie du pays de Morlaix (HEOL), qui donne des conseils et sensibilise sur l'utilisation de l'énergie solaire et des économies d'énergie. Cette structure envisage de travailler sur le potentiel solaire du Pays de Morlaix (résultats prévus en 2005).

Les principales préconisations à respecter pour une installation solaire sont :

- une orientation sud maximum
- l'absence de masque (végétation, bâtiment)
- une superficie de capteur minimale de 4m<sup>2</sup>

### 3.6.3 Bois

Plusieurs chaufferies à bois sont installées<sup>18</sup> :

- Salle socioculturelle de Garlan : 60t par an
- Serres de Guimaëc, Plouégat-Guerrand, Saint-Jean du Doigt : 8000t par an.

La DIREN préconise de développer ce savoir-faire et ce potentiel<sup>19</sup>.

Une étude sur le potentiel des haies et des bois de Morlaix Communauté sera prochainement réalisée<sup>20</sup>.

### 3.6.4 Promotion des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

L'agence locale de l'énergie du pays de Morlaix (HEOL) intervient auprès des particuliers et des communes pour promouvoir les énergies renouvelables (expositions, visites) et réduire la consommation d'énergie.

Elle propose ainsi une prestation « conseil énergie partagé » aux collectivités :

- analyse de la consommation d'énergie,
- conseils pour réduire la consommation : isolation des bâtiments, ...
- sensibilisation des élus et techniciens

<sup>16</sup> Source : HEOL septembre 2004

<sup>17</sup> Source : ADEME – Conseil Régional de Bretagne – mai 2003

<sup>18</sup> Source : HEOL septembre 2004.

<sup>19</sup> Source : DIREN – Profil environnemental du Pays de Morlaix – juin 2003

<sup>20</sup> source : HEOL

En 2002, 7 communes avaient passé une convention : Plouézoc'h, Saint-Jean du Doigt, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Garlan, Le Cloître Saint-Thégonnec.<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> Source : Conseil général du Finistère, décembre 2003

**Atouts**

*Les ressources sont importantes sur territoire de Morlaix Communauté :*

- *La baie de Morlaix est très riche au niveau écologique (abris pour les poissons et crustacés, potentiel conchylicole important)*
- *Le sous-sol est propice à l'extraction de granulats variés*
- *Un potentiel existe en terme d'énergies renouvelables (développement de l'éolien dans le cadre du schéma intercommunal, promotion de l'énergie solaire...)*
- *Le réseau hydrographique est dense, avec de nombreuses rivières côtières, ce qui peut faciliter la gestion de l'eau. Plusieurs rivières ont un potentiel salmonicole. Les fleuves côtiers sont des zones de transition entre le milieu marin et terrestre (corridors biologiques).*
- *La pollution atmosphérique industrielle est modérée (pas de grand producteur) et le schéma des déplacements assurera la promotion des modes de déplacement moins polluants*

**Contraintes**

*La qualité de l'eau constitue la principale contrainte sur le territoire :*

- *L'eau brute est polluée, un traitement est nécessaire pour la consommation humaine*
- *Les procédures de protection des captages et forages d'eau potable ne sont pas achevées*
- *L'assainissement des eaux usées est parfois encore mal maîtrisé : toutes les études de zonage ne sont pas réalisées, des établissements agroalimentaires utilisent les stations des communes pour épurer leurs effluents*
- *Il existe peu de données concernant les nappes d'eau souterraines (des études sont en projet)*
- *La pollution des sols par les nitrates est importante*
  
- *Les eaux de la baie sont de mauvaise qualité (phénomène d'eutrophisation notamment)*
- *Les données sur les sols sont peu nombreuses (potentialités agricoles, érosion...)*

*Les énergies renouvelables sont trop peu développées.*

*La qualité de l'air est encore mal connue : les informations ne concernent pas l'ensemble des polluants, l'activité agricole, très présente sur le territoire est une source encore mal identifiée de pollution atmosphérique.*

**ENJEUX**

*Assurer la reconquête de la qualité des eaux (notamment pour l'estuaire de la Penzé) en diminuant les apports en sels nutritifs et produits phytosanitaires, et en améliorant l'épuration des eaux et en diminuant les flux de microorganismes pathogènes d'origine humaine et animale.*

*Assurer la protection de la ressource en eau (achever les périmètres de protection de captage, limiter les pollutions...)*

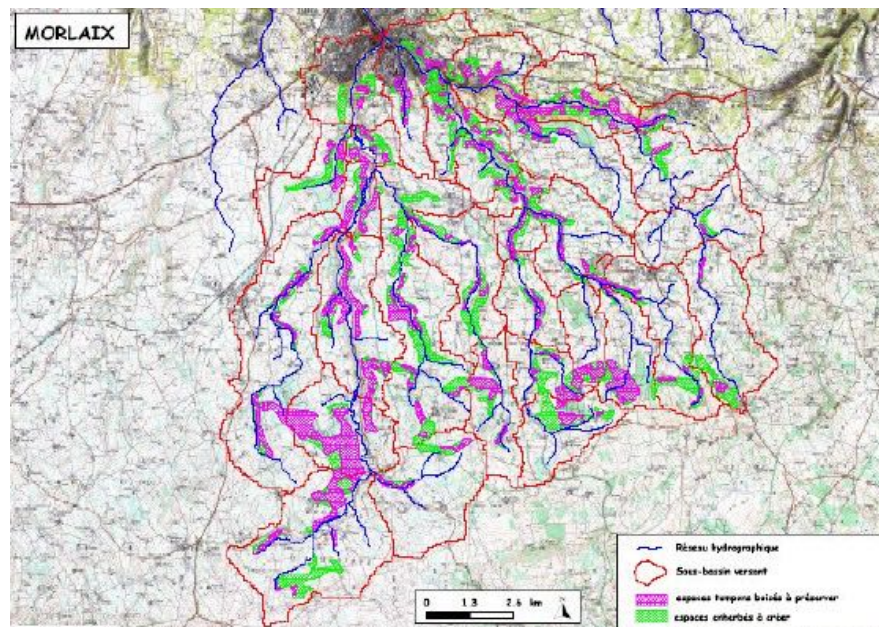
*Assurer un développement de l'urbanisation en adéquation avec les possibilités d'assainissement (choix du mode de traitement, dimensionnement des équipements)*

*Maintenir un faible niveau de pollution de l'air lié aux activités industrielles et aux déplacements*

*Favoriser le développement des énergies renouvelables.*

*Assurer une gestion durable des ressources (matériaux, milieu marin)*





carte 19 - espaces à préserver pour limiter le risque inondation

Ceci n'exclut pas que les autres cours d'eau de Morlaix Communauté peuvent déborder dans des secteurs naturels ou agricoles. Il n'y a pas de données concernant ces inondations. Les études de PPR à l'échelle des bassins débutent dans le département.

Ces PPR permettront de prescrire des mesures visant à réduire le risque inondation (maintien des talus, des zones humides...).

Dans ce cadre, une étude sur le bassin versant de l'Aulne devrait être menée en 2004-2005. (concerne l'extrémité sud des communes du Cloître-Saint-Thégonnec, Plougonven, Lannéanou et Botsorhel).

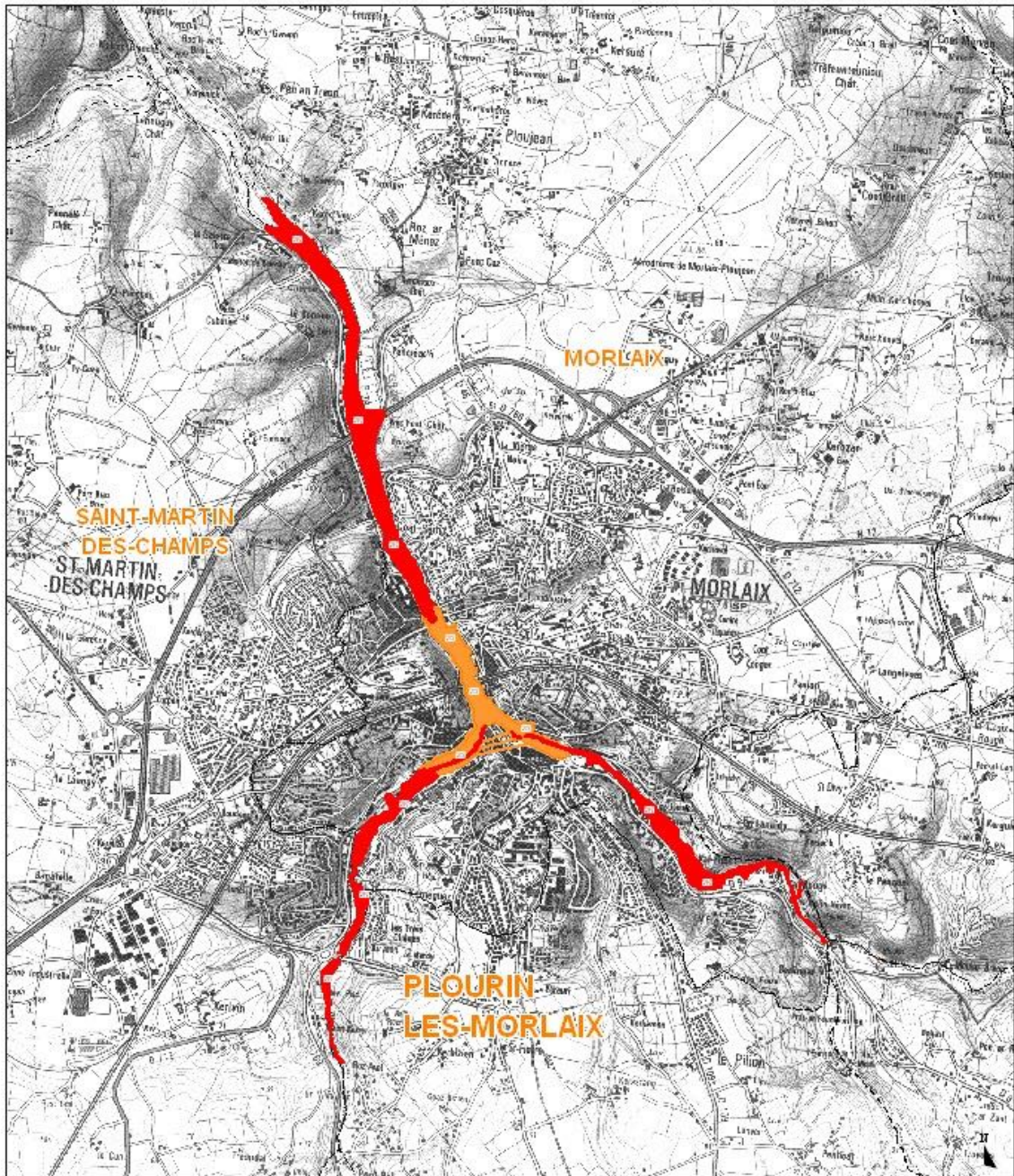
#### 4.1.2 Les autres risques : incendie, mouvement de terrain

En raison de la géomorphologie des côtes, les communes ne sont pas soumises au risque de submersion marine comme c'est le cas sur le reste du littoral du Pays de Morlaix.

Le risque de mouvement de terrain (surtout lié à l'érosion des côtes) ou le risque d'incendie ne sont pas considérés comme des risques majeurs. Les feux de forêts et de landes sont limités et diffus dans le Finistère.



Enfin, le risque de tempête ne peut être précisément localisé, il s'applique à l'ensemble de la région Bretagne.





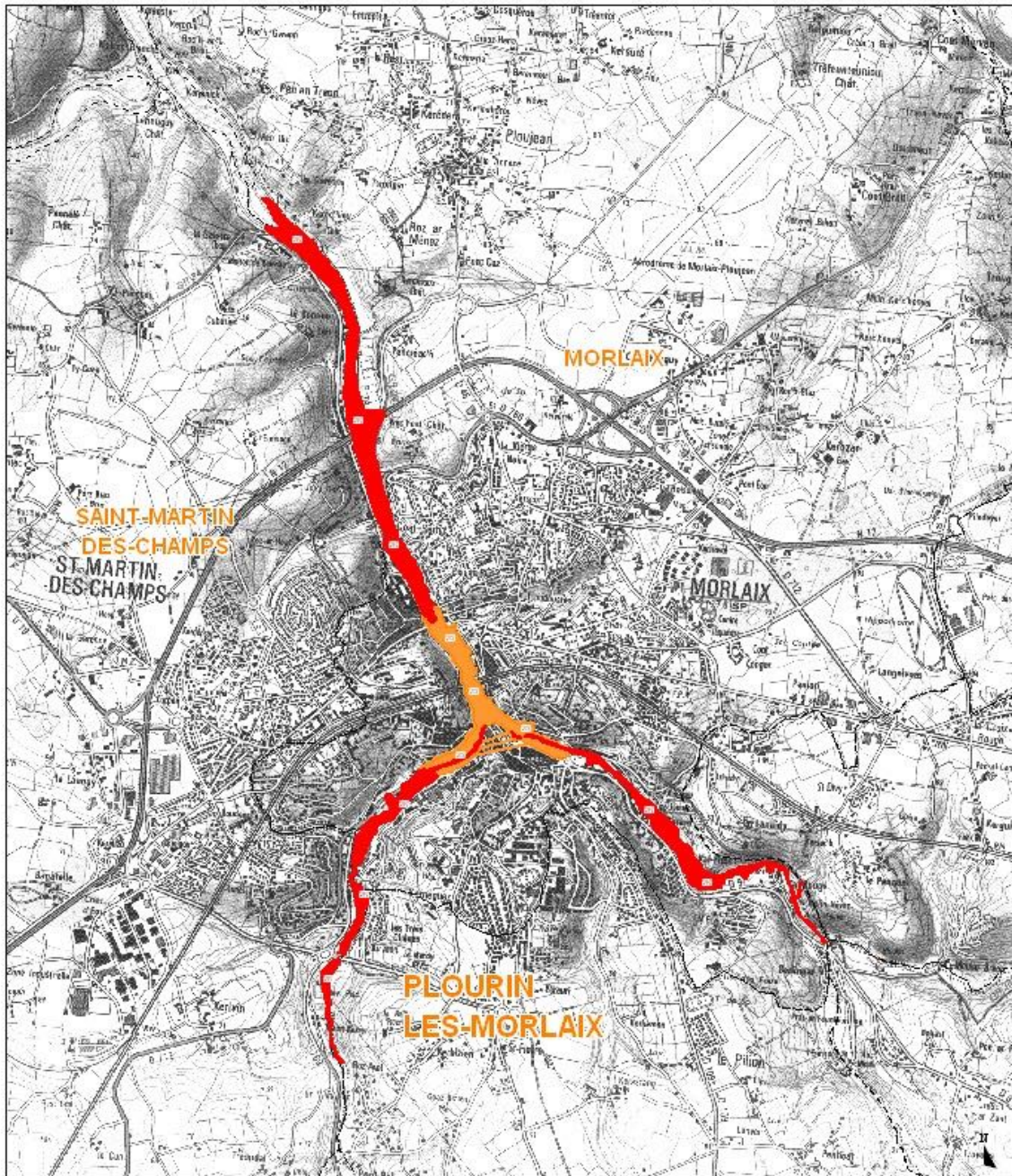
## RISQUES Plan de prévention des risques inondation

PPR inondation (approuvé le 29/09/2004)  
Zonage réglementaire

-  Zone rouge
-  Zone orange

## 4.2 LES RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

- SEVESO



MORLAIX  
communauté

### RISQUES Plan de prévention des risques inondation

PPR inondation (approuvé le 29/09/2004)  
Zonage réglementaire

- Zone rouge
- Zone orange

ECHELLE : 1/200 000 fond : DDE, BD CARTHAGE@IGN-MATE 2002, scan25@IGN SCOT - 11/2004

SAFI

Il n'y a plus d'installation classée au titre de la directive SEVESO sur le territoire<sup>23</sup>.

- **Ammoniac**

Plusieurs établissements sont soumis à l'arrêté ministériel du 16/07/97 sur les installations de réfrigération à l'ammoniac.

#### **réfrigération à l'ammoniac**

Bretagne Frigo	Agroalimentaire	Saint-Martin-des-Champs
GEO	Agroalimentaire	Saint-Martin-des-Champs
SOFRIGO	Agroalimentaire	Saint-Martin-des-Champs
Primel Gastronomie	Agroalimentaire	Plougasnou
Tilly sabco	Agroalimentaire + abattoir	Guerlesquin

Source : DRIRE – panorama 2002

L'article 19 de l'arrêté précise :

*Pour les installations nouvelles, la délivrance de l'autorisation pourra être subordonnée à leur éloignement des habitations, des immeubles habituellement occupés par des tiers, des établissements recevant du public, des voies de communication (sauf voies de desserte de l'entreprise), des captages d'eau ou des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.*

*Pour les installations existantes, des mesures techniques complémentaires devront être recherchées de façon à ne pas dépasser en limite d'établissement les seuils des effets significatifs pour l'homme. Dans le cas contraire où cet objectif ne pourrait pas être atteint, une délimitation des zones d'effets et une information sur les risques sont portées à la connaissance des maires concernés.*

- **Rejets dans l'eau**

Les industries soumises à autorisation doivent contrôler la qualité de leurs rejets. Les plus gros pollueurs sont soumis à auto surveillance de l'eau, c'est à dire qu'ils doivent réaliser des mesures sur leurs rejets (vérifiées par l'inspection des installations classées).

Trois établissements sont soumis à auto surveillance :

Tableau 4 - Etablissements soumis à auto surveillance de l'eau

<b>Nom établissement</b>	<b>Activité</b>	<b>Commune</b>
Tilly sabco	Agroalimentaire + abattoir (rejet de matière organique)	Guerlesquin
SA HELARY TP	Carrière (rejet d'eaux acides)	Pleyber-Christ
Ent. Goarnisson	Carrière (rejet d'eaux acides)	Garlan

Source : DRIRE – panorama 2002

- **Les pollutions marines**

Les pollutions marines sont de divers type : marées noires, produits dangereux, macro déchets (provenant des bateaux de commerce ou des plaisanciers).

Le littoral est particulièrement sensible à ces pollutions et les moyens de les enrayer sont faibles.

<sup>23</sup> La société COOPAGRI à Saint Martin des Champs, qui stocke, prépare et conditionne des engrais à base de nitrates a réduit les quantités stockées ce qui a permis son déclassement (arrêté du 21 mars 2003).

Le plan POLMAR-terre (approuvé en 1979 et révisé en 1998) est en cours de révision. L'extension des sites à protéger est à l'étude.

## **4.3 LES ACTIVITES BRUYANTES ET POLLUANTES**

### **4.3.1 Les nuisances sonores**

Les principales sources de bruit sont :

- les infrastructures routières
- les infrastructures ferroviaires
- l'aéroport de Morlaix-Plougean : contrairement au code de l'urbanisme, ce dernier ne dispose pas de Plan d'exposition au bruit (PEB).

Le PEB doit permettre un développement maîtrisé de l'urbanisation sans exposer au bruit de nouvelle population. Ce document doit également prévoir le développement de l'activité aérienne à 10/15 ans afin d'anticiper les extensions et éventuelles modifications de circulation aérienne.

*Cf carte, page 78.*

Des projets pourraient créer ou augmenter les nuisances sonores :

- transformation de la RN12 en autoroute,
- contournement sud-est de Morlaix
- augmentation de la vitesse des trains dans le cadre de la modernisation du réseau ferré.

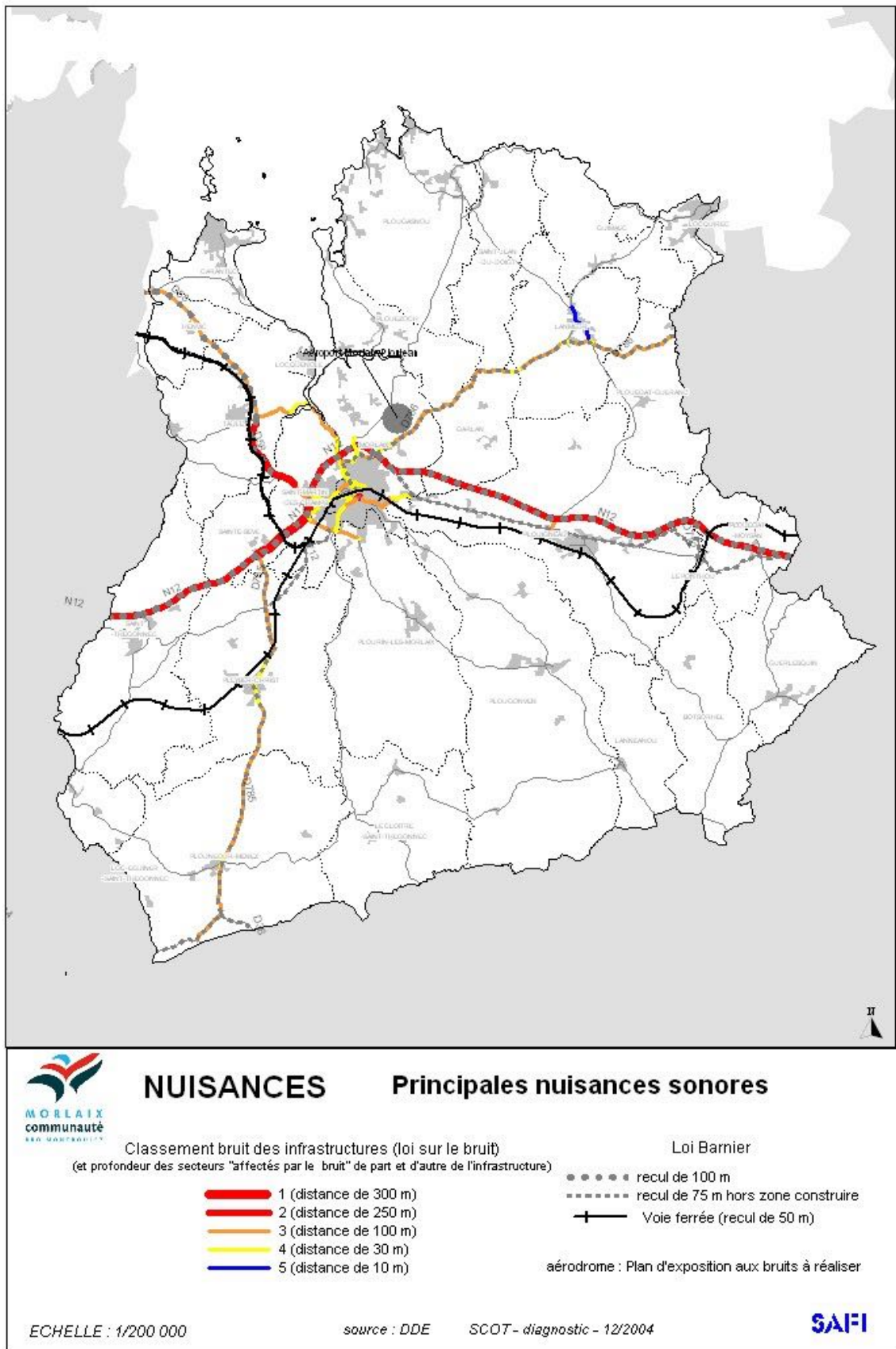
### **4.3.2 Autres activités**

- **Les carrières**

Elles peuvent également être à la source de nuisances diverses : impact visuel, nuisances sonores, vibrations liées aux explosifs, poussières, transport de matériaux, impact sur l'eau (évoqué précédemment)

- **Les éoliennes**

Elles peuvent également être à la source de nuisances sonores et perturber les ondes de réception. Le schéma intercommunal d'implantation des éoliennes a pris en compte ces nuisances.



## 4.4 LA GESTION DES DECHETS

Dans le Finistère, les habitants produisent en moyenne 418 kg de déchets par an. Cette production est en constante augmentation ; ainsi depuis 1997, en Bretagne, la production de déchets croît de 1,5% par an alors que la population augmente seulement de 0,5 % par an<sup>24</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, Morlaix Communauté assure en globalité la compétence déchets ménagers et assimilés :

- collecte
- tri des déchets
- traitement

Elle a également coordonné le programme de réhabilitation des anciennes décharges. Ce dernier est désormais terminé.

### ***Généralisation de la collecte sélective***

La collecte sélective s'est développée progressivement, désormais, toutes les communes sont concernées par la collecte du verre en apport volontaire et la collecte des emballages légers ainsi que les journaux-revues-magazines en points de regroupement de proximité (bacs grillagés situés à proximité des habitations).

Morlaix Communauté compte 6 déchetteries et 4 points de dépôt des tailles de jardin.

Un centre de classe 3 (déchets inertes) vient d'être créé sur le même site. Il permet de stocker les déchets de démolition ainsi que les déchets amiante-ciment.

Morlaix Communauté encourage également le compostage individuel avec une campagne d'information et aide à l'acquisition d'éco-composteurs.

### ***Une carence des unités de traitement et valorisation***

Les déchets ne sont pas traités sur le territoire de Morlaix Communauté, cette dernière dépend d'installations extérieures :

- les déchets sont incinérés à Carhaix ( Une partie des déchets peut également être acheminée à Briec en fonction des besoins des incinérateurs).  
A court terme, ils seront incinérés à Brest.
- les emballages creux sont envoyés vers le centre de tri de la Communauté Urbaine de Brest,
- les centres d'enfouissement sont situés hors du Finistère (LAVAL)

### ***Plusieurs projets sont à l'étude***

Une réflexion est en cours à l'échelle du département pour créer un centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 (prévu dans le plan départemental d'élimination des déchets)

Un des sites potentiels a été proposé dans la carrière de Kérolzec à Saint-Martin-des-Champs, il permettrait de stocker les déchets ultimes inertes ainsi que les déchets industriels banaux (D.I.B.).

Les principales contraintes de ce site sont :

- la présence d'une installation classée à proximité (biscuiterie)
- l'eau acide du fond de la carrière qui devra être traitée avant d'être rejetée dans la Pennel
- les conditions techniques pour assurer l'étanchéité des parois

Le site de Kérolzec sera le pôle déchets de Morlaix Communauté avec la présence :

---

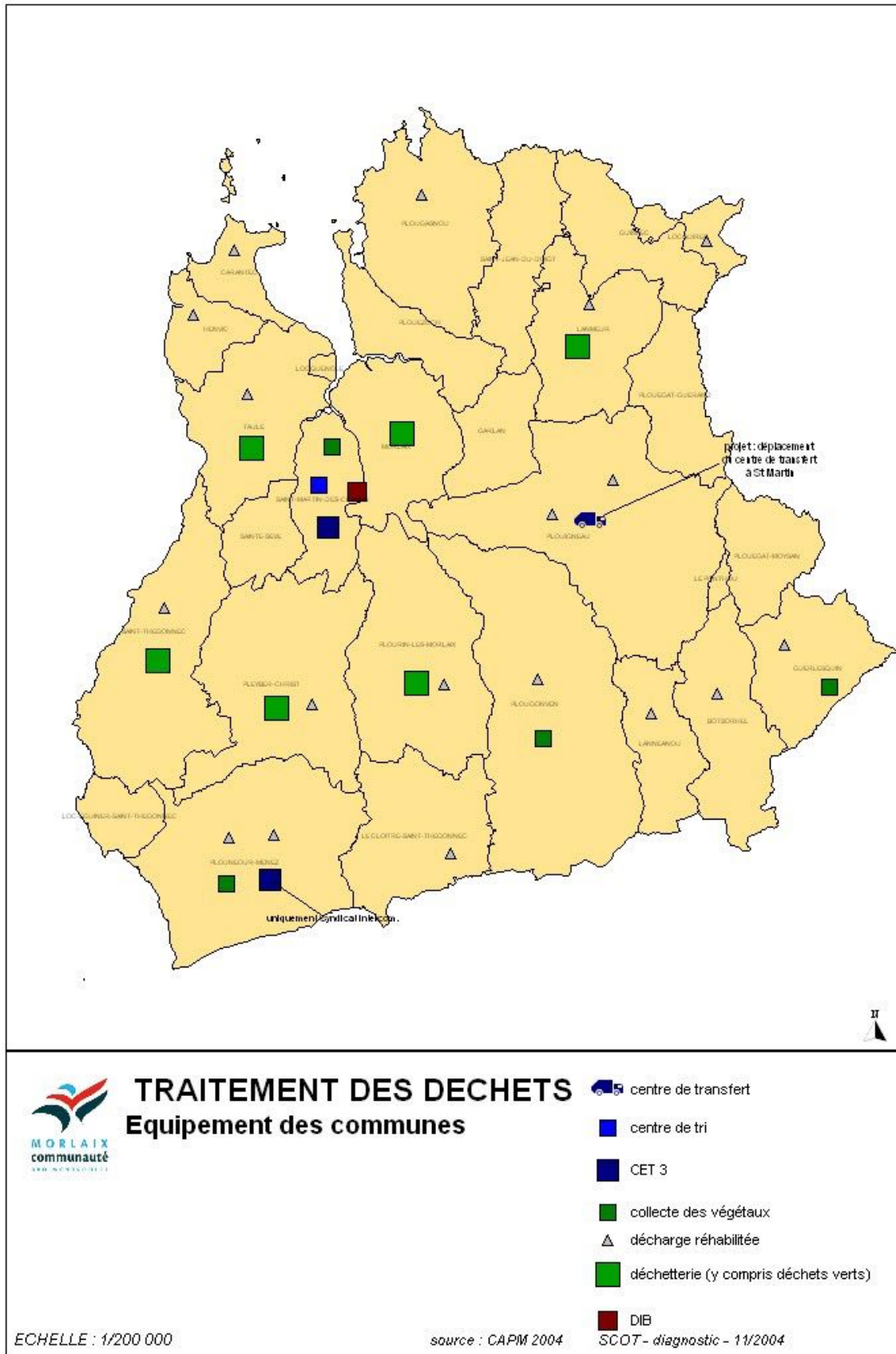
<sup>24</sup> Source : Observatoire Régional des Déchets en Bretagne – rapport 2000

- d'un centre de tri
- d'une installation pour les déchets industriels banaux (DIB)
- du CET de classe III
- d'un point de collecte des déchets verts (le site actuel de Kerivin va être déplacé à Kérolzec)
- d'un centre de transfert (déplacement de celui de Plouigneau)

Morlaix Communauté participe également au sein d'un groupe de travail réunissant des collectivités du nord Finistère à la collecte des déchets fermentescibles des gros producteurs. Les études sur le gisement et ses débouchés sont en cours.

La question du traitement des boues de station d'épuration et des vidanges des installations individuelles est également une problématique à l'échelle départementale. En effet, les volumes des stations d'épuration urbaines et industrielles sont à la hausse alors que les terres agricoles peuvent de moins en moins accepter ce type d'intrant. Les études relatives à la mise en place du SPANC (service public d'assainissement non collectif) seront l'occasion d'engager une réflexion dans ce sens.





**Atouts**

*Les risques naturels et industriels et les nuisances sont relativement peu nombreux sur le territoire*

*Au niveau de la gestion des déchets, la collecte sélective s'est généralisée à l'ensemble du territoire ; une seule structure (Morlaix Communauté) gère cette compétence ; un centre de stockage de classe 3, destiné aux déchets inertes vient d'être créé.*

**Contraintes**

*La ville de Morlaix est fortement exposée au risque inondation*

*Le milieu marin et les côtes restent toujours très vulnérables par rapport au risque de pollution marine*

*L'aéroport ne dispose toujours pas de Plan d'exposition au bruit.*

*Déchets : des carences se font sentir au niveau du traitement (dépendance de Morlaix Communauté vis à vis des installations extérieures) et de la valorisation à la source des déchets qui implique une modification des comportements individuels.*

**Enjeux**

*Assurer un développement de l'urbanisation en tenant compte des zones inondables et une gestion de l'espace qui n'augmentera pas les risques naturels (augmentation du ruissellement, suppression des zones de débordement naturel des cours d'eau, suppression des talus...)*

*Préserver les habitations et les milieux sensibles des risques technologiques en s'assurant que les activités dangereuses soient implantées à l'écart des secteurs habités et des milieux sensibles.*

*Sensibiliser les usagers du littoral à la protection du milieu*

*Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les nuisances sonores engendrées par l'aéroport au vu de la situation actuelle et à venir (nécessité de la réalisation du Plan d'exposition au bruit)*

*Réduire la dépendance de Morlaix Communauté vis à vis des installations extérieures (réalisation d'un CET de classe II dans le département) ; limiter le transport des déchets (localisation des installations de traitement proches des lieux de production des déchets, prise en compte des possibilités de transport ferroviaire lors de la création des équipements) ; réduire les déchets à la source*

## **SYNTHESE GENERALE**

### ***Un milieu naturel riche, à préserver et valoriser***

Le territoire de Morlaix Communauté de Morlaix présente une grande richesse écologique : il est composé de milieux très variés et de sites remarquables. La baie de Morlaix et les Monts d'Arrée sont des lieux emblématiques du Finistère. La mise en œuvre de la directive Habitat (réseau Natura 2000) va permettre d'approfondir les connaissances sur ces milieux et de travailler sur les mesures de gestion adaptées.

A l'heure actuelle, les inventaires sont encore insuffisants (ou trop anciens) et plusieurs menaces pèsent sur les écosystèmes : la pression urbaine sur le littoral, l'abandon des pratiques agricoles sur les Monts d'Arrée sont symboliques de la modification des usages.

Le SCOT devra permettre d'assurer un développement équilibré du territoire en préservant et valorisant l'environnement naturel, en veillant au respect des principales dispositions de la loi Littoral et à la compatibilité entre les différents usages.

### ***Préserver les paysages et protéger les espaces naturels, ruraux et littoraux***

Les paysages sont riches et la sauvegarde de la qualité paysagère du territoire doit être un objectif fondamental du SCOT d'autant qu'elle conduit à une certaine attractivité du territoire (économique, touristique).

Ce paysage s'inscrit dans une dynamique de mutation où chaque décision quant à son usage et sa vocation laisse une empreinte importante. C'est un territoire fragile dans son devenir : la préservation des écosystèmes est un des enjeux clés.

L'agriculture a longtemps joué un rôle important dans le paysage et pour l'entretien du paysage naturel. Il convient d'être attentif aux bouleversements que ce secteur peut rencontrer, bouleversements souvent lourds d'incidences sur le territoire (suppression des haies, talus, friches des fonds de vallées...).

La protection et la mise en valeur des sites et paysages de grande qualité et très diversifiés associés à une forte densité patrimoniale sont des atouts essentiels. Il s'agira de déterminer un équilibre entre « une revendication économique à effets immédiats et une exigence de qualité patrimoniale », pour préserver le capital naturel et architectural du territoire.

### ***Veiller à la qualité des espaces urbanisés***

Nature et urbanisation se doivent de cohabiter dans la plus grande harmonie et sur le long terme et l'urbanisation ne doit pas conduire à une perte d'identité du territoire.

Dans une optique de développement durable de l'agglomération, il convient de fonder le développement du territoire sur une gestion parcimonieuse de l'espace. Le SCOT doit permettre de réfléchir sur le développement de l'urbanisation, la localisation des zones d'activité... afin notamment de résoudre des problèmes qui émergent comme le mitage paysager, l'image des entrées de ville et des zones industrielles périphériques...

Une maîtrise de la consommation d'espace permet la préservation de la qualité du cadre de vie, de l'environnement et des coûts liés à la gestion de l'espace.

### ***Apprendre à mieux utiliser les potentialités du territoire***

Promouvoir la mise en valeur architecturale des édifices et lutter contre la banalisation du bâti.

Il s'agira de construire une stratégie globale de développement touristique en utilisant les atouts du territoire, du littoral aux Monts d'Arrée, et de renforcer l'offre touristique du territoire.

### **Assurer une gestion durable des ressources naturelles**

La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu majeur sur le territoire. Elle est en effet indispensable pour assurer un approvisionnement en eau potable, préserver la qualité des écosystèmes aquatiques, permettre une exploitation des ressources marines (pêche, conchyliculture) et une valorisation touristique (qualité des eaux de baignade).

Cette reconquête passe par :

- une connaissance des contraintes relatives à l'assainissement (l'achèvement des études de zonage engagées par les communes permettra d'orienter les choix en matière d'urbanisme),
- une protection des captages et prises d'eau pour l'alimentation en eau potable (tous les captages ne sont pas encore protégés)
- la gestion des boues de station d'épuration et des lisiers
- une modification des pratiques agricoles

La qualité de l'air pourra être préservée en limitant les rejets dus aux véhicules (promotion des transports collectifs ou non polluants), aux activités industrielles (encore peu présentes) mais également à l'activité agricole.

Malgré un potentiel non négligeable aussi bien au niveau de l'énergie éolienne, solaire ou de la filière bois, les énergies renouvelables sont encore très peu développées. Elles sont indispensables pour limiter les pollutions et préserver les ressources.

### **Limiter les nuisances et les pollutions, gérer les risques**

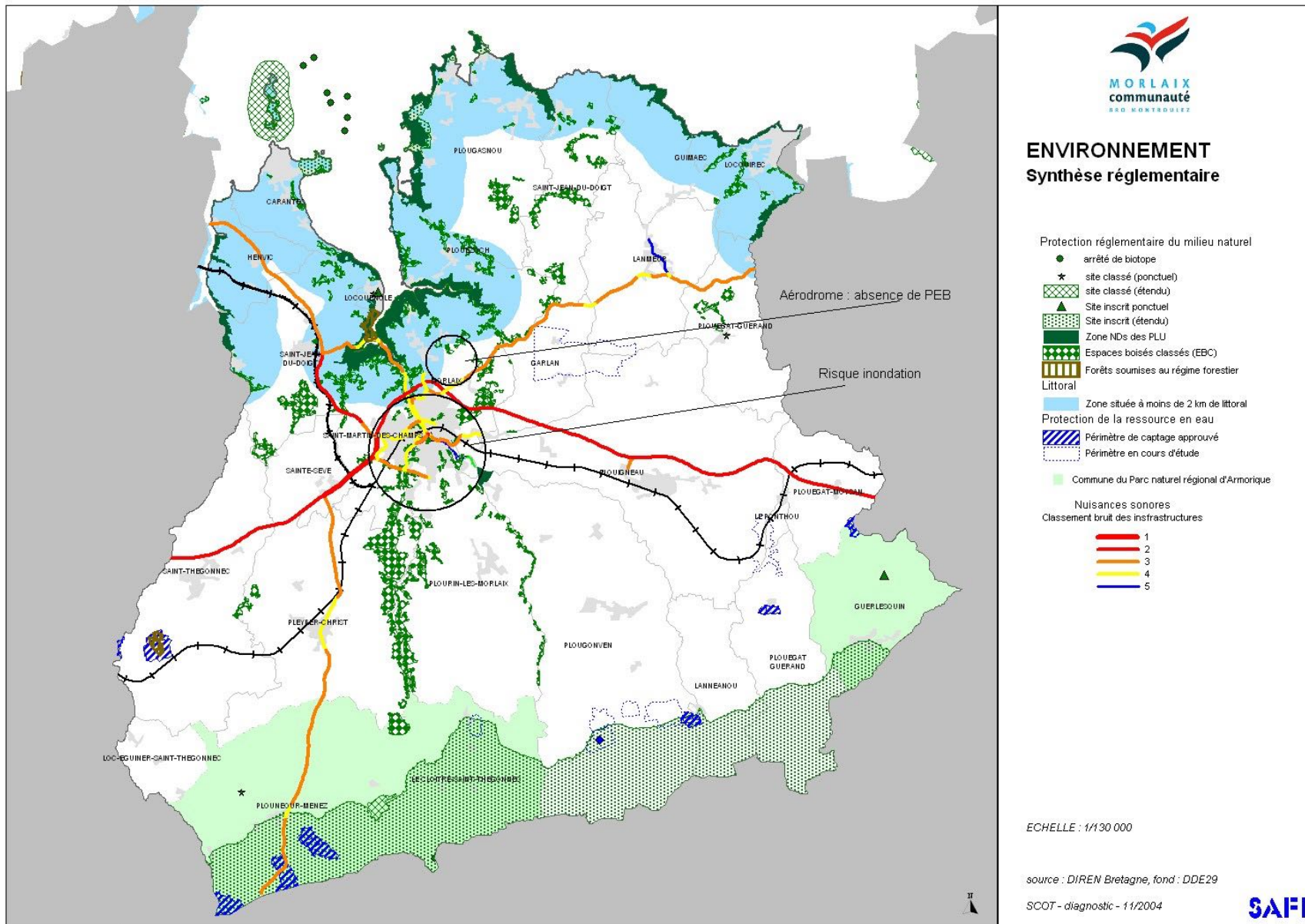
Les nuisances sonores, liées aux infrastructures de transport sont surtout concentrées autour des grands axes routiers (RN12) et de l'agglomération de Morlaix.

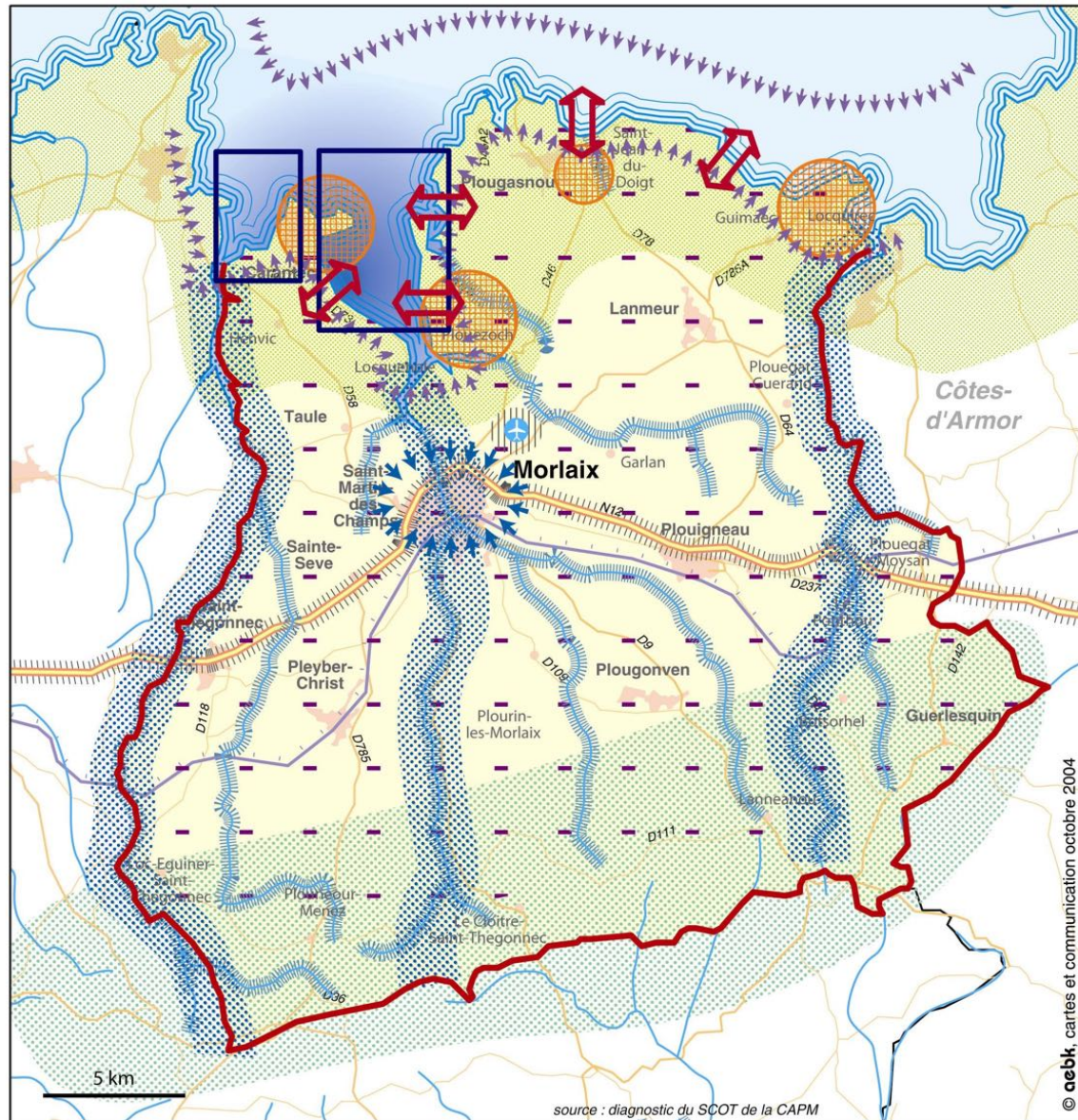
L'aéroport ne dispose pas de plan d'exposition aux bruits. Il s'agira de prendre en compte dans le SCOT les nuisances sonores au vu de la situation actuelle et à venir (nécessité de réalisation d'un Plan d'Exposition au Bruit pour l'aéroport, voie de contournement sud-est de Morlaix...).

La gestion des déchets fait l'objet de plusieurs projets : développement de la collecte sélective et création d'un centre d'enfouissement technique de classes II et III. En effet, Morlaix Communauté est dépendante des installations de traitement extérieures. Les anciennes décharges ne sont pas encore toutes réhabilitées.

Le territoire est soumis à peu de risques naturels et industriels. Le plan de prévention du risque inondation sur la rivière de Morlaix est actuellement en révision.

Le développement de l'urbanisation devra prendre en compte les contraintes présentes afin d'éviter de créer des situations à risques.





## ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### Un milieu naturel riche à préserver et valoriser

**Atouts** 3 espaces d'une grande richesse écologique et à forte potentialité touristique

- les monts d'Arrée
- les vallées des fleuves côtiers
- la frange littorale

un littoral préservé

### Contraintes

- coupure d'urbanisation (loi littoral)
- des pressions touristiques et urbaines
- des conflits d'usage (plaisance, conchiculture)

### Des ressources naturelles importantes à gérer durablement

#### Atouts

- une grande richesse de la baie de Morlaix
- un réseau hydrographique dense

#### Contraintes

- une qualité des eaux à reconquérir
- une pollution par les nitrates importante

### Des risques peu nombreux et des nuisances et pollutions à limiter

#### Contraintes

- risque d'inondation à Morlaix
- risque de pollutions marine et terrestre
- nuisances sonores

limite du territoire de la CAPM

mise à jour 9/11/2004

ANNEXES

- **Liste des ZNIEFF**

*Tableau 5 - Liste des ZNIEFF*

Nom	type	Superficie (ha)	Intérêt	commentaire
Anse de ternez-kernehelen	I	91	botanique et ornithologique	
Baie Morlaix et Carantec	II	7274	Botanique et ornithologique	
Beg an Fry	I	9	botanique	
Complexe de landes et tourbières de roc'h gouino, menez blevara et guernelohet	I	570	Botanique, mammalogique et ornithologique	Menace/défrichement et entretien des routes
Cote de marc'h sammet	I	33		
Estuaire de la Pennelé	I	44	Pré salé Botanique et ornithologique	
Estuaire de la Penzé	I	203	Ornithologique : Site d'hivernage pour les oiseaux	
Estuaire du Dourduff	I	100	Prés salés fragmentés de petites falaises Botanique et ornithologique	
Etang du Relecq	I	12	Faunistique (odonates) et botanique	
Ilots de la baie de Morlaix	I	31	Ornithologique	Réserve associative + arrêté de biotope
Lande tourbeuse du nergoat	I	57	Lande tourbeuse botanique	
Landes de Roc gouino – menez blevara	II	1978	Landes sèches et tourbières Botanique	
Landes et tourbière de quillien-sources du briou	I	172	Zone humide Botanique	
Landes et tourbières du vergam	I	690	Botanique et faunistique	Action maîtrise foncière SEPNB Menaces : boisements et défrichements
Le guic en amont de l'étang de Guerlesquin	I	6	Faunistique (odonates, loutres)	
Le Launay	I	6		
Monts d'Arrée	II	12074	Le plus vaste ensemble de landes de Bretagne Faunistique et floristique	
Pointe de cosmeur et penn al lann	I	17	littoral	
Point de Primel	I	25	Falaise rocheuse Botanique et géomorphologique	
Point de Diben	I	31		
Roc'h Trevezel	I	467	Landes et tourbières Botanique	
Roche saint barnabe haute vallee du mendy	I	770	Landes et tourbières Floristique et faunistique	Etat de conservation globalement bon
Rochers et landes du roc'h trevezel et de ty roz	I	253	Landes et affleurement rocheux Floristique	Fréquentation touristique sur Plounéour-ménez
Rochers, landes et tourbières du Cragou	I	855	Landes et tourbières Faunistique (mammifères, oiseaux, invertébrés) et floristique	- 1 partie en réserve SEPNB
Rochers, landes, tourbières, étangs nord	I	895	Rochers et landes (sèches, humides et tourbeuses)	Bon état (OGAF environnement)



## • INVENTAIRE DU PATRIMOINE

### ▪ Éléments du patrimoine religieux

Tableau 6 - Inventaire du patrimoine<sup>25</sup>

Lieu	Nom du Monument	Siècle
Carantec	église	16 <sup>e</sup> siècle
Carantec	chapelle de l'Île Callot	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Guimaëc	église et calvaire	17 <sup>e</sup> siècle
Guimaëc	chapelle Notre Dame des Joies	15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> siècles
Guerlesquin	clocher	16 <sup>e</sup> siècle
Henvic	église et cimetière	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Lanmeur	église	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Lanmeur	chapelle de Kernitron	12 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> siècles
Loc-Eguiner	église	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Locquéolé	église	17 <sup>e</sup> siècle
Locquirec	église	17 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	église Saint-Mélaine	15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> siècles
Morlaix	église et cimetière de Ploujean	15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> siècles
Morlaix	église Saint-Mathieu	16 <sup>e</sup> siècle
Pleyber-Christ	église et chapelle funéraire	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Plouézoch	église St Etienne	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Plouézoch	chapelle Saint Antoine	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Plougasnou	église et croix	16 <sup>e</sup> siècle
Plougasnou	chapelle et cimetière	
Plougonven	église, enclos, calvaire et chapelle	15 <sup>e</sup> siècle
Plounéour-ménez	église Saint-Yves avec enclos, arc de triomphe	17 <sup>e</sup> siècle
Plounéour-Menez	église du Relecq	12 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
St-Jean-du-Doigt	église, enclos, cimetière, fontaine	15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> siècles
St Thégonnec	église et ensemble de l'enclos	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Taulé	église	15 <sup>e</sup> siècle

### ▪ Manoirs et châteaux

Lieu	Nom du Monument	Siècle
Garlan	manoir de Kervezec	16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> siècles
Locquéolé	maison Kerautem dite manoir de Lesenor	20 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	manoir de Traon Feunteniou	19 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	manoir de Kroch'iou	16 <sup>e</sup> siècle
Pleyber-Christ	château de Lesquiffiou	16 <sup>e</sup> siècle
Plouézoc'h	château du Taureau	17 <sup>e</sup> siècle
Plougasnou	manoir de Tromelin	16 <sup>e</sup> siècle
Plougasnou	manoir du Cosquer	15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> siècles
Plougonven	manoir de Kerloaguen	

<sup>25</sup> Source : porter à connaissance de l'Etat - 2004

Plougonven	manoir de Mézedern	15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> siècles
Saint-Martin-des-Champs	château de Bagatelle	18 <sup>e</sup> siècle
Sainte-Sève	manoir de Penanvern	17 <sup>e</sup> siècle

▪ **Allées couvertes, tumulus et mégalithisme**

Lieu	Nom du Monument	Siècle
Guimaëc	dolmen dit Lit de St Jean	Néolithique
Guimaëc	mégalithe Lec'h dit Maen ar Rannou	
Guerlesquin	menhir de Kerellou	Néolithique
Lanmeur	tumulus dit Tossen-ar-C'honifled	âge du Bronze
Plouégat-Guérand Porsmeur	lieu-dit tumulus	âge du Bronze
Plouézoc'h	Tumulus (dit cairn) de Barnenez	
Plougasnou	Lec'h de Kermenhir	âge de fer
Plougasnou	menhir de Traon-Bihan	Néolithique
Plougonven	Menhirs à Pont An Illis	
Plouigneau	menhir de Créach-Edern	Néolithique

▪ **Patrimoine divers**

Lieu	Nom du Monument	Siècle
Morlaix	hôtel dit de François du Parc	16 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	maisons dites « à pondalez »	16 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	remparts et chemins de ronde	15 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	théâtre municipal	19 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	viaduc	19 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	manufacture de tabacs	18 <sup>e</sup> siècle
Plouézoc'h	moulin à marée de Melin Vor	16 <sup>e</sup> siècle
Plourin les Morlaix	moulin de Coat-an-Scour	16 <sup>e</sup> siècle

▪ **Parcs paysagers et jardins d'agrément**

Lieu	Nom du Monument	Siècle
Carantec	Parc municipal Claude Goude	1 <sup>er</sup> quart du 20 <sup>e</sup> siècle
Garlan	jardin du château de Coat-Raden	19 <sup>e</sup> siècle
Garlan	jardin du manoir de Kervezec	19 <sup>e</sup> siècle
Garlan	Parc et jardin potager du manoir de Kervolongar	18 <sup>e</sup> siècle
Guimaëc	jardin du manoir de Kerven	16 <sup>e</sup> siècle
Guimaëc	Parc et jardin potager du Château de Kergadiou	19 <sup>e</sup> siècle
Henvic	jardin du manoir de Trogriffon	19 <sup>e</sup> siècle
Lanmeur	jardin public de Kernitron	20 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	jardin d'agrément du Château de Nec'hoat	16 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	jardin d'agrément du Château de Roz-Avel	20 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	jardin d'agrément du Château de Traon Feuntiou	19 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	jardin d'agrément du manoir de Coat-Amour	19 <sup>e</sup> siècle

Morlaix	jardin d'agrément et parc du château de Kéranroux	19 <sup>e</sup> siècle
Morlaix	jardin d'agrément et parc du manoir de Suscinio	18 <sup>e</sup> siècle
Pleyber-Christ	jardin d'agrément et parc du château de Lesquiffiou	17 <sup>e</sup> siècle
Plouézoc'h	jardin d'agrément du manoir du Roc'hou	17 <sup>e</sup> siècle
Plouézoc'h	jardin d'agrément et parc du château de Trodibon	17 <sup>e</sup> siècle
Plougonven	parc du manoir de Rozampoul	19 <sup>e</sup> siècle
Plouigneau	jardin d'agrément du Château d'Encremer	19 <sup>e</sup> siècle
Plouigneau	jardin d'agrément du château de Lanidy	17 <sup>e</sup> siècle
Plouigneau	parc du château de Mur	18 <sup>e</sup> siècle
Plounéour-Menez	jardin d'agrément du manoir de Penhoat	16 <sup>e</sup> siècle
Plourin-lès-Morlaix	jardin d'agrément du manoir et du moulin de Coat-an-Scour	14 <sup>e</sup> siècle
Saint-Martin-des-Champs	jardin d'agrément du château de Bagatelle	18 <sup>e</sup> siècle
Saint-Martin-des-Champs	jardin d'agrément du château de Tréoudal	16 <sup>e</sup> siècle
Saint-Martin-des-Champs	parc de Porz-an-Triez	18 <sup>e</sup> siècle
Saint-Martin-des-Champs	jardin d'agrément du manoir de Penelle	15 <sup>e</sup> siècle
St Thégonnec	jardin d'agrément du château de Quelennec	18 <sup>e</sup> siècle
Taulé	jardin d'agrément du manoir de Coat-Ilès	17 <sup>e</sup> siècle
Taulé	parc de Land C'hoat	20 <sup>e</sup> siècle
Taulé	parc dit le Vieux Châtel	20 <sup>e</sup> siècle

- **Qualité de l'eau**

Tableau 7 - Qualité des principaux cours d'eau

	Nitrates	Matières organiques et oxydables	Matières azotées	Phosphores
Douron	Mauvais (25-50mg/l)	Passable à mauvaise	Passable à mauvaise	Bon
Dourduff	Très mauvais (plus de 50mg/l)			nc
Tromogant	Mauvais (25-50mg/l)			Bon
Jarlot	Mauvais (25-50mg/l)			Mauvaise
Queffleuth	Mauvais (25-50mg/l)			nc
Coat Toulzach	Non communiqué			nc
Penzé	Très mauvais (plus de 50mg/l)			
Pennelé			bon	

Source : DIREN et Agence de l'eau 1997-2000

Tableau 8 - Qualité de l'eau distribuée : Bilans 2001

Commune ou syndicat	bactériologie	Nitrates	Autres
Guerlesquin	conforme	Les eaux brutes des captages (mis en sommeil) ont des taux de nitrates supérieurs à 50mg/l – la prise d'eau du Guic est conforme Conforme : 14 mg/l en moyenne Taux maximum : 21	<b>Pesticides</b> : conforme
Syndicat des eaux Morlaix-Saint-Martin-des-Champs	Eau brute traitée pour répondre à la norme	Conforme Taux maximum : 41	<b>Pesticides</b> : Des dépassements
Syndicat des eaux de Lanmeur		Eau brute traitée pour répondre à la norme	
Syndicat des eaux de la Penzé	conforme	conforme	
Syndicat du Val de Pen ar Stang		Conforme Taux maximum : 42 et 46 mg/l	<b>Aluminium</b> : 2 dépassements PH : Des dépassements
Syndicat de l'Horn	conforme	Eaux brutes traitées car l'eau de l'Horn est non conforme (100 mg/l)	<b>Pesticides</b> : Eaux brutes de l'Horn non conformes <b>Aluminium</b> : 1 dépassement
Pleyber-Christ	conforme	Eaux brutes traitées car l'eau du captage de la Chapelle est non conforme (100 mg/l)	<b>Pesticides</b> : conforme
Cloître Saint-Thégonnec	conforme	Conforme Taux maximum : 40	
Plounéour-Ménez	conforme	Conforme Taux maximum : 7	
Plouégat-Moysan	conforme	Conforme Taux moyen : 7	

Source : Préfecture du Finistère 2002 – commune de Plouégat Moysan

Tableau 9 - Captages et prises d'eau : dossiers en cours d'instruction

Type d'ouvrage	Commune	Localisation	Gestionnaire
Prises d'eau	Morlaix	Lanidy (sur le Jarlot)	Syndicat de Morlaix-Saint-Martin-des-Champs
Prises d'eau	Le Ponthou	Coat ar Ponthou (sur le Douron)	Syndicat du Val de penn ar Stang
Prises d'eau	Plouezoc'h	Trieven Coz (sur le Dourduff)	Syndicat de Lanmeur
Prises d'eau	Guerlesquin	Troguic (sur le Guic)	
Captage	Cloître Saint-Thégonnec	Roudour	
Captage	Pleyber-Christ	Captage de la Chapelle	
Captage	Pleyber-Christ	Captage de Garo	
Captage	Plougonven	Kerhervé	
Captage	Plougonven	Pen ar Stang	
Captage	Plougonven	Fontaine Blanche	
Captage	Plougonven	Bouillen an Escop	
Captage	Plougonven	Pont an LLis	

Source : Préfecture du Finistère - 2002

- **Algues vertes**

Tableau 10 – Algues vertes - Inventaires réalisés en mai, juillet, août et octobre 2002

Site	Surfaces couvertes cumulées (ha)	Nombre d'apparitions
Locquirec	53	4
Port Biliéc (Locquirec)	2	1
Moulin de la rive (locquirec)	5	3
Diben (Plougasnou)	Zone enclavée	2
Ty Nod/fond de la rade de Morlaix	Zone enclavée	4
Estuaire de la Penzé	Zone enclavée	4

Source : CEVA, MISE 2003

- **Bibliographie**

<b>Intitulé</b>	<b>date</b>	<b>auteur</b>
Synthèse de la préétude pour l'expérimentation conjointe d'un pôle d'Economie du Patrimoine et d'un label Pays d'Art et d'Histoire sur le Pays de Morlaix	févr-02	Asso Pays de Morlaix
Assemblée Générale Pays de Trégor 2000	juin-01	Pays de Trégor
Etude pétrographique en vue de la restauration du château du Taureau	févr-01	CNRS
Pays touristique des enclos et des Monts d'Arrée - Etat des lieux bilan et analyse sur le territoire de Morlaix Communauté	févr-00	PAEMA
Pays touristique des enclos et des Monts d'Arrée - Annexes - bilan de la stratégie touristique menée par le PAEMA depuis 4 ans	févr-00	PAEMA
Proposition de schéma départemental de développement touristique	mars-99	CG 29
réflexion générale et préalable à un développement touristique du Trégor	févr-88	CODRA
Parcours d'interprétation du château du Taureau - Baie de Morlaix - Etude préalable	2000	Morlaix Communauté (stage)
Charte régionale des pays touristiques de Bretagne - Mise en œuvre des projets de développement - orientations 2001	juin-05	Pays de Trégor
Etudes relatives au projet de mise en valeur touristique et culturelle		CCI Morlaix
Les sentiers de randonnée: enquête - état des lieux	fev-04	Asso Au fil du Queffleuth et de la Penzé
Divers fiches d'actions: restauration du chemin de halage sur la rive gauche du Dossen	avr-00	CG 29
Etude préliminaire des Enclos paroissiaux et du Cairn de Barmenez - GRAHAL	dec 03	Morlaix Communauté
Exposition vallée de l'Elorn	199	Pays Touristique des Enclos et des Mts d'Arrée
Données touristiques 2003(hôtel, restaurant, camping)		
Plan d'action de l'observatoire départemental	2004	CDT
schéma directeur d'aménagement pour la plaisance en baie de Morlaix - état des lieux phase 1	juin-01	Act-Ouest
le nautisme et ses équipements dans Morlaix Communauté : propositions d'actions (rapport de DESS)	sept-01	A. SOLER
Projet de restauration des berges de la rivière de Morlaix	2001 ?	Syndicat mixte du Trégor
Site Natura 2000 n°13-39 partiel "Monts d'Arrée"	janv-04	PNRA
Etude des mesures de protection contre les inondations dans les bassins versants de la rivière de Morlaix - Propositions de mesures de protection contre les inondations	déc-03	Syndicat mixte du Trégor
Etude des mesures de protection contre les inondations dans les bassins versants de la rivière de Morlaix - Caractérisation des bassins versants et dynamique des crues	sept-03	Syndicat mixte du Trégor
Etude de faisabilité sur la mise en valeur des rivières de Morlaix	févr-01	Syndicat mixte du Trégor
Restauration du chemin de halage sur la rive gauche de la rivière du Dossen - comité de pilotage	avr-00	Syndicat mixte du Trégor

<b>Intitulé</b>	<b>date</b>	<b>auteur</b>
Etude paysagère	1998	CCPM (stage)
Patrimoine naturel et espaces remarquables de Morlaix Communauté - note de synthèse	fev-04	Bretagne Vivante SEPNB
Schéma éolien de Morlaix Communauté	2004	Morlaix Communauté ETD –Atelier de Ile - Geolitt-
Bassins versants d'alimentation en eau potable du Trégor et du pays de Morlaix - Etude d'Aménagement	01-nov	ADASEA
Première synthèse relative à l'évolution des espaces naturels des Monts d'Arrée sur 25 ans	mai-04	PNRA - Forum centre Bretagne
Etude des mesures de protection contre les inondations dans les bassins versants de la rivière de Morlaix - Synthèse	sept-04	Syndicat mixte pour la la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Guide - Finistère nord		Guide Gallimard

## Liste des cartes

carte 1- Eléments structurants du territoire.....	10
carte 2 - Monts d'Arrée : évolution des milieux.....	14
carte 3 – Inventaires et mesures de protection.....	22
carte 4 - Coupures d'urbanisation à l'échelle du SCOT.....	25
carte 5 - Urbanisation du littoral.....	27
carte 6 - Le littoral - aspect réglementaire .....	28
carte 7 - Plaisance et conchyliculture .....	30
carte 8 – Protection du patrimoine architectural et urbain .....	34
carte 9 - Les entités paysagères.....	36
carte 10 – Les unités paysagères.....	46
carte 11- Agglomération de Morlaix - Evolution 1977-1999.....	49
carte 12 – Ressource en eau.....	55
carte 13 - Pollution des cours d'eau par les nitrates.....	57
carte 14 - Pollutions du littoral.....	60
carte 15 - Ressource en matériaux de concassage.....	66
carte 16 – Assainissement.....	68
carte 17 - Energie éolienne – sites accessibles et projets existants.....	71
carte 18 - Localisation des bassins de sur-stockage.....	76
carte 19 - espaces à préserver pour limiter le risque inondation.....	77
carte 20 - Risque inondation .....	78
carte 21- Principales nuisances sonores.....	83
carte 22 - Gestion des déchets.....	86
carte 23 - Environnement - Synthèse réglementaire.....	90
carte 24 - Environnement et cadre de vie – Synthèse.....	91

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Sites éligibles au réseau Natura 2000.....	19
Tableau 2 - Principales orientation du Plan régional de la qualité de l'air.....	62
Tableau 3 - Principales carrières sur le territoire de Morlaix Communauté.....	65
Tableau 4 - Etablissements soumis à auto surveillance de l'eau.....	80
Tableau 5 - Liste des ZNIEFF.....	92
Tableau 6 - Inventaire du patrimoine.....	94
Tableau 7 - Qualité des principaux cours d'eau.....	97
Tableau 8 - Qualité de l'eau distribuée : Bilans 2001.....	97
Tableau 9 - Captages et prises d'eau : dossiers en cours d'instruction.....	98
Tableau 10 – Algues vertes - Inventaires réalisés en mai, juillet, août et octobre 2002.....	98